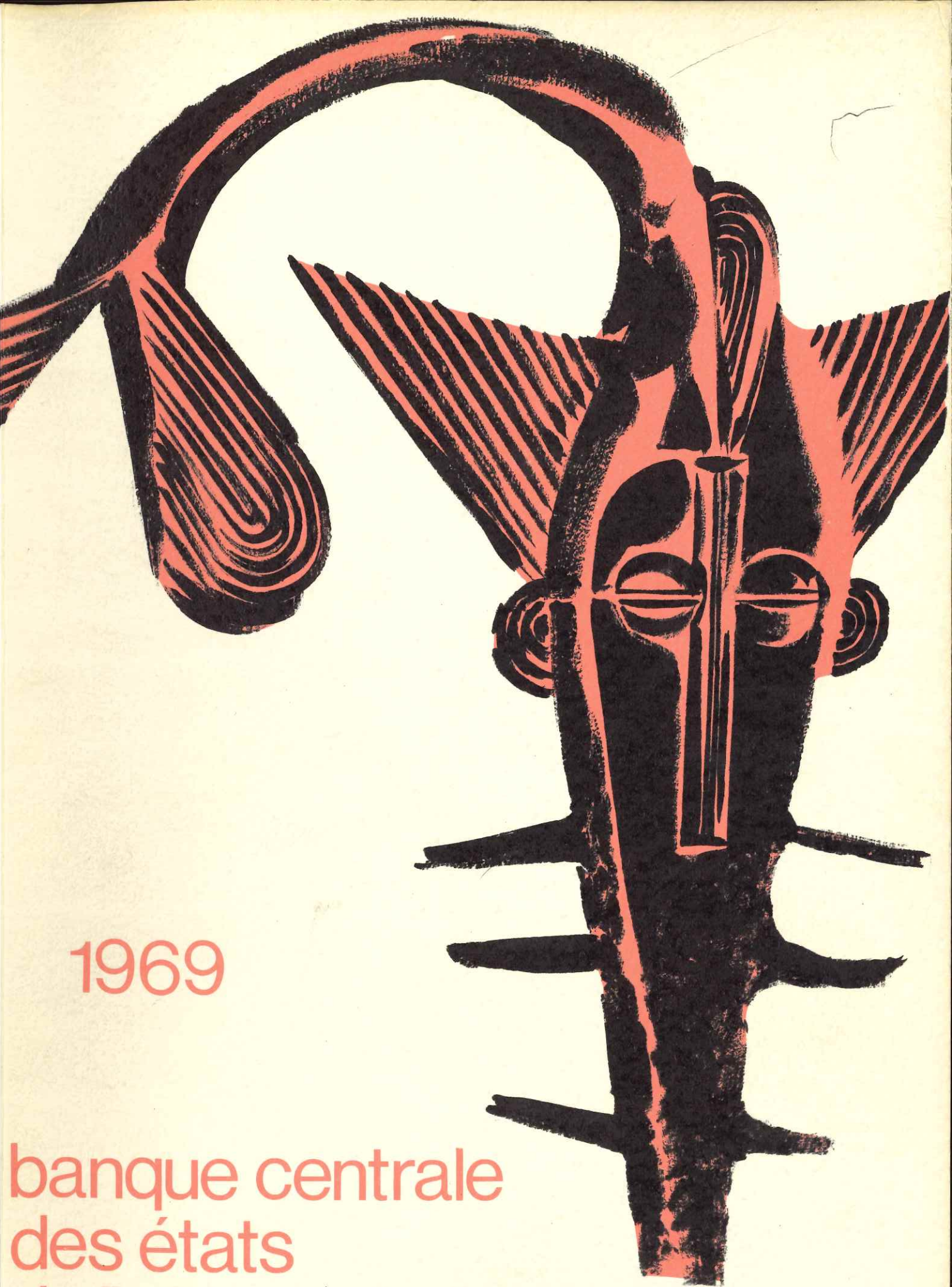




1969

banque centrale
des états
de l'afrique de l'ouest

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, dont le septième exercice d'activité est ici retracé, est l'organisme public international constitué par sept Etats de l'Ouest africain pour assurer en commun la gestion de leur monnaie commune.

L'Union Monétaire Ouest Africaine, ainsi établie par le Traité du 12 mai 1962, groupe les sept Républiques de :

CÔTE D'IVOIRE

MAURITANIE

DAHOMEY

NIGER

HAUTE-VOLTA

SÉNÉGAL

TOGO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

CÔTE D'IVOIRE

Abidjan, avenue Terrasson-de-Fougères
Boîte Postale 1769 - Téléphone : 22-62-42 et 43
Adresse télégraphique : Instemafof Abidjan
Télex : Instema Abidjan 761.
Bouaké (agence auxiliaire)
Boîte Postale 773 - Téléphone : 63-33-13
Adresse télégraphique : Instemafof Bouaké.

NIGER

Niamey, Rond-Point de la Poste
Boîte Postale 487 - Téléphone : 24-91 et 24-92
Adresse télégraphique : Instemafof Niamey
Télex : BCEAO Niamey 218.
Zinder (agence auxiliaire)
Boîte Postale 133 - Téléphone : 20-92
Adresse télégraphique : Instemafof Zinder.

DAHOMÉY

Cotonou, route de Lomé
Boîte Postale 325 - Téléphone : 24-66 et 24-67
Adresse télégraphique : Instemafof Cotonou
Télex : Instemafof Ctnou 211.

HAUTE-VOLTA

Ouagadougou, place de la Mairie
Boîte Postale 356 - Téléphone : 23-81 et 23-82
Adresse télégraphique : Instemafof Ouagadougou
Télex : Instema Ouaga 5.205.

SÉNÉGAL

Dakar, 3, avenue William-Ponty
Boîte Postale 3 159 - Téléphone : 265-53
Adresse télégraphique : Instemafof Dakar
Télex : Instema SG 536.
Kaolack (agence auxiliaire)
Boîte Postale 79 - Téléphone : 386 et 387
Adresse télégraphique : Instemafof Kaolack.

MAURITANIE

Nouakchott :
Boîte Postale 227 - Téléphone : 22-06
Adresse télégraphique : Instemafof Nouakchott
Télex : Instema Nchott 72.

TOGO

Lomé, avenue de la Victoire
Boîte Postale 120 - Téléphone : 23-84 et 23-85
Adresse télégraphique : Instemafof Lomé
Télex : Instemafof Lomé 216.

DIRECTION GÉNÉRALE

Paris, 29, rue du Colisée (8°)
Téléphone : 225-71-60
Adresse télégraphique : Instemafof Paris
Télex : BECEAO Paris 65087.

CONSEIL D'ADMINISTRATION *

PRÉSIDENT : M. Tiémoko Marc GARANGO

Représentants de la République de Côte d'Ivoire :

M. Konan BÉDIÉ, ministre de l'Économie et des Finances.
M. Mohamed T. DIAWARA, ministre du Plan.

Représentants de la République du Dahomey :

M. Emmanuel AMAH, secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances.
M. Gilles-Florent YEHOUESSI, conseiller technique au ministère de l'Économie et des Finances.

Représentants de la République de Haute-Volta :

M. Tiémoko Marc GARANGO, ministre des Finances et du Commerce.
M. Pierre Claver DAMIBA, ministre du Plan et des Travaux publics.

Représentants de la République Islamique de Mauritanie :

M. SIDI MOHAMED DIAGANA, ministre des Finances.
M. MOKHTAR ould HAIBA, ministre de la Planification et du Développement rural.

Représentants de la République du Niger :

M. MOUDDOUR ZAKARA, ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades.
M. BARKIRÉ ALIDOU, ministre des Affaires économiques, du Commerce et de l'Industrie.

Représentants de la République du Sénégal :

M. Jean COLLIN, ministre des Finances et des Affaires économiques.
M. Adama DIALLO, secrétaire d'État au Plan.

Représentants de la République Togolaise :

M. Jean TEVI, ministre des Finances, de l'Économie et du Plan.
M. Édouard KODJO, secrétaire général du ministère des Finances et de l'Économie.

Représentants de la République française :

M. Henri BISSONNET, conseiller maître à la Cour des Comptes.
M. Daniel DEGUEN, chef de service à la Direction du Trésor.
M. Pierre DEHAYE, directeur des Monnaies et Médailles.
M. Michel HAUSWIRTH, directeur au Secrétariat d'État aux Affaires étrangères chargé de la Coopération.
M. André POSTEL-VINAY, directeur général de la Caisse Centrale de Coopération Économique.
M. Gabriel RATTIER, directeur général de l'Escompte à la Banque de France.
M. Marcel THÉRON, directeur général des Services étrangers à la Banque de France.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Robert JULIENNE

* Composition au 24 mars 1970.

COMITÉS MONÉTAIRES NATIONAUX*

République de Côte-d'Ivoire :

Président : * M. Konan BÉDIÉ, ministre de l'Économie et des Finances.

Membres : * M. Mohamed T. DIAWARA, ministre du Plan.

M. Jean-Baptiste AMETHIER, directeur des Affaires économiques et des Relations économiques extérieures.

M. Édouard EBAGNITCHIE, député à l'Assemblée Nationale.

M. Jean-Claude ROCHE, directeur général adjoint de la Société des Huileries et Savonneries des Lagunes (BLOHORN).

République du Dahomey :

Président : * M. Emmanuel AMAH, secrétaire général du ministère de l'Économie et des Finances.

Membres : * M. Gilles Florent YEHOUESSI, conseiller technique au ministère de l'Économie et des Finances.

M. Marius AKUESON, trésorier-payeur du Dahomey.

M. Robert TAGNON, secrétaire général du ministère de la Prospective et du Plan.

M. Noël AGOSSOU VIADENOU, secrétaire général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Dahomey.

République de Haute-Volta :

Président : * M. Pierre-Claver DAMIBA, ministre du Plan et des Travaux publics.

Membres : * M. Tiémoko Marc GARANGO, ministre des Finances et du Commerce.

M. François KABORE, directeur de Cabinet du ministre des Finances.

M. Pierre TAHITA, directeur du Plan.

M. Jean-Baptiste ZOUNGRANA, chef du Service des Finances extérieures.

République Islamique de Mauritanie :

Président : * M. SIDI MOHAMED DIAGANA, ministre des Finances.

Membres : * M. MOKHTAR ould HAIBA, ministre de la Planification et du Développement rural.

M. SALEM ould M'KHAÏTIRAT, ministre de l'Industrie et des Mines.

M. SIDI ould CHEIKH ABDALLAH, directeur du Plan.

M. MAMADOU CISSOKO, conseiller économique et financier du Président de la République.

République du Niger :

Président : * M. MOUDDOUR ZAKARA, ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades.

Membres : * M. BARKIRE ALIDOU, ministre des Affaires économiques, du Commerce et de l'Industrie.

M. BOUBOU HAMA, président de l'Assemblée Nationale.

M. ABDOULAYE DIALLO, commissaire général au Développement.

M. OUMAROU MOUSSA, directeur du Crédit du Niger.

République du Sénégal :

Président : * M. Jean COLLIN, ministre des Finances et des Affaires économiques.

Membres : * M. Adama DIALLO, secrétaire d'État au Plan.

M. Tanor Thiendella FALL, directeur du Mouvement général des Fonds.

M. Cheikh Hamidou KANE, directeur des Finances extérieures.

M. Assane Masson DIOP, directeur du Commerce extérieur.

République Togolaise :

Président : * M. Jean TEVI, ministre des Finances de l'Économie et du Plan.

Membres : * M. Édouard KODJO, secrétaire général au ministère des Finances, de l'Économie et du Plan.

M. Paul DOVI-AKUE, conseiller technique au ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.

M. Henri DOGO, directeur du Service des Études et du Plan.

M. Antoine AMEYOU, directeur de Cabinet du ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme.

* Composition au 24 mars 1970.

* Membres du Conseil d'administration de la Banque centrale.

SOMMAIRE

1 — L'ÉCONOMIE DE L'UNION MONÉTAIRE EN 1969

1.1 - Les conditions extérieures de l'activité économique	3
1.2 - L'adaptation des termes des relations financières extérieures de l'Union	9
1.3 - L'évolution de la production	15
1.4 - L'aide extérieure	21
1.5 - Les échanges extérieurs	27
1.6 - Les revenus et les prix.	31

2 — L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

2.1 - Une nouvelle année d'expansion monétaire.	37
2.2 - L'évolution des réserves monétaires extérieures	40
2.3 - L'évolution générale des crédits à l'économie	45
2.4 - La contribution des institutions monétaires au financement à moyen et long terme.	49
2.5 - L'évolution des crédits à court terme.	54
2.6 - Le financement des crédits bancaires et le concours de la Banque centrale.	67
2.7 - Les Trésors publics et le fonctionnement du système monétaire.	75
2.8 - Les liquidités monétaires des particuliers et entreprises .	79

3 — L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE ET LES RÉSULTATS FINANCIERS DE SON EXPLOITATION 1968-1969

3.1 - L'administration de la Banque centrale	93
3.2 - Les services de la Banque centrale	94
3.3 - Le contrôle des comptes de la Banque centrale	95
3.4 - Les résultats financiers de l'exercice 1968-1969	96
Bilan au 30 septembre 1969	98
Situation résumée.	100

ANNEXES

Modifications aux statuts de la Banque centrale adoptées par le Conseil d'administration le 10 décembre 1968	105
Avenant à la convention de compte d'opérations	107
Taux des opérations de la Banque centrale.	109
Publications de la Banque centrale	111



Photo Service Normand, Abidjan

L'ECONOMIE
DE L'UNION MONÉTAIRE
OUEST AFRICAINE
EN 1969

1.1. LES CONDITIONS EXTÉRIEURES DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Au long de la période que couvre ce rapport, qui va du 1^{er} octobre 1968 au 30 septembre 1969, l'activité économique de l'Union monétaire ouest africaine s'est développée dans une conjoncture internationale ambiguë.

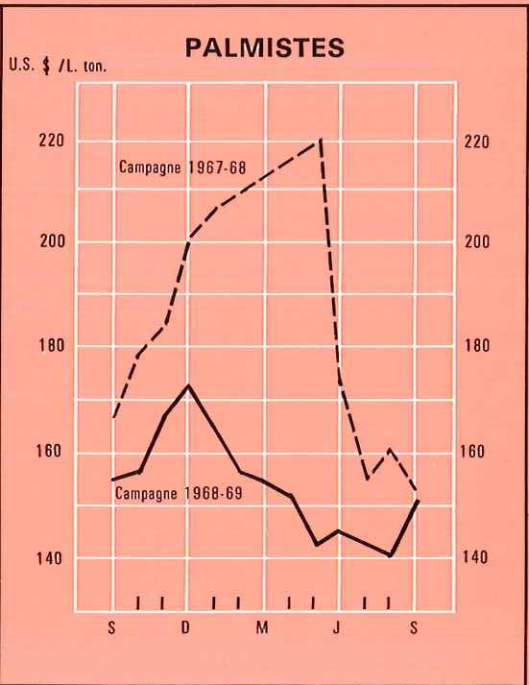
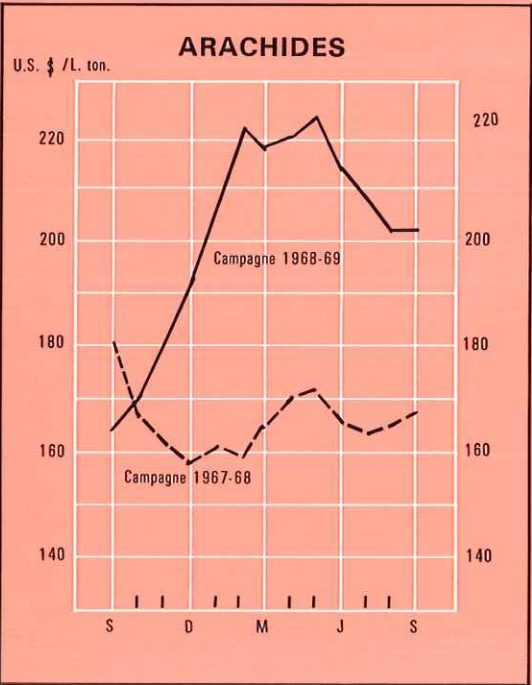
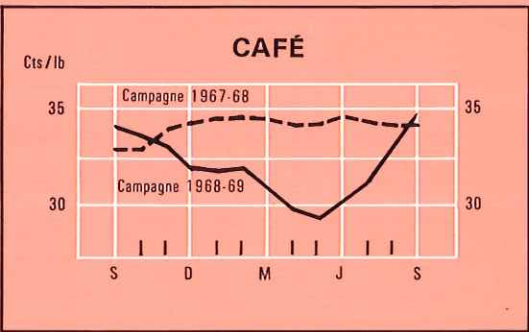
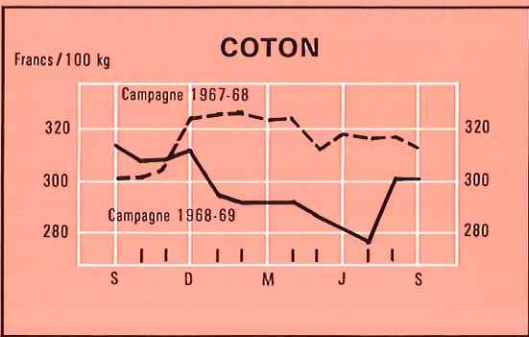
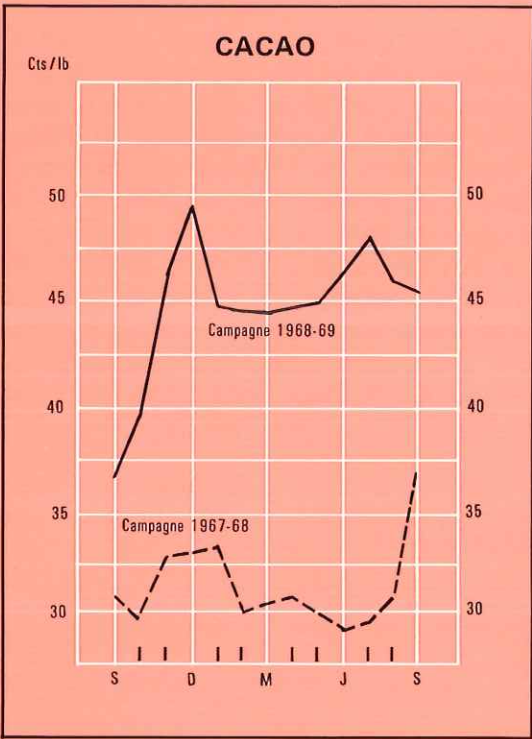
Les grands pays industriels ont connu, pour la plupart, un niveau élevé de production, d'emploi et de revenu ; estimé à prix constant, le produit national brut s'est accru de 5 % en moyenne dans l'ensemble des dix-huit pays membres de l'O.C.D.E., dépassant le taux de progression de 1968 pour chacun d'eux, le plus grand excepté. Aux États-Unis, en effet, une décélération du développement se laissait percevoir, faisant naître des craintes de récession.

La demande des pays industrialisés se maintenant, les productions primaires des régions tropicales ont trouvé, à quelques exceptions près (dont le café, le coton et le manganèse, intéressant l'Union), un placement sans difficulté à des cours généralement rémunérateurs. L'indice des prix à l'exportation, calculé par le National Institute for Economic and Social Research, enregistre une hausse de 14,3 % du troisième trimestre 1968 au troisième trimestre 1969 pour l'ensemble des produits considérés. Elle a été plus forte encore, s'agissant des métaux non ferreux, mais a cependant atteint près de 11 % pour l'ensemble des produits agricoles.

COURS DES PRINCIPALES PRODUCTIONS OUEST AFRICAINES SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

Produits	Unité	Cours moyen 1 ^{er} octobre-30 septembre			Variations	
		1966-67	1967-68	1968-69	1966-67	1967-68
Cacao						
Good Accra						
Disponible New York	Cts/lb.	27,49	30,92	45,15	+ 12,5 %	+ 46,0 %
Café						
Ivoire Grade II						
Ex. dock New York	F/100 kg	340	357	337	+ 5,0 %	- 5,6 %
Coton						
Orleans Texas M. 1" (U.S.A.)						
CIF. Liverpool	Cts/lb.	25,16	28,18	25,89	+ 12,0 %	- 8,1 %
Arachides décortiquées						
Nigeria						
CIF. Ports européens	£/L. ton.	67,33	67,50	85,54	+ 0,3 %	+ 26,7 %
Palmistes						
B.W.A.						
CIF. Ports européens	£/L. ton.	55,19	76,88	64,—	+ 39,3 %	- 16,8 %
Huile de Palme						
Malaisie						
CIF. Ports européens	£/L. ton.	82,58	75,33	69,—	- 8,8 %	- 8,4 %
Bananes						
Côte d'Ivoire						
Wagon départ Ports français	F/100 kg	118,50	117,75	129,33	- 0,6 %	+ 9,8 %
Équateur						
Hambourg : prix payé par les						
grossistes aux importateurs	D.M./tonne	552,80	509,25	537,33	- 7,9 %	+ 5,5 %

PRIX SUR LES MARCHÉS MONDIAUX



CACAO : Good Accra, ex-dock New York - CAFÉ : Robusta, prix indicatif. COTON : Allen Cameroun, Standard 1, CAF France.
ARACHIDES : Nigeria, CAF ports européens - PALMISTES : Nigeria, CAF ports européens.

L'évolution des cours n'a pas été aussi favorable pour tous les produits exportés par l'Union monétaire. Certains parmi les plus importants, le café, le coton, l'huile de palme et les palmistes, ont connu des cours sensiblement inférieurs à ceux de l'exercice précédent ; l'arachide, la banane, les bois ont bénéficié, au contraire, de plus hauts cours. Quant au prix du cacao, il s'est élevé à des sommets jamais encore atteints.

Le commerce entre les nations, dont la valeur s'était accrue de 11 % en 1968, a augmenté de quelque 13,5 % en 1969. Mais le développement des échanges a été beaucoup plus rapide entre les pays industrialisés qu'entre les pays en voie de développement.

Le volume réel des échanges internationaux a d'ailleurs sensiblement moins progressé que ne l'indique l'augmentation de sa valeur globale. Cette augmentation tient en effet, pour une partie difficile à déterminer, à une hausse générale des prix à l'exportation que les statisticiens des institutions internationales estiment comprise entre 2,5 et 3 % durant la période considérée.

VARIATION DES INDICES DES PRIX A L'EXPORTATION

3 ^e trimestre 1968/3 ^e trimestre 1969			
Allemagne	+ 1,9 %	Japon	+ 2,9 %
Italie	+ 8,4 %	Pays-Bas	+ 2,9 %
Royaume-Uni	+ 1,9 %	Belgique	+ 5,9 %
États-Unis	+ 3,6 %	Suisse	+ 3,4 %
France (août 1969) + 4,7 %			
Source : F.M.I. : <i>International Financial Statistics</i> .			

L'augmentation a sans doute été sensiblement plus forte, de un ou deux points, s'agissant des prix des produits manufacturés qui constituent, le riz et le pétrole exceptés, les importations les plus essentielles de l'ouest africain. A titre d'exemple, la hausse des prix des produits fabriqués en France est ainsi enregistrée par quelques indices de l'I.N.S.E.E.

VARIATION DES INDICES DES PRIX FRANÇAIS

de septembre à septembre	1967/1968	1968/1969
pour cent		
Indices des prix de gros		
Produits métallurgiques	— 6,8	+ 20,4
Produits chimiques	— 1,1	+ 4,2
Fils et tissus	+ 1,1	+ 9,4
Indices des prix de détail		
Appareils d'équipement ménager	+ 0,4	+ 4,1
Automobiles (voitures françaises)	+ 3,3	+ 7,2
Matériel d'exploitation agricole	+ 4,0	+ 6,6

La hausse des prix et des salaires a été la caractéristique générale de l'évolution économique des pays les plus divers au cours de la période considérée.

Le montant nominal des salaires a vivement progressé, à des taux inhabituels parfois, dans la plupart des pays industrialisés.

VARIATION DU TAUX HORAIRE DES SALAIRES DANS L'INDUSTRIE

2 ^e trimestre	1967/1968	1968/1969
pour cent		
Allemagne (R.F.)	+ 5,6	+ 6,0
Belgique	+ 5,7	+ 7,4
France	+ 15,3	+ 8,1
Italie	+ 3,3	+ 9,1
Pays-Bas	+ 7,8	+ 9,2
Royaume-Uni	+ 6,2	+ 5,7
États-Unis	+ 6,1	+ 6,6
Japon	+ 14,5	+ 18,7

La hausse des prix à la consommation a été généralement moins élevée, si elle a pu être plus vive, pour les prix des services.

HAUSSE DES PRIX A LA CONSOMMATION

de septembre à septembre	1966/1967	1967/1968	1968/1969
pour cent			
France	+ 3,7	+ 5,4	+ 5,9
Allemagne	+ 1,8	+ 0,9	+ 2,7
Belgique	+ 3,5	+ 2,6	+ 4,2
Italie	+ 4,4	—	+ 4,2
Pays-Bas	+ 2,5	+ 3,3	+ 7,1
Royaume-Uni	+ 2,6	+ 5,2	+ 5,8
États-Unis	+ 2,8	+ 4,5	+ 5,2
Japon	+ 6,0	+ 6,6	+ 5,4
Source : O.C.D.E. - Principaux indicateurs économiques.			

Le pouvoir d'achat des monnaies s'est donc effrité et cette érosion n'a pas épargné la plus prestigieuse d'entre elles.

ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT DU DOLLAR DES ÉTATS-UNIS

de septembre à septembre	1966/1967	1967/1968	1968/1969
pour cent			
Mesurée par l'indice			
— des prix de gros	+ 0,6	— 2,7	— 4,0
— des prix de détail	— 2,5	— 4,2	— 5,4

Pour se prémunir contre une dépréciation rapide de leur capital, les prêteurs n'ont d'autre recours qu'une élévation de leurs conditions et une réduction de la durée de leurs engagements, à moins qu'ils ne tentent de convertir leurs fonds, ou ceux qu'ils peuvent emprunter, en des monnaies de meilleur aloi, par sécurité ou espoir de bénéfice de change futur. A ces propensions naturelles, d'autres facteurs se sont ajoutés, et parmi les plus actifs un mode de financement du déficit persistant de la balance des paiements courants des Etats-Unis par création illimitée de liquidités extérieures en dollars, que, dans le même temps, la politique domestique du crédit faisait vivement rechercher par ce pays lui-même.

Il en a résulté, en 1968-1969, une ascension des taux d'intérêt qui a peu de précédents, et aussi des spéculations monétaires de grande ampleur.

La période que couvre ce rapport s'étend, à très peu près, entre deux vagues de spéculations sur le Deutsche Mark, la première, en novembre 1968, conjurée notamment par une taxation des exportations et une détaxe des importations jugées préférables à une modification de parité, la seconde, en septembre 1969, qui devait conduire la République fédérale d'Allemagne à réévaluer sa monnaie de 9,29 % (a).

Un mouvement contraire attaquait, dans le même temps, la monnaie française. En novembre 1968, rejetant comme le Gouvernement allemand une modification de parité de sa monnaie, la France rétablissait un sévère contrôle des changes, deux mois à peine après avoir levé les restrictions relativement légères établies fin mai 1968.

Le vendredi 8 août 1969, le Gouvernement français annonçait son intention de dévaluer le franc français de 11,11 % par rapport à l'or, réduisant l'expression de celui-ci de 0,180 à 0,160 gramme d'or fin.

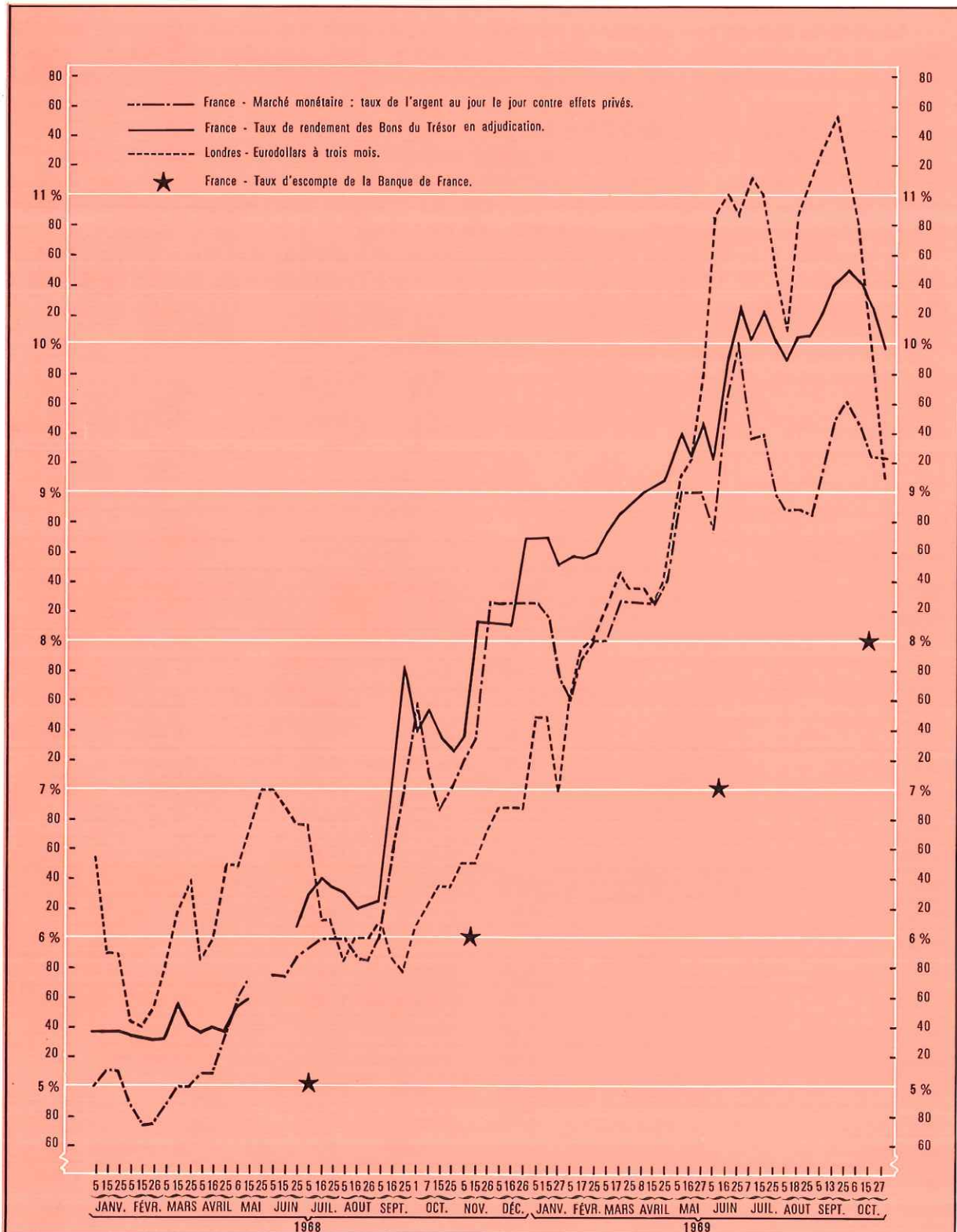
a) Le 6 mars 1961, le Deutsche Mark avait déjà été réévalué de 5 %.

TAUX D'ESCOMPTE OFFICIELS DES BANQUES CENTRALES

au 10 mars 1970

	Date d'entrée			Date d'entrée		
	Taux	en vigueur		Taux	en vigueur	
Pays industrialisés						
France	8,00	8 octobre	1969	7,00	13 juin	1969
Allemagne (R.F.)	7,50	9 mars	1970	6,00	11 septembre	1969
Belgique	7,50	18 septembre	1969	7,00	31 juillet	1969
Italie	5,50	9 mars	1970	4,00	14 août	1969
Pays-Bas	6,00	4 août	1969	5,50	9 mars	1969
Suède	7,00	10 juillet	1969	6,00	28 février	1969
Suisse	3,75	15 septembre	1969	3,00	10 juillet	1967
Royaume-Uni	7,50	5 mars	1970	8,00	27 février	1969
États-Unis (FRB.NY)	6,00	4 avril	1969	5,50	18 décembre	1968
Canada	8,00	16 juillet	1969	7,50	11 juin	1969
Japon	6,25	1 ^{er} septembre	1969	5,84	8 août	1968
Afrique du Sud	5,50	27 août	1968	6,00	8 juillet	1966
Afrique						
B.C.E.A.O.	3,50	15 octobre	1956	3,75	1 ^{er} octobre	1955
B.C.E.A.E.C.	4,50	23 septembre	1968	4,00	23 juin	1964
Madagascar	5,50	17 novembre	1969	4,50	2 janvier	1969
Tunisie	5,00	6 septembre	1966	4,00	1 ^{er} octobre	1962
Maroc	3,50	1 ^{er} juillet	1959	—	—	—
Ghana	5,50	1 ^{er} avril	1968	6,00	8 mai	1967
Sierra Leone	6,00	8 février	1969	6,50	22 novembre	1967
Nigeria	4,50	24 mai	1968	5,00	17 décembre	1964
Kenya	5,00	14 septembre	1966	—	—	—

TAUX D'INTÉRÊT A COURT TERME



1.2. L'ADAPTATION DES TERMES DES RELATIONS FINANCIÈRES EXTÉRIEURES DE L'UNION

La modification ainsi décidée de la parité du franc français appelait les Gouvernements de l'Union au choix le plus délicat qui leur ait été posé depuis que, leur complète indépendance acquise il y a dix ans, ils aient décidé d'établir leur système monétaire en coopération étroite avec celui de la France.

Les termes de cette coopération font du franc français la seule « monnaie de réserve » des Etats, tels ceux de l'Union dont l'institut d'émission dispose d'un compte d'opérations au Trésor français. Ils assurent à leur monnaie une libre convertibilité en francs français à un taux fixé d'accord parties. Ils font du franc français la monnaie de règlement international de ces Etats. Ils permettent une complète liberté de transfert entre la France et les autres Etats de la « zone franc ». Mais cette liberté ne peut être maintenue qu'à la condition que, des restrictions aux relations financières avec les autres pays venant à être établies elles soient pareillement appliquées par tous les membres de la zone, car, s'il en était autrement, ces dispositions perdraient tout effet.

Pour les Etats de l'Union monétaire ouest africaine la communauté de leur monnaie comporte également une nécessaire uniformité de la réglementation de leurs relations financières avec les pays non membres de cette communauté. Aussi, le Traité du 12 mai 1962 instituant l'Union monétaire ouest africaine fait-il obligation aux pays membres d'adopter, sous réserve de dérogation consentie par le Conseil de l'Union, une « réglementation uniforme concernant le contrôle des règlements extérieurs et le régime général des changes ».

Les circonstances devaient, ces dix dernières années, provoquer une fréquente mise en jeu de ces dispositions, et ce n'est pas un des moindres titres à porter au crédit de l'Union que leur observation scrupuleuse par les Gouvernements des Etats membres, au cours de ces trois dernières années.

La décision prise par le Gouvernement français dans les derniers jours de 1966 d'abroger les restrictions apportées depuis vingt ans aux relations financières de la France avec l'étranger rendait inutile, car inopérant, leur maintien par les autres Etats de la zone franc.

Les Etats de l'Union monétaire convinrent d'adopter une nouvelle réglementation de leurs relations financières extérieures, uniforme dans ses dispositions essentielles ; celles-ci furent élaborées en commun, notamment au cours des réunions du Conseil d'administration de la Banque centrale. Ces nouvelles réglementations sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 1967 dans tous les Etats de l'Union. Elles posent en principe la liberté des relations financières extérieures tout en conférant au Gouvernement le droit, d'une part, de recueillir toutes informations nécessaires à l'établissement de la balance des paiements et, d'autre part, de prendre par décret toute mesure de contrôle nécessaire à la défense des intérêts nationaux.

Les contrôles établis au milieu de l'année 1967, à l'imitation de ceux alors en vigueur en France, ne concernaient guère que certaines opérations d'investissements avec les pays étrangers, « ceux-ci étant définis comme l'ensemble des pays autres que la France, ses départements et territoires d'outre-mer (à l'exception de celui des Afars et des Issas), la Principauté de Monaco et les Etats dont l'institut d'émission dispose d'un compte d'opérations au Trésor français, la France et les Etats ainsi définis constituant désormais, en quelque sorte, la « zone franc » *stricto sensu*.

Moins d'un an plus tard, le 29 mai 1968, les circonstances conduisaient le Gouvernement français à établir des restrictions plus sévères aux relations financières avec les pays étrangers. De semblables dispositions étaient mises en vigueur, peu après, par des réglementations uniformes élaborées en commun par les Etats de l'Union monétaire.

La France ayant abrogé le 4 septembre 1968 les dispositions restrictives édictées par elle, les Gouvernements de l'Union monétaire en décidaient pareillement dans le courant du même mois.

L'ampleur des spéculations monétaires sur le franc et le deutsche mark de la fin 1968 devait entraîner la France à établir, le 24 novembre, un sévère contrôle des changes avec les pays étrangers. Dans les jours suivants, les Gouvernements de l'Union monétaire promulguaient une réglementation analogue dont les dispositions furent, une fois encore, arrêtées de concert.

Lorsqu'il apparut que les règles édictées appelaient modifications, celles-ci furent étudiées en commun par une réunion, conviée en septembre 1969, des hauts fonctionnaires chargés de l'application de la réglementation des changes et des représentants de la Banque centrale ainsi que des experts associés aux travaux de la réunion par les autorités monétaires françaises. Les nouveaux textes réglementaires proposés par cette réunion ont maintenant reçu la sanction des Gouvernements de tous les Etats de l'Union.

Un exposé de leurs présentes réglementations des relations financières ne saurait trouver place ici, et seules leurs règles essentielles peuvent être rappelées.

Les unes s'appliquent aux relations avec tous les pays non membres de l'Union monétaire ; elles soumettent à autorisation :

- l'importation et l'exportation d'or ou d'objets en or, sous réserve de tolérance pour les bijoux d'or ;
- l'émission, l'exposition, la mise en vente de valeurs mobilières et la sollicitation de placements de dépôts à l'étranger,

et prescrivent déclaration de l'exportation, par les voyageurs, des billets de la Banque centrale lorsque leur montant total excède 150 000 francs c.f.a. (250 000 francs c.f.a. au Togo).

Par ailleurs, la position des banques à l'égard de tous leurs correspondants extérieurs est susceptible de limitation et est soumise à un contrôle dont l'exercice est délégué à la Banque centrale.

Les autres règles ne concernent que les seules relations entre les pays considérés de l'Union monétaire et les « pays étrangers tels que définis plus haut ».

Les règlements avec ces pays doivent exclusivement être exécutés par l'intermédiaire d'une banque spécialement agréée (intermédiaire agréé).

Les paiements afférents à des transactions commerciales sont soumis à contrôle, mais non à restrictions et peuvent être exécutés par les intermédiaires agréés sous leur responsabilité. Il en est de même de la plupart des autres paiements courants, la restriction la plus notable étant un plafond fixé aux moyens de paiements susceptibles d'être délivrés aux résidents se rendant à l'étranger. Des limitations sont posées à l'achat anticipé de devises pour les paiements à exécuter à l'étranger et à la faculté de constituer des couvertures de change à terme. L'obligation est faite du rapatriement des recettes et revenus perçus à l'étranger. Les opérations rattachées à des investissements et emprunts sont, en règle générale, soumises à autorisation. Il s'agit là d'un ensemble de dispositions classiques en matière de contrôle des changes.

Ces limitations sont, en fait, appliquées par les Etats de l'Union monétaire avec le principal souci d'éviter toute brèche dans un dispositif établi pour la sauvegarde des intérêts communs à tous les pays de la zone franc ; elles n'ont apporté aucune restriction réelle aux échanges commerciaux avec les pays étrangers, ni empêchement aux mouvements non spéculatifs de capitaux.

Il convenait d'autant plus qu'il en soit ainsi que le développement, l'élargissement des relations commerciales et financières des Etats de l'Union, les engagements contractés par eux à l'égard de certains pays étrangers, notamment des membres de la Communauté Economique Européenne autres que la France, ne peuvent s'accommoder d'interdictions qui ne seraient pas d'application générale.

La conscience ainsi acquise des problèmes posés par la réglementation de leurs relations financières extérieures à des pays liés par une étroite solidarité monétaire devait, sans doute, contribuer à éviter aux Gouvernements de l'Union monétaire toute hésitation dommageable dans la décision qu'il leur convenait de prendre à la suite de la dévaluation du franc français le 8 août 1969.

Avertis de la décision du Gouvernement français, les représentants des Gouvernements des autres pays de la zone franc se réunissaient à Paris, le 10 août, avec ceux de la France. Après cette concertation, les représentants des Etats de l'Union monétaire décidèrent de maintenir la parité existant entre le franc français et le franc de la Communauté financière africaine, unité monétaire de l'Union (a) ; en conséquence, se trouvait modifiée la parité entre le franc c.f.a. et toutes les autres monnaies étrangères (b).

Cette décision prenait en due considération l'importance et la complexité des relations monétaires, financières, commerciales et d'assistance existant entre l'Union monétaire ouest africaine et la France.

PARITÉ OFFICIELLE DU FRANC C.F.A.*

au 1^{er} février 1970

Pays	Unité monétaire	Francs C.F.A. par unité monétaire étrangère	Unités monétaires étrangères pour 1 000 francs C.F.A.
France	1 franc	50,000	20,000
États-Unis	1 dollar U.S.	277,710	3,601
Canada	1 dollar canadien	256,881	3,893
Allemagne occidentale	1 deutsche mark	75,877*	13,179
Belgique	1 franc belge	5,554	180,050
Espagne	1 peseta	3,967	252,080
Grande-Bretagne	1 livre sterling	666,504	1,500
Italie	1 lire	0,444	2 252,252
Pays-Bas	1 florin	76,715	13,035
Portugal	1 escudo	9,659	103,530
Suisse	1 franc suisse	63,508	15,746
Afars et Issas	1 franc Djibouti	1,295	772,201
Algérie	1 dinar algérien	56,249	17,778
Ethiopie	1 dollar éthiopien	111,084	9,002
Gambie	1 livre gambienne	666,504	1,500
Ghana	1 new cedi	272,156	3,674
Kenya	1 shilling	38,879	25,721
Libye	1 livre libyenne	777,588	1,286
Mali	1 franc malien	0,500	2 000,000
Maroc	1 dirham	54,878	18,222
Nigeria	1 livre nigériane	777,588	1,286
Sierra Leone	1 leone	333,252	3,001
Tunisie	1 dinar tunisien	528,971	1,890
Japon	1 yen	0,771	1 296,316
Hong-Kong	1 dollar H.K.	45,822	21,823
*Sur la base des parités acceptées par le Fonds Monétaire International.			

a) La dénomination de « *Franc de la Communauté Financière Africaine* » a été donnée à l'unité monétaire de l'Union monétaire ouest africaine par l'article 5 du Traité du 12 mai 1962 ; elle ne s'applique donc qu'à cette seule unité monétaire.

b) Une décision semblable, aux mêmes conséquences, devait être prise par les Gouvernements des autres pays dont l'institut d'émission dispose d'un compte d'opérations au Trésor français.

Un relâchement, a fortiori une rupture de ces relations eut été cause certaine des dommages les plus graves pour l'activité et le développement économique de l'Union alors qu'étaient bien problématiques les compensations pouvant en être attendues.

Pour pénible qu'elle ait été, et paraisse parfois encore, la disparition à peu près complète (la seule exception notable étant celle concernant la banane) du système d'écoulement privilégié des productions agricoles de l'Union sur le marché français a rendu plus aisée l'adaptation de l'économie de l'Union à la nouvelle parité de sa monnaie. Les cours en francs français des produits tropicaux ont en effet augmenté, que l'origine de ces produits soit étrangère ou de la zone franc ; l'expression en francs c.f.a. de la valeur des exportations de l'Union s'est trouvée également élevée, qu'elles soient écoulées sur le marché français ou sur les marchés étrangers.

Les pays de la zone franc pouvaient, par contre, légitimement espérer que le prix de leurs considérables achats de produits français (ils composent la moitié au moins des importations de l'Union) ne serait que partiellement affecté par le changement de parité du franc français à l'égard des monnaies étrangères. Cette attente a cependant connu certaines déceptions, mais les actions conjointes des pouvoirs publics français et de l'Union aussitôt engagées se sont attachées à éliminer les hausses de prix injustifiées.

Plus difficile est à mesurer et à compenser éventuellement l'accroissement des charges résultant de la dévaluation sur le service de la dette extérieure et les dépenses gouvernementales en devises autres que le franc français. En contrepartie de ces charges accrues, il convient cependant de noter que la dévaluation du franc c.f.a. allège, à l'inverse, celles des investisseurs étrangers et des « donneurs d'aide » bilatérale ou multilatérale, les incitant à développer leurs opérations dans l'Union, ou permet pour un même volume disponible en devises des investissements plus élevés en francs c.f.a. (a).

a) Une appréciation, de portée limitée, il est vrai, de l'effet de la dévaluation d'août 1969 est donnée par son incidence sur les « prix de détail relatifs pour la détermination des taux différentiels applicables aux traitements des fonctionnaires des Nations Unies. » Ces prix relatifs sont présentés sous la forme d'indices (les prix de New York étant pris pour base 100). Le tableau ci-après compare, pour les villes de l'Union pour lesquelles ils sont calculés et certaines autres, les indices avant et après dévaluation des francs français et c.f.a.

INDICE DES TAUX DIFFÉRENTIELS DE TRAITEMENT DES NATIONS UNIES

	Avant dévaluation du franc		Après dévaluation du franc	
Zone franc				
Paris	janvier 1969	108	96	septembre 1969
Abidjan	janvier 1969	111	97	août 1969
Lomé	novembre 1968	97	83	août 1969
Niamey	mai 1968	112	98	septembre 1969
Hors zone franc				
Genève	février 1969	93	90	août 1969
Londres	janvier 1969	83	82	août 1969
Monrovia	juillet 1968	99	96	septembre 1969
Accra	décembre 1968	94	92	septembre 1969

La dévaluation du franc, la hausse des prix de détail à New York ont sensiblement rapproché les indices des prix relatifs des villes de l'Union de ceux des cités étrangères.

Pour autant qu'il soit présentement possible de l'apprécier, la balance n'est pas débitrice des conséquences de la double décision des Etats de l'Union monétaire de maintenir les termes de leur coopération avec la France et la parité de leur monnaie avec le franc français.

L'opinion internationale a, dans son ensemble, jugé raisonnables les décisions de la France et des autres pays de la zone franc, d'autant qu'elles se sont accompagnées d'une participation aux mesures de consolidation du système monétaire international organisées dans le cadre du Fonds monétaire.

Les premiers de la zone franc, les Etats de l'Union monétaire faisaient connaître, le 4 décembre 1968, leur acceptation de l'amendement aux statuts du Fonds Monétaire International adopté par son Conseil des Gouverneurs, le 31 mai 1968. Ayant convenu, par contre, de réserver jusqu'à meilleure information leur acceptation de participer au compte de tirage spécial, ils ne devaient la faire connaître que dans les dernières semaines de l'année 1969, à temps pour prendre part à la première allocation de droits de tirage spéciaux.

Le bon fonctionnement du système monétaire international importe tout autant aux pays en voie de développement qu'aux grandes puissances. Pour les autorités monétaires de l'Union, le problème lancinant de l'exercice écoulé a été l'élévation constante des taux d'intérêt sur les places extérieures.

Désireuses de maintenir autant qu'il était possible la liberté des relations financières de l'Union avec l'extérieur, la France notamment, convaincues que l'économie ouest africaine nécessite un financement au moindre coût, les autorités monétaires de l'Union se sont refusées, pour autant qu'elle pouvait être évitée, à une élévation des taux pratiqués dans l'Union et consolidés, ces dernières années, par des décisions arrêtées en commun.

Aussi, est-ce par d'autres procédés que celui d'une hausse brutale de son taux d'escompte que la Banque centrale a dû s'attacher à éviter les conséquences dommageables pour la situation économique et monétaire de l'Union de la disparité croissante entre les taux maintenus par elle et ceux pratiqués à l'extérieur.

Il demeure que les niveaux présents des taux de l'argent sur les marchés internationaux sont les plus défavorables aux pays en voie de développement, dissuadant les capitaux extérieurs de s'y investir, attirant au contraire à l'extérieur une épargne qui leur est si difficile de dégager.

PRINCIPALES RÉCOLTES COMMERCIALISÉES POUR L'EXPORTATION

Campagnes (1^{er} octobre-30 septembre)

	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969
tonnes				
Côte d'Ivoire				
Café	272 566	130 776	287 760	210 125
Cacao	113 287	149 662	146 817	141 778
Bananes (a)	119 409	152 226	147 810	120 164
Coton	10 261	24 486	33 255	42 251
Dahomey				
Palmistes (b)	51 694	38 305	57 267	62 696
Huile de palme (c)	9 792	6 790	8 860	12 070
Café	728	1 094	450	2 000
Coton	6 436	9 300	12 573	23 067
Arachides décortiquées	3 822	6 236	7 800	7 200
Haute-Volta				
Arachides décortiquées	8 372	10 879	9 752	10 333
Coton	7 463	16 297	17 274	32 026
Karité	18 658	91	20 819	15 302
Sésame	1 659	2 635	2 897	3 549
Mauritanie				
Gomme arabique	3 330	4 437	4 671	5 324
Niger				
Arachides décortiquées	156 082	191 307	182 701	163 732
Coton	6 058	6 708	6 168	7 007
Sénégal				
Arachides en coque	1 011 000	786 000	834 000	623 000
Coton	302	1 155	3 892	9 755
Togo				
Café	13 588	5 480	10 518	17 208
Cacao	14 808	16 317	18 338	19 979
Coton	8 088	9 452	10 542	5 270
Arachides décortiquées	3 377	3 829	5 775	5 092
(a) Exportations (campagne 1 ^{er} septembre-31 août).				
(b) Exportations et livraisons aux huileries de la SNAHDA - (c) Production de la SNAHDA.				

1.3. L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION

Les récoltes des deux principales productions agricoles exportées, l'arachide et le café, ont été, en 1968/1969, plutôt décevantes, étant de quelque 20 % inférieures à celles de la précédente campagne.

Au Sénégal et au Niger, où la production d'**arachide** demeure le principal moteur de l'activité économique, la médiocrité de la récolte a été particulièrement sensible.

RÉCOLTE D'ARACHIDE COMMERCIALISÉE

	1967/1968	1968/1969	Variation
	milliers de tonnes		± %
Sénégal (en coque)	834,0	623,0	– 25,3
Niger (décortiquée)	182,7	163,7	– 10,4
Haute-Volta (décortiquée)	9,8	10,3	+ 5,1
Dahomey (décortiquée)	7,8	7,2	– 7,7
Togo (décortiquée)	5,8	5,1	– 12,1
Total (décortiquée)	800,0	630,0	– 21,3

Au Sénégal, les pluies insuffisantes et une mauvaise utilisation des engrais distribués, quelques exportations en Gambie ont réduit la récolte et les livraisons. Commencée le 20 décembre 1968, terminée le 3 mai 1969, la commercialisation a porté sur 623 000 tonnes d'arachides en coque, contre 834 000 la campagne précédente, les prix (16,60 à 18,44 francs c.f.a. au kilo) et les modalités de règlement au producteur étant demeurés inchangés, la baisse des revenus de la population rurale a donc été sensible. La médiocrité inattendue de la récolte a, par ailleurs, conduit le Sénégal à se porter acquéreur d'arachides à l'étranger, pour un tonnage relativement faible il est vrai. La hausse du prix de l'arachide sur les marchés internationaux a, par contre, permis un bon écoulement de la production sénégalaise.

Au Niger également, les conditions des pluies insuffisantes et mal réparties ont réduit le rendement des principales régions productrices de l'Est. Les achats, du 4 novembre 1968 au 1^{er} mars 1969, ont été de 164 000 tonnes d'arachides décortiquées, alors qu'ils avaient été de 183 000 tonnes l'exercice précédent. Le prix d'achat au producteur a été le même sur tous les marchés (quelques marchés frontaliers exceptés) : 18 francs c.f.a. le kilo d'arachides décortiquées, 12 francs c.f.a. le kilo d'arachides en coque, prix en moyenne sensiblement voisin de celui de la précédente campagne. A l'exception d'une trentaine de mille tonnes traitées par la *Société industrielle et commerciale du Niger* (Siconiger), la production a été exportée sous forme d'arachides en coque, pour un tiers par la voie dahoméenne et le port de Cotonou, pour les deux autres tiers à travers le Nigeria par Kano et Lagos. Bien que portant sur de moindres quantités, l'évacuation a été relativement moins rapide qu'au cours de l'exercice précédent ; les embarquements étaient cependant achevés à l'ouverture de la campagne 1969/1970.

Dans les autres pays de l'Union, les quantités exportables d'arachides demeurent faibles, la majeure partie de la production étant consommée sur place ; la partie commercialisée de la récolte constitue cependant un apport appréciable de revenus dans certaines régions du Dahomey, du Togo et de Haute-Volta. Dans les deux premiers de ces pays, les quantités commercialisées en 1968/1969 ont été sensiblement inférieures à celles achetées l'exercice précédent ; elles ont été au contraire légèrement plus fortes en Haute-Volta.

Décevant les prévisions, la récolte du **café** commercialisée en Côte d'Ivoire durant la campagne 1968/1969 a été de 210 000 tonnes ; ce résultat paraît relativement médiocre, comparé à celui de l'exercice précédent (288 000 tonnes), voire même à la moyenne des cinq campagnes précédentes (231 000 tonnes). La baisse enregistrée n'est cependant nullement comparable à celle subie en 1966/1967, alors que 131 000 tonnes de café seulement avaient été achetées. Le prix officiel d'achat au producteur a été le même que les deux exercices précédents : 90 francs c.f.a. le kilo sur tous les marchés. Les prix réellement pratiqués ont été parfois quelque peu supérieurs, la faiblesse relative de la récolte ayant incité à la surenchère en dépit de l'instauration d'un système d'attribution de quote-parts entre les acheteurs reconnus. La commercialisation de la récolte de café n'a donc pas encore trouvé son organisation satisfaisante. Aussi, afin de mettre celle-ci au point, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a-t-il suscité la création d'une *Société d'Etude pour la Promotion de l'Industrie Caféière* qui a été effectivement constituée le 24 juin 1969, et au Conseil d'administration de laquelle la Banque centrale a été appelée à siéger.

Au Togo, la récolte du café, favorisée par de bonnes conditions climatiques, a été, au contraire de celle de Côte d'Ivoire, exceptionnellement forte : 15 458 tonnes de café marchand ont été commercialisées, contre 9 146 tonnes la campagne précédente, le prix au producteur étant demeuré le même (75 francs c.f.a. le kilo, tous points d'achat). Cette forte production a été d'écoulement difficile et une partie attendait encore placement en fin d'exercice.

Fort heureusement, il n'en a pas été de même de la commercialisation record de **cacao** réalisée cette même campagne 1968/1969 par le Togo : 19 979 tonnes, à un prix d'achat supérieur de 10 francs au kilo (80 francs c.f.a. contre 70). De peu inférieure aux deux précédentes (142 000 tonnes au lieu de 147 000 et 149 000 tonnes), la récolte ivoirienne s'est également placée dans des conditions satisfaisantes. Au Dahomey, quelque 5 200 tonnes de cacao ont été commercialisées et exportées.

La récolte de **coton** a été forte, au Togo excepté.

RÉCOLTE COMMERCIALISÉE DE COTON

	1967/1968	1968/1969	
	tonnes de « coton-graine »		± %
Côte d'Ivoire	33 255	42 251	+ 27
Dahomey	12 573	23 067	+ 83
Haute-Volta	17 274	32 026	+ 85
Niger	6 168	7 007	+ 14
Sénégal	3 892	9 755	+ 151
Togo	10 542	5 270	- 50
Total	83 704	119 376	+ 44

Les remarquables progrès de la production au Sénégal, en Haute-Volta et au Dahomey sont à relever, d'autant qu'ils apportent un revenu monétaire à des régions particulièrement pauvres. Si les récoltes de Côte d'Ivoire et du Sénégal peuvent trouver débouché à peu près assuré auprès de l'industrie textile locale en plein essor, celles de Haute-Volta et du Dahomey doivent trouver débouché à l'extérieur. En fort et brusque accroissement, les récoltes de ces deux pays ont trouvé un placement d'autant plus difficile que les conditions du marché international étaient plutôt défavorables, aussi une part appréciable de la production attendait-elle écoulement à la fin de l'exercice.

La principale production agricole dahoméenne, fruit du **palmier à huile**, a été, cet exercice, très satisfaisante. La *Société Nationale des Huileries du Dahomey* (SNAHDA) a collecté et traité un tonnage de régimes de 25 % supérieur à celui de la précédente campagne. L'exportation de sa production, notamment celle d'huile de palmiste, a malheureusement été freinée par des grèves dans certains ports de destination.

PRODUCTION DE LA SNAHDA

1 ^{er} novembre/31 octobre :	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969
tonnes				
Huilerie de palme				
Régimes collectés	107 240	73 882	98 371	122 882
Production d'huile	9 689	6 891	8 850	12 408
Production de palmistes	8 153	5 510	7 185	9 909
Huilerie de palmiste				
Palmistes reçus	46 040	34 405	49 989	55 622
Prod. d'huile de palmiste	19 161	18 253	23 090	25 546
Production de tourteaux	18 942	19 079	22 488	25 043

En Côte d'Ivoire, la production industrielle d'huile de palme a progressé de 14 800 à 21 600 tonnes, du fait notamment de l'entrée en activité d'une seconde huilerie de la *Société pour le Développement et l'Exploitation du Palmier à huile* (SODEPALM). Ce n'est là cependant que l'annonce de développement futur devant porter à quelque 88 000 tonnes en 1975 la production des huileries de palme de Côte d'Ivoire.

Les plantations d'**hévéas**, dont le développement a été véritablement amorcé il y a une quinzaine d'années seulement, apportent maintenant une contribution appréciable à la diversification de la production ivoirienne.

CÔTE D'IVOIRE - PRODUCTION DE CAOUTCHOUC

Années	Tonnes	Années	Tonnes	Années	Tonnes
1961	82	1964	1 805	1967	5 847
1962	205	1965	3 200	1968	6 960
1963	400	1966	4 959	1969	8 608

L'entrée en rapport de nouveaux arbres portera à quelque douze mille tonnes en 1970 la production, laquelle est susceptible de se développer considérablement si les projets de nouvelles plantations dans le sud-ouest ivoirien se réalisent.

Des conditions climatiques défavorables au milieu de l'exercice ont réduit quelque peu les exportations de **bananes** de Côte d'Ivoire ; selon les statistiques douanières, elles n'auraient été que de 120 164 tonnes du 1^{er} septembre 1968 au 31 août 1969 contre 147 810 tonnes durant la campagne précédente et 152 226 durant celle de 1966/1967. La Guadeloupe n'ayant pu remplir son quota, les exportations ivoiriennes sur France ont été cependant plus fortes qu'en 1967/1968 et ont trouvé acquéreur à un prix également plus élevé. Les ventes sur l'Italie ont, par contre, été réduites de moitié.

Les exportations d'**ananas** de Côte d'Ivoire se sont développées sous forme de fruits frais et de jus, celles de tranches en conserve diminuant au contraire.

EXPORTATION D'ANANAS DE CÔTE D'IVOIRE

	1968	1969
Ananas frais		
Tonnes	13 736	13 294
Millions F CFA	611	596
Ananas conservés		
Tonnes	23 137	21 924
Millions F CFA	1 609	1 666
Jus d'ananas		
Tonnes	8 723	9 823
Millions F CFA	392	450

La Côte d'Ivoire a également exporté près d'un milliard de francs c.f.a. de **noix de cola** sur le Sénégal et le Mali notamment.

La production ivoirienne qui a cependant marqué le plus grand développement est, cette année encore, l'**exploitation forestière**. Une nouvelle augmentation des exportations de grumes a été enregistrée en 1969, que la persistance d'une forte demande sur les marchés européens a permis de placer à un prix rémunérateur.

EXPORTATIONS DE BOIS DE CÔTE D'IVOIRE

Années	Bois en grumes		Bois sciés, déroulés	
	mille m ³	millions F CFA	mille m ³	millions F CFA
1966	1 823	14 884	182	3 134
1967	2 173	17 839	183	3 157
1968	2 620	21 411	188	3 409
1969	3 234	30 025	181	3 726

Le bois est ainsi la seconde, en valeur, des exportations de Côte d'Ivoire.

Un tel développement de l'exploitation forestière n'est cependant pas sans danger. Aussi le Gouvernement s'efforce-t-il de le réglementer et d'assurer à la *Société pour le développement des plantations forestières* les ressources lui permettant d'étendre les reboisements qu'elle doit exécuter ; le produit des taxes perçues sur les exportations de bois au profit de la SODEFOR a atteint quelque 450 millions de francs c.f.a. en 1969.

Les prises de la **pêche maritime industrielle** ont été sensiblement plus importantes en Côte d'Ivoire, du fait surtout d'une grande activité des sardiniers, ainsi qu'au Sénégal, où près de 11 600 tonnes de thon (albacore et listao) ont été débarquées et traitées.

En Mauritanie, les exportations de poissons, tant congelés que salés et séchés, ont été, en 1969, les plus importantes enregistrées ces dix dernières années, leur valeur ayant été voisine de 1,3 milliard de francs c.f.a. La contribution déjà très appréciable de la pêche et des industries de conserve de poissons paraît devoir se développer encore dans les prochaines années, d'autant que les autorités s'emploient légitimement à assurer au bénéfice des économies nationales l'exploitation des fonds littoraux.

La demande demeurée vive de la sidérurgie européenne a permis un bon placement du **minerai de fer** mauritanien dont l'extraction s'est encore développée. Les exportations de l'année 1969 ont été de 8,6 millions de tonnes, celles de 1968 ayant été de 7,7 millions. La *Société des Mines de Fer de Mauritanie* (MIFERMA) a entrepris un aménagement de ses installations portuaires de Nouadhibou devant permettre le chargement de minéraliers de 150 000 tonnes au lieu de 100 000 présentement ; elle poursuit également l'exploration de nouveaux gisements et l'étude de procédés d'enrichissement de minerais à teneur relativement faible dont des réserves considérables ont déjà été constatées.

La découverte de gisements plus riches et d'accès plus aisé a entraîné l'arrêt des extractions de minerai d'**yttrium** entreprises il y a deux ans à Bou Naga par la *Société d'Exploitation Minière et de Recherches de Mauritanie* (SOMIREMA).

La production et les ventes de phosphates de chaux de la *Compagnie Sénégalaise des Phosphates de Taïba* ont été voisines de celles de l'année 1968, n'ayant pas retrouvé leur maximum de l'année 1966. Une légère baisse de la production et des ventes de phosphates d'alumine et dérivés de la *Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès* a été également enregistrée.

Le marché des **phosphates** continue à présenter des conditions peu favorables aux producteurs, en raison d'une certaine surproduction et de la très vive concurrence entre les fournisseurs. La *Compagnie Togolaise des Mines du Bénin* a néanmoins poursuivi le développement de ses ventes qui ont été en 1969 de 1 463 000 tonnes.

En Côte d'Ivoire, l'exploitation par la Compagnie de Mokta du gisement de **manganèse** de Grand-Lahou touche à sa fin ; la production ne s'est élevée qu'à 127 000 tonnes durant l'année 1969, et les exportations à 71 000 tonnes seulement, la valeur des ventes se réduisant de 415 à 262 millions de francs c.f.a., d'autant que les cours du manganèse sur les marchés internationaux poursuivent leur baisse. La fermeture prochaine de la mine est annoncée. La faible production de colombo-tantalite s'est également arrêtée. Par contre, les trois exploitations industrielles de **diamants** ont amélioré leurs résultats, leur production s'est élevée à 202 413 carats durant l'année 1969 contre 187 009 en 1968. La valeur des exportations (197 275 carats) est estimée à un peu plus d'un milliard de francs c.f.a. au lieu de 944,5 millions de francs c.f.a. (189 753 carats) en 1968.

PRODUCTIONS MINIÈRES

PRODUCTIONS MINIERES					
		Production		Ventes	
	Unité	1968	1969	1968	1969
Côte d'Ivoire					
Diamants	carat	187 009	202 414	189 753	197 275
Manganèse	tonne	116 741	127 039	118 869	71 021
Colombo - tantalite	kilo	632	199	—	—
Mauritanie					
Minerai de fer	1 000 t.	8 045	8 576	7 703	8 215
Niger					
Minerai d'étain (70 %)	tonne	102	117	102	117
Sénégal					
Attapulgit	tonne	4 481	4 160	4 318	...
Phosphate d'alumine	"	160 398	164 445	99 470	93 335
Phosphate d'alumine calciné	"	43 638	36 666	38 913	36 478
Phosphate de chaux	"	1 110 000	1 035 000	985 280	937 856
Phospal	"	6 355	2 684	9 349	2 636
Togo					
Phosphates	"	1 374 808	1 472 682	1 357 031	1 463 881

La *Société Minière du Niger*, qui exploite dans l'Aïr un petit gisement de cassitérite, a réussi à accroître de 102 à 117 tonnes ses ventes de minerai traité au Nigeria.

Au Togo, la production de **marbre** a fait ses débuts.

Bien que ce rapport soit attaché aux résultats et non aux projets, il ne peut omettre de mentionner la contribution importante apportée à l'économie mauritanienne par l'équipement de l'exploitation de minerai de cuivre de la *Société Minière de Mauritanie* (SOMIMA) dont l'entrée en production est maintenant prochaine. Plus notable encore, et devant aller se développant, est l'activité entraînée par la création des installations de la *Société Minière de l'Aïr* (SOMAIR) pour l'exploitation et le traitement des minerais d'uranium d'Arlit au Niger.

Les statistiques disponibles lors de la rédaction du présent rapport ne permettent pas d'apprécier l'évolution, au cours de l'année 1969, du volume physique de la production des **industries de transformation**, à l'exception toutefois de deux industries de base, celle du ciment et celle du raffinage du pétrole ; les productions de l'une et de l'autre se sont accrues en 1969, en Côte d'Ivoire particulièrement.

S'il n'est pas encore possible d'en chiffrer l'accroissement, la production des industries textiles semble avoir été très importante et cette production s'est aussi diversifiée, s'étendant au finissage et à l'impression des tissus selon les techniques les plus évoluées.

PRODUCTIONS INDUSTRIELLES

	1966	1967	1968	1969
milliers de tonnes				
Production de ciment (a)				
Sénégal	194,5	172,3	202,0	206,9
Niger	14,0	22,2	21,3	24,2
Côte d'Ivoire	108,9	255,6	330,4	388,5
Raffinage de produits pétroliers (b)				
Sénégal	455,2	510,8	572,5	591,7
Côte d'Ivoire	614,4	653,6	700,0	761,3
a) Ciment. - Sénégal, Niger : ciment produit ; Côte d'Ivoire : clinker broyé ; Niger : campagne 1 ^{er} octobre-30 septembre.				
b) Produits pétroliers : tonnes de brut traitées par la <i>Société Africaine de Raffinage</i> (SAR) au Sénégal, et en Côte d'Ivoire par la <i>Société Ivoirienne de Raffinage</i> (SIR).				

1.4. L'AIDE EXTÉRIEURE

Ainsi que le relèvent les précédents rapports, un inventaire complet de l'aide financière extérieure apportée au développement économique et social de l'Union monétaire ouest africaine demeure toujours difficile à établir.

Les données disponibles donnent à penser, cependant, que l'assistance de la France, sous ses diverses formes, aurait été, en 1969, de montant nominal sensiblement égal à celui de 1968. Les dépenses du budget de l'Etat français au seul titre de « l'aide bilatérale » aux Etats de l'Union monétaire ne peuvent être précisées. Leur montant est sans doute proche d'une trentaine de milliards de francs c.f.a. La plus grande partie de cette aide française est dispensée par des institutions françaises spécialisées de statuts variés ou sous la forme de rémunération et frais de transport de personnel d'assistance technique. L'application géographique de cette aide n'est pas connue.

CRÉDITS DE PAIEMENT OUVERTS AU BUDGET DE L'ÉTAT FRANÇAIS AU TITRE DE L'AIDE BILATÉRALE AUX ÉTATS AFRICAINS ET MALGACHE

	1966	1967	1968	1969	1970 *
millions de francs français					
A - Aide civile	1 051,84	1 166,01	1 167,66	1 172,59	1 134,86
I - Dépenses ordinaires	755,25	749,83	774,59	816,22	839,49
Personnel (assistance technique)	455,37	424,06	437,69	472,34	487,00
Bourses et stages	42,28	42,60	38,57	37,44	40,32
Subventions à des organismes spécialisés	156,67	187,86	202,63	208,77	213,00
Aide et concours divers aux Etats	87,49	82,78	91,24	91,86	93,36
Divers	13,44	12,53	4,46	5,81	5,81
II - Dépenses en capital (a)	296,59	416,18	393,07	356,37	295,37
B - Aide militaire	122,00	120,30	133,10	135,30	136,20
Total général	1 173,84	1 286,31	1 300,76	1 307,89	1 271,06
* prévisions (a) crédits de paiement.					
Source : états récapitulatifs de l'effort financier au titre de la coopération avec les Etats en voie de développement, annexés aux projets de lois de finances.					

Seule peut être « localisée » la contribution française faisant l'objet de « conventions de financement » par le *Fonds d'Aide et de Coopération* (F.A.C.) conclues entre le Gouvernement français et celui de l'Etat bénéficiaire. Les paiements effectués à ce titre, au bénéfice des membres de notre Union monétaire ont été, durant le dernier exercice, d'un montant toujours considérable : 7,5 milliards de francs c.f.a., peu inférieur à celui enregistré l'exercice précédent (7,6 milliards de francs c.f.a.).

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Versements effectués du 1^{er} octobre 1968 au 30 septembre 1969

Bénéficiaires	Dépenses	Développement	Infrastructure	Equipements	Total
par nature d'opérations	générales	de la production		sociaux	
a - Interventions localisées					
millions de francs c.f.a.					
dans l'U.M.O.A.					
<i>Subventions</i>	398	3 128	1 050	1 518	6 094
Côte d'Ivoire	55	124	55	710	944
Dahomey	14	652	149	15	830
Haute-Volta	119	433	284	117	953
Mauritanie	34	199	67	73	373
Niger	110	826	238	258	1.432
Sénégal	10	183	11	47	251
Togo	56	658	246	179	1.139
Organismes communs ex-A.O.F.					
et ex-Fédération du Mali	—	53	—	119	172
<i>Avances</i>	3	723	692	—	1.418
Côte d'Ivoire	—	469	528	—	997
Mauritanie	—	7	—	—	7
Niger	3	—	164	—	167
Sénégal	—	247	—	—	247
Total a	401	3 851	1 742	1 518	7 512
b - Interventions					
non localisées (a)					
Subventions	880	204	8	1 769	2 861
Prises de participation	15	18	—	—	33
Investissements de la Rép. franç.	14	—	—	—	14
Actions menées par la Rép. franç.					
et contribution au fonctionnement					
des Organismes inter-Etats	2 974	—	77	812	3 863
Avances		102	—	—	102
Total b	3 883	324	85	2 581	6 873
(a) Interventions au bénéfice tant des Etats de l'U.M.O.A. que des autres Etats recevant l'assistance du F.A.C.					

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DU FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Période	Engagements nouveaux		Paiements effectués sur	
1 ^{er} oct./30 sept.	Subventions	Avances	Subventions	Avances
millions de francs c.f.a.				
1962/1963	7 873	—	7 442	—
1963/1964	7 413	1 231	7 199	—
1964/1965	6 656	920	8 025	1 088
1965/1966	5 800	615	6 476	446
1966/1967	5 535	1 641	7 297	439
1967/1968	5 455	1 724	6 185	1 415
1968/1969	6 754	167	6 094	1 418

Les engagements nouveaux (6,9 milliards de francs c.f.a.) ont été légèrement inférieurs à ceux contractés l'exercice précédent (7,2 milliards).

La répartition géographique des règlements effectués est, par contre, sensiblement différente : leur montant, demeuré à peu près égal au Dahomey, a été bien inférieur au Sénégal, en Haute-Volta et en Mauritanie, très supérieur au Niger, en Côte d'Ivoire et spécialement au Togo.

FONDS D'AIDE ET DE COOPÉRATION

Règlements effectués sur conventions de financement (subventions et prêts)

	1966/1967	1967/1968	1968/1969
millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	1 508	1 581	1 941
Dahomey	716	874	830
Haute-Volta	864	1 300	953
Mauritanie	686	683	380
Niger	1 389	1 442	1 609
Sénégal	857	973	498
Togo	701	606	1 139
Organismes communs	201	141	172
Total	6 922	7 600	7 522

La *Caisse Centrale de Coopération Economique* a, par ailleurs, consenti de nouvelles avances au bénéfice des Etats, des entreprises publiques et semi-publiques et des banques de développement de l'Union ; le montant net de ses prêts en cours s'est accru de quelque 3,1 milliards de francs c.f.a. au cours de l'année 1969.

AVANCES CONSENTIES PAR LA CAISSE CENTRALE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE (a)

En cours au 31 décembre	1966	1967	1968	1969
millions de francs c.f.a.				
Etats	25 308	25 091	27 013	28 239
Collectivités publiques secondaires	988	887	744	636
Entreprises publiques et semi-publiques	7 962	7 929	8 296	9 222
Banques de développement	7 226	8 118	8 443	9 556
Entreprises privées	13 481	12 896	12 313	12 262
Total	54 965	54 921	56 809	59 915
(a) Opérations localisées par la C.C.C.E. dans les États de l'Union monétaire ouest africaine.				

Les règlements effectués par le *Fonds Européen de Développement*, à l'alimentation duquel la France contribue pour 40 %, ont été d'un montant sensiblement supérieur, s'étant élevés à 10,5 milliards de francs c.f.a. du 1^{er} juillet 1968 au 30 juin 1969, au seul titre des « aides non remboursables ».

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Paielements effectués sur aides non remboursables

	1967	1968	1969
	milliers d'unités de compte		
Côte d'Ivoire	6 977	8 429	9 765
Dahomey	5 269	5 925	3 164
Haute-Volta	2 337	4 849	7 382
Mauritanie	3 321	5 204	4 081
Niger	5 249	5 064	4 170
Sénégal	8 952	7 665	4 381
Togo	2 409	1 429	5 097
Total	34 514	38 565	38 040

Le *Fonds Européen de Développement* a, par ailleurs, accordé des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt à la Mauritanie (2,7 millions d'u.c.) pour l'extension du wharf de Nouakchott et à la Côte d'Ivoire (3,6 millions d'u.c.) pour la poursuite de son plan palmier à huile. Pour le même objet, la *Banque Européenne d'Investissement*, sur ses fonds propres, a consenti le 16 juin 1969 un prêt, remboursable en seize ans et demi, de 9,1 millions d'unités de compte (environ 2,5 milliards de francs) à la société d'économie mixte ivoirienne « PALMINDUSTRIE », chargée d'assurer la création et le financement d'un ensemble d'huileries.

PRÊTS CONSENTIS PAR LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT

	1965	1966	1967	1968	1969
	milliers d'unités de compte				
Engagements au 31 décembre	815	3 245	3 245	15 245	24 872
Côte d'Ivoire	815	815	815	1 815	11 442
Mauritanie	—	—	—	11 000	11 000
Sénégal	—	2 430	2 430	2 430	2 430
Encours au 31 décembre	316	683	1 900	2 478	7 925
Côte d'Ivoire	316	683	685	548	959
Mauritanie	—	—	—	—	4 519
Sénégal	—	—	1 215	1 930	2 447
Versements cumulés au 31 décembre	316	683	2 030	2 745	8 212
Côte d'Ivoire	316	683	815	815	1 382
Mauritanie	—	—	—	—	4 400
Sénégal	—	—	1 215	1 930	2 430
1 U.C. = 246,853 francs c.f.a. jusqu'au 8 août 1969 ; depuis, 1 U.C. = 277,71 francs c.f.a.					

La *Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement* (B.I.R.D.) s'est également associée au financement de ce vaste projet de diversification de l'agriculture ivoirienne par l'octroi de prêts remboursables en 1975/1990, d'un montant total de 17,1 millions de dollars. Cette même institution internationale a également consenti au Sénégal, pour l'amélioration de son agriculture, un prêt de 3,5 millions de dollars, complété par un crédit de 6 millions de dollars, de sa filiale l'*Association Internationale pour le Développement*. Celle-ci a également accordé, au cours de cette même année 1969, un crédit de 4,6 millions de dollars au Dahomey pour la réalisation d'aménagement agricole dans la région d'Hinvi, à la Mauritanie un crédit de 3 millions de dollars pour l'amélioration de son réseau routier, et à la Haute-Volta un prêt de 0,8 million de dollars pour les télécommunications.

Au total, les concours consentis par la B.I.R.D. et sa filiale à l'équipement des pays membres de l'Union monétaire au cours de la seule année 1969 ont atteint 34,9 millions de dollars. C'est là un développement qui, pour avoir été longtemps attendu, appelle d'autant plus d'être souligné.

ACCROISSEMENT NET DES ENGAGEMENTS EN 1969

	B.I.R.D.	A.I.D.	Total	Total
	milliers dollars U.S.			millions
				francs c.f.a. *
Côte d'Ivoire	17 100	—	17 100	4 749
Dahomey	—	4 600	4 600	1 277
Haute-Volta	—	800	800	222
Mauritanie	— 77	3 000	2 923	811
Niger	—	— 1	— 1	—
Sénégal	3 500	6 000	9 500	2 638
Togo	—	—	—	—
U.M.O.A.	20 523	14 399	34 922	9 697

* Conversion faite au taux en vigueur en fin d'année : 1 \$ = 277,71 francs c.f.a.

Méritent également d'être relevés les concours accrus apportés par le *Programme des Nations Unies pour le Développement* (P.N.U.D.), notamment aux études de préinvestissements des aménagements régionaux.

Les « aides bilatérales » obtenues des gouvernements ou institutions publiques de crédit étrangers se sont également maintenues ou développées.

L'utilisation des prêts consentis par l'*Agence pour le Développement International des Etats-Unis d'Amérique* (U.S.A.I.D.) à la Banque Ivoirienne de Développement Industriel (B.I.D.I.) et au Gouvernement du Niger s'est accélérée.

U.S.A.I.D. - PAIEMENTS SUR PRÊTS ET SUBVENTIONS

Années financières			
1 ^{er} juillet - 30 juin	1966/1967	1967/1968	1968/1969
milliers de dollars U.S.			
Côte d'Ivoire	206	787	1 243
Dahomey	669	507	384
Haute-Volta	267	580	480
Mauritanie	75	50	—
Niger	681	1 052	1 372
Sénégal	189	668	404
Togo	529	615	431
Total	2 616	4 259	4 314

L'Export-Import Bank of the United States, dont le concours financier (36,5 millions de dollars) au financement de l'usine hydroélectrique de Kossou a été signalé dans notre précédent rapport, a en 1969 consenti un nouveau prêt de 5,1 millions de dollars pour l'achat d'un avion D.C. 8 par la *Compagnie Air Afrique*, sur garantie de la République de Côte d'Ivoire.

Il convient de noter tout particulièrement le considérable développement du concours du *Kreditanstalt für Wiederaufbau* de la République Fédérale d'Allemagne, le montant de ses prêts en cours s'étant accru de 55 millions de D.M. durant l'année 1969. Le port de Lomé, l'équipement du port et de la région de San Pedro en Côte d'Ivoire, l'alimentation en eau de la ville de Dakar, le réseau routier sénégalais, le développement agricole de la région de Korhogo (Côte d'Ivoire), l'équipement d'huileries au Dahomey et d'une usine textile en Haute-Volta, le forage de puits au Niger, sont les principales actions financées par cette puissante institution de crédit.

PRÊTS CONSENTIS PAR LE KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU

Bénéficiaires	En cours au 31 décembre				
	1965	1966	1967	1968	1969
milliers de Deutsche Mark					
Côte d'Ivoire	2 902	5 502	10 638	15 163	34 062
Dahomey	10 977	10 685	12 000	10 200	9 000
Haute-Volta	—	—	—	3 298	6 737
Mauritanie	—	—	—	—	—
Niger	—	154	5 025	9 466	12 773
Sénégal	20 033	22 000	20 000	18 000	44 478
Togo	32 308	47 511	60 985	64 458	68 723
Total	66 220	85 852	108 648	120 585	175 773
1 DM = 61,713 francs c.f.a. jusqu'au 8 août 1969.					
depuis le 27 octobre 1969 : 1 DM = 77,877 francs c.f.a.					

1.5. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

La valeur des échanges extérieurs des marchandises de l'Union monétaire a sensiblement augmenté au cours du dernier exercice, mais cette augmentation a été sensiblement plus forte s'agissant des importations (+ 16 % environ), la valeur des exportations n'ayant progressé que de 10 % seulement. La balance commerciale de l'Union qui avait présenté un fort excédent (10 milliards de francs c.f.a. environ) en 1967/1968 a été proche de l'équilibre en 1968/1969 (sous la réserve cependant que les importations y sont estimées CAF et les exportations FOB).

Cette augmentation de la valeur des échanges extérieurs est imputable à la hausse des prix, pour une part malheureusement difficile à apprécier. La hausse, en 1969, du niveau général des prix à l'exportation est estimée par le Secrétariat du G.A.T.T. à 2,5 % ; elle a dû être sensiblement plus élevée, s'agissant des importations effectuées par l'Union, qui comprennent surtout des produits fabriqués, la valeur de ses exportations n'ayant pas, par contre, bénéficié de la forte progression des prix, connue par les exportateurs de minéraux non ferreux. Le fret maritime et aérien pèse, d'autre part, lourdement sur les échanges extérieurs de l'Union.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE L'UNION MONÉTAIRE *

1 ^{er} octobre/30 septembre	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969
milliards de francs c.f.a.				
Exportations	146	157	178	195
Importations	146	153	168	195
Balance	—	+ 4	+ 10	—
* Estimations sur la base des statistiques officielles des États de l'Union.				

Les données présentement disponibles ne permettent pas d'établir l'orientation des échanges de l'Union au cours de la période considérée ; la légère réduction des échanges avec les pays industrialisés et le développement des importations (riz, fibres dures) des pays en voie de développement semblent se poursuivre.

Les statistiques dressées par les grands pays industrialisés, principaux partenaires de l'Union, enregistrent un accroissement de 10,8 % de la valeur de leurs importations en provenance de l'Union et de 15,5 % de leurs exportations à destination de ses membres. La balance des échanges n'en demeure pas moins fortement en faveur de l'Union monétaire.

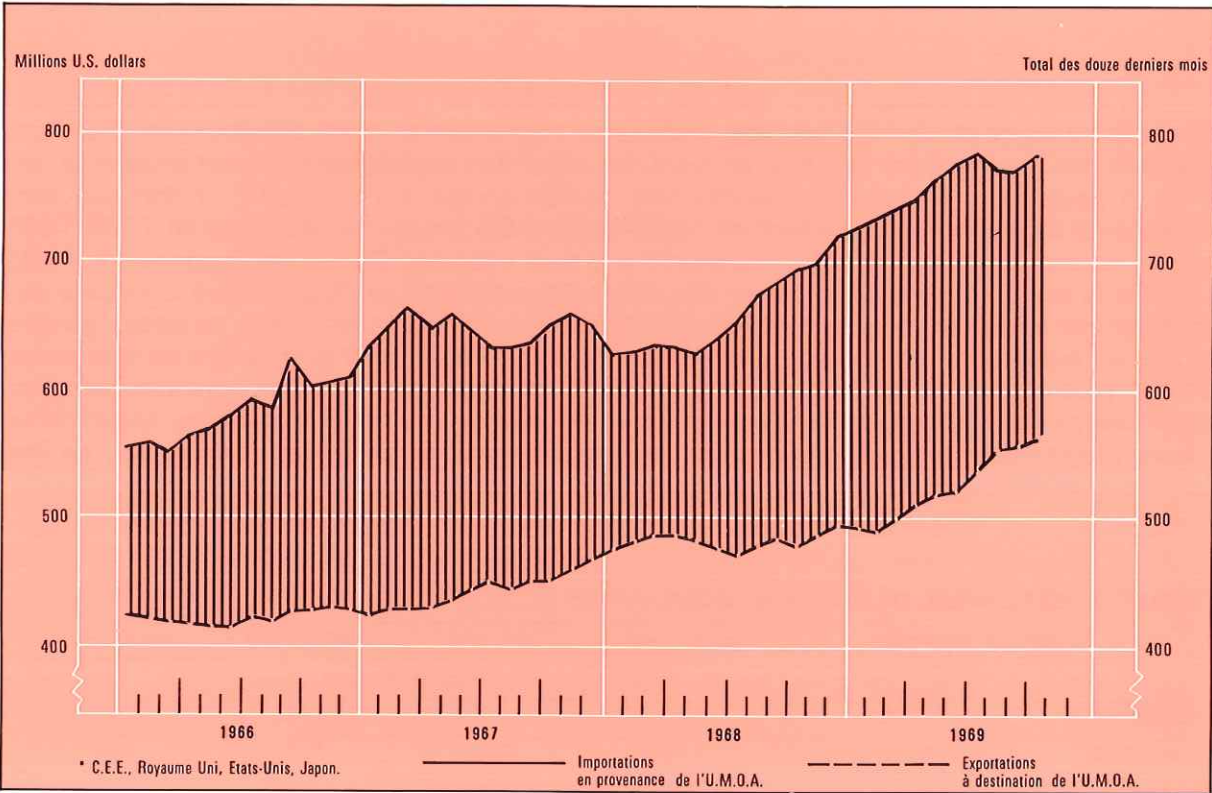
COMMERCE DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS AVEC L'UNION MONÉTAIRE

	Importations de l'Union	Exportations de l'Union	Couverture
	millions de dollars U.S.		E/I %
1965/1966	598,2	429,4	72
1966/1967	645,8	449,1	70
1967/1968	686,5	482,1	70
1968/1969	760,4	556,5	73

Le développement de ces échanges a été différent selon les partenaires considérés.

Les achats du **Japon** n'ont guère progressé ces trois dernières années ; ses ventes dans l'Union continuent, par contre, à se développer. L'accroissement des échanges avec le **Royaume-Uni**, et particulièrement des exportations de celui-ci, est à relever, encore qu'il puisse n'être qu'occasionnel.

COMMERCE DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS AVEC L'UNION MONÉTAIRE



COMMERCE DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre-30 septembre	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969
millions de dollars U.S.					
Communauté Economique Européenne					
Importations de l'U.M.O.A.	447,6	493,3	515,8	550,4	621,5
Exportations sur l'U.M.O.A.	381,1	367,9	399,5	427,7	479,6
Royaume-Uni					
Importations de l'U.O.M.A.	35,8	37,0	33,8	43,7	52,7
Exportations sur l'U.M.O.A	13,1	14,2	13,0	15,9	24,0
Etats-Unis d'Amérique					
Importations de l'U.M.O.A.	46,8	52,7	70,8	65,4	59,1
Exportations sur l'U.M.O.A.	23,6	37,6	25,6	26,4	38,1
Japon					
Importations de l'U.M.O.A.	10,0	15,2	25,4	27,0	27,1
Exportations sur l'U.M.O.A.	7,5	9,7	11,0	12,2	14,8
Total					
Importations de l'U.M.O.A.	540,2	598,2	645,8	686,5	760,4
Exportations sur l'U.M.O.A.	425,3	429,4	449,1	482,2	556,5
Balance (E - I)	- 114,9	- 168,8	- 196,7	- 204,3	- 203,9
Source: Statistiques des pays industriels selon le Fonds Monétaire International («Direction of Trade») et l'Office de Statistiques des Communautés Européennes.					

La contraction des importations des **Etats-Unis** de produits de l'Union a pour principale cause la diminution des exportations de café de Côte d'Ivoire provoquée par une mauvaise récolte.

La **Communauté Economique Européenne** est, de très loin, le principal client et fournisseur de l'Union monétaire. La valeur des échanges de celle-ci avec la C.E.E. paraît cependant progresser à un taux moindre que ses échanges avec ses autres partenaires ; la raison en est la croissance relativement faible des échanges avec la France, laquelle demeure le premier partenaire de l'Union.

La part de la **France** dans le commerce de la Communauté Economique Européenne avec l'Union a, en effet, continué à diminuer.

PART DE LA FRANCE DANS LES ÉCHANGES DE LA C.E.E. AVEC L'UNION

1 ^{er} octobre-30 septembre	Importations par la C.E.E.	Exportations de la C.E.E.
pour cent		
1963/1964	73,1	84,1
1964/1965	66,4	84,1
1965/1966	66,2	79,6
1966/1967	64,4	77,1
1967/1968	61,2	73,6
1968/1969	55,1	71,2

La France demeure cependant le principal fournisseur et surtout le premier client de l'Union monétaire. Compte tenu du commerce « frontalier » qui ne porte guère sur des produits d'origine française ou destinés à la France, on peut estimer que les échanges extérieurs de l'Union monétaire se font pour moitié avec la France.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

	Exportations de France			Importations de France			Balance *	
	Campagnes			Campagnes				
	1967/68	1968/69	Variations	1967/68	1968/69	Variations	1967/68	1968/69
	millions de F.F.		± %	millions de F.F.		± %	millions F.F.	
Côte d'Ivoire	740,5	750,7	+ 1,4	841,5	906,7	+ 7,7	- 101,0	- 156,0
Dahomey	80,1	104,2	+ 30,1	45,6	55,3	+ 21,3	+ 34,5	+ 48,9
Haute-Volta	71,6	93,2	+ 30,2	14,9	16,3	+ 9,4	+ 56,7	+ 76,9
Mauritanie	89,0	89,3	+ 0,3	70,2	118,7	+ 69,1	+ 18,8	- 29,4
Niger	83,1	117,1	+ 40,9	127,3	134,2	+ 5,4	- 44,2	- 17,1
Sénégal	430,5	480,6	+ 11,6	465,2	432,4	- 7,1	- 34,7	+ 48,2
Togo	59,5	83,7	+ 40,7	98,5	107,6	+ 9,2	- 39,0	- 23,9
U.M.O.A.	1 554,3	1 718,8	+ 10,6	1 663,2	1 771,2	+ 6,5	- 108,9	- 52,4
* Balance pour la France.								
Source : Direction Générale des Douanes Françaises (Statistiques du commerce extérieur).								

COMMERCE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

1 ^{er} octobre-30 septembre	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969
millions de dollars U.S.					
Allemagne (R.F.)					
Importations de l'U.M.O.A.	71,7	75,6	77,9	92,7	116,0
Exportations sur l'U.M.O.A.	32,0	30,5	32,6	36,8	50,0
Balance	-39,7	-45,1	-45,3	-55,9	-66,0
France					
Importations de l'U.M.O.A.	297,4	326,6	332,2	337,0	352,3
Exportations sur l'U.M.O.A.	310,9	292,7	307,9	314,9	341,9
Balance	+ 13,5	-33,9	-24,3	-22,1	-10,4
Italie					
Importations de l'U.M.O.A.	50,1	56,3	68,7	63,9	78,4
Exportations sur l'U.M.O.A.	13,1	14,4	23,8	26,2	30,7
Balance	-37,0	-41,9	-44,9	-37,7	-47,7
Pays-Bas					
Importations de l'U.M.O.A.	15,1	19,0	18,1	29,7	43,5
Exportations sur l'U.M.O.A.	15,2	18,4	22,8	32,4	41,1
Balance	+ 0,1	- 0,6	+ 4,7	+ 2,7	- 2,4
Union belgo-luxembourgeoise					
Importations de l'U.M.O.A.	13,3	15,8	18,9	27,1	31,3
Exportations sur l'U.M.O.A.	9,9	11,9	12,4	17,4	15,4
Balance	- 3,4	- 3,9	- 6,5	- 9,7	-15,9
Communauté Economique Européenne					
Importations de l'U.M.O.A.	447,6	493,3	515,8	550,4	621,5
Exportations sur l'U.M.O.A.	381,1	367,9	399,5	427,7	479,6
Balance	-66,5	-125,4	-116,3	-122,7	-141,9
Source : Statistique des pays de la C.E.E.					

COMMERCE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AVEC L'UNION MONÉTAIRE

	1966/1967	1967/1968	1968/1969
millions de dollars U.S.			
Exportations vers :			
Côte d'Ivoire	12,8	12,5	18,2
Mauritanie	3,3	4,6	6,5
Sénégal	8,0	7,7	10,7
Togo	1,5	1,6	2,7
Total	25,6	26,4	38,1
Importations de :			
Côte d'Ivoire	69,8	64,4	58,4
Mauritanie	0,3	0,6	0,1
Sénégal	0,3	0,2	0,3
Togo	0,4	0,3	0,3
Total	70,8	65,5	59,1

1.6. LES REVENUS ET LES PRIX

L'activité économique des Etats de l'Union monétaire paraît s'être sensiblement développée ce dernier exercice ; c'est du moins ce que donnent à penser les indices disponibles, dont la valeur n'est pas sans laisser à désirer, en attendant que la publication tardive de comptes incertains permette de tenter une appréciation de l'évolution des produits et revenus nationaux.

Variation	1965/1966	1966/1967	1967/1968
du montant nominal	1966/1967	1967/1968	1968/1969
pour cent d'un exercice à l'autre			
des exportations	+ 7,5	+ 13,4	+ 9,5
des importations	+ 4,8	+ 9,8	+ 16,0
des taxes sur les importations	+ 4,1	+ 10,5	+ 7,8
des chiffres d'affaires « marchandises »	+ 2,0	+ 10,5	+ 11,1
des débits des comptes à vue en banque	+ 3,3	+ 16,1	+ 11,7

Le montant des transactions réglées en monnaie paraît s'être accru de quelque 10 %, cet accroissement ayant été sensiblement différent selon les pays.

Variations	Chiffres d'affaires	Débits des comptes
1967/1968 - 1968/1969	marchandises	bancaires à vue
pour cent		
Côte d'Ivoire	+ 9,0	+ 6,8
Dahomey	+ 23,2	+ 26,3
Haute-Volta	+ 22,0	+ 21,9
Niger	+ 6,9	+ 7,9
Sénégal	+ 7,1	+ 12,6
Togo	+ 21,2	+ 32,8
Total (n.c. Mauritanie)	+ 11,1	+ 10,8

Exprimés « aux prix courants », les montants considérés traduisent le mouvement du volume des échanges réels mais aussi des prix. Les indices des prix actuellement calculés sont malheureusement peu représentatifs du mouvement général des prix, nul phénomène économique n'étant, au demeurant, d'observation plus difficile en Afrique tropicale que les prix de détail. Il semble cependant, que, cet exercice encore, le niveau général des prix de détail se soit élevé de quelque 3,5 %. Il ne saurait être trop souligné avec quelle réserve il convient d'entendre une telle estimation de la variation d'une notion aussi vague que l'est celle du niveau général des prix de détail dans l'Union monétaire.

INDICES DES PRIX A LA CONSOMMATION FAMILIALE

		Septembre					Variations	
Indices	Base	1963	1966	1967	1968	1969	1968/69	1963/69 *
Indices des prix à la								
consommation africaine							pour cent	
Abidjan								
Indice général	février 1960	110,9	124,6	121,3	136,3	134,8	+ 3,2	+ 3,31
Indice alimentation	février 1960	115,2	128,3	120,0	142,7	131,6	+ 6,0	+ 2,24
Ouagadougou								
Indice général	année 1958	144,8	152,8	147,0	148,5	162,8	+ 9,6	+ 1,97
Indice alimentation	année 1958	113,7	130,1	118,1	119,2	145,9	+ 22,4	+ 4,24
Niamey								
Indice général	1-7-62/30-6-63	99,9	116,9	117,4	110,9	127,6	+ 15,1	+ 4,16
Indice alimentation	1-7-62/30-6-63	100,8	122,5	120,8	111,6	135,2	+ 21,1	+ 5,01
Indices des prix à la								
consommation européenne								
Abidjan	année 1960	108,9	121,3	123,9	126,4	130,0	+ 2,8	+ 3,00
Dakar	juillet 1945	622,0	665,0	650,0	669,0	687,0	+ 2,7	+ 1,67
Nouakchott	janvier 1961	118,0	132,0	135,7	139,8	141,1	+ 0,9	+ 3,03
Ouagadougou	novembre 1964	97,5	111,8	114,0	114,3	122,2	+ 6,9	+ 3,83
Niamey	année 1960	115,7	128,3	140,4	143,8	148,5	+ 3,3	+ 4,24
Lomé	mai 1961	...	120,6	127,6	128,2	127,6	− 0,5	
Paris (259 articles)	année 1962	106,2	115,1	119,4	125,1	133,1	+ 6,4	+ 3,83
* Taux annuel moyen de variation de 1963 à 1969. Source : Services de Statistiques (I.N.S.E.E. pour Paris).								

* Taux annuel moyen de variation de 1963 à 1969. Source : Services de Statistiques (I.N.S.E.E. pour Paris).

PRIX OFFICIELS D'ACHAT AU PRODUCTEUR

	Arachides		Cacao		Café	
	Kaolack	Maradi	Abidjan	Togo	Abidjan	Togo
Campagnes	(coques)	(décort.)				
Francs C.F.A. par kilogramme						
1959-1960	22,00	24,00	95,00	100,00	105,00	90,00
1960-1961	22,00	24,00	95,00	95,00	95,00	85,00
1961-1962	22,00	22,50	70,00	65,00	80,00	65,00
1962-1963	22,00	21,00	70,00	65,00	80,00	65,00
1963-1964	22,00	21,00	76,80	70,00	87,95	75,00
1964-1965	22,00	21,50	76,96	70,00	97,55	75,00
1965-1966	22,00	22,25	61,96	40,00	82,55	70,00
1966-1967	22,00	21,75	77,12	55,00	97,10	70,00
1967-1968	17,97	17,50	77,95	70,00	97,42	75,00
1968-1969	17,97	18,00	74,20	80,00	94,20	75,00

Arachides : Prix minimum d'achat nu-basculé, le kilogramme d'arachides en coque à Kaolack (Sénégal) et d'arachides décortiquées à Maradi (Niger).

Cacao : Prix d'achat au producteur de la « récolte principale ». Pour le Togo, prix tous points d'achat. Pour la Côte d'Ivoire, prix nu-basculé. Abidjan estimés pour les dernières campagnes, les prix ayant été fixés « tous points d'achat » à 70 francs C.F.A. pour les campagnes principales 1963-64 et 1964-65, à 55 francs en 1965-66, à 70 francs en 1966-67, 1967-68 et 1968-69.

Café : Prix d'achat au producteur « tous points d'achat » au Togo. Prix nu-basculé Abidjan, estimés pour les dernières campagnes sur la base des prix officiels « tous points d'achat » de 80 francs C.F.A. jusqu'au 15 décembre 1963, puis 90 francs à compter du 16 décembre 1963. Ces prix au producteur ont été fixés à 75 francs pour la campagne 1965-66 et à 90 francs pour les campagnes 1966-67, 1967-68 et 1968-69.

L'évolution des salaires est également très difficile à apprécier, faute d'un rassemblement convenable des données disponibles ; elle n'est que très imparfaitement rendue par les modifications apportées au « *salaire minimum interprofessionnel garanti* ». Celui-ci n'avait guère connu de modifications de la fin de l'année 1963 à la première moitié de 1968, il devait être alors sensiblement augmenté en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Après la clôture de l'exercice sous revue, son taux a été augmenté au Niger (de 11 %) et en Haute-Volta (de 7 %) et vient de l'être à compter du 1^{er} janvier 1970 au Togo et en Côte d'Ivoire, de 20 % dans le premier pays, de 25 % dans le second. La progression du niveau général des salaires est sensiblement plus forte si l'on tient compte de la suppression des zones décidée en Haute-Volta, au Niger et au Togo et des majorations consenties par les conventions collectives ainsi que des prestations sociales.

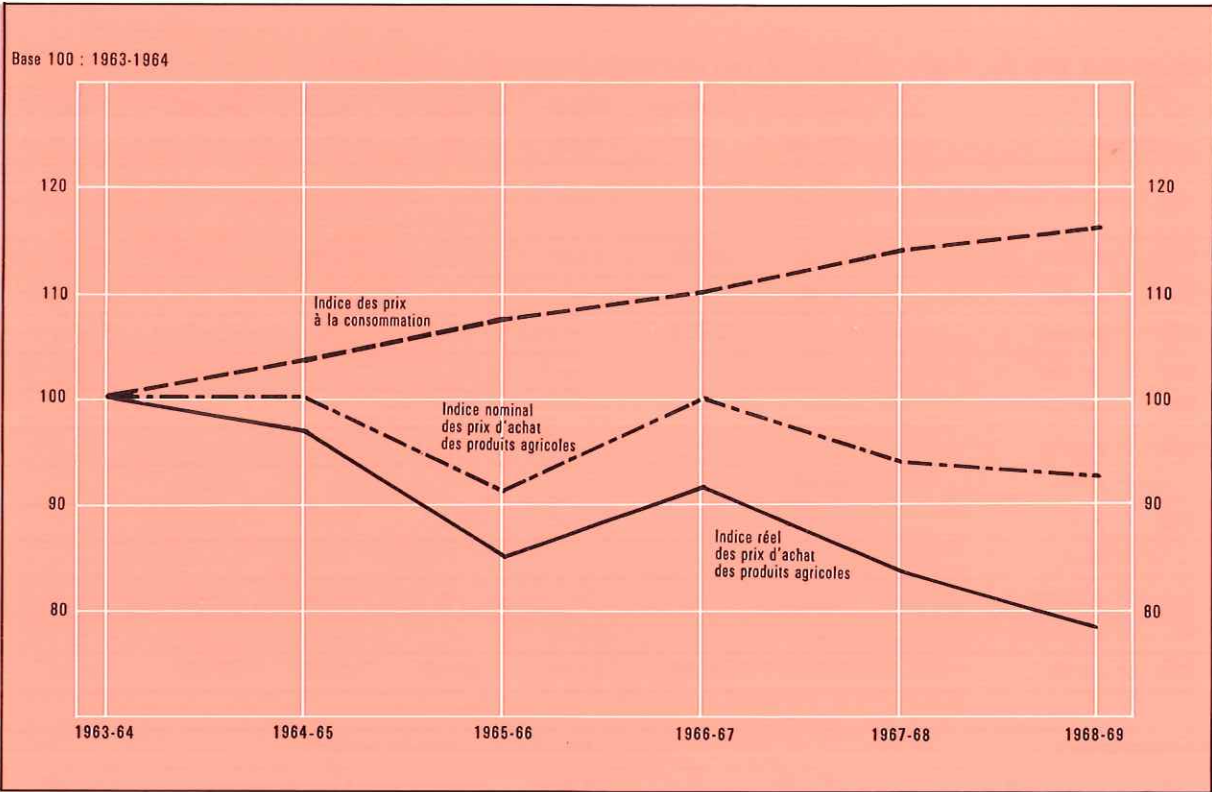
ÉVOLUTION DU SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI *

Dates	Côte d'Ivoire	Dahomey (a)	Haute- Volta	Mauritanie (b)	Niger	Sénégal	Togo
francs c.f.a.							
1963 - 1 ^{er} janvier	40,00	34,00	29,00	35,20	27,00	44,00	27,50
1964 - 1 ^{er} janvier	42,40	—	—	—	—	—	29,70
1965 - 1 ^{er} janvier	—	38,08	—	—	—	—	—
1966 - 1 ^{er} janvier	—	—	—	—	—	—	—
1967 - 1 ^{er} janvier	—	—	—	—	—	—	—
1968 - 1 ^{er} janvier	—	—	—	—	—	—	—
- 1 ^{er} juillet	46,64	—	—	—	—	50,60	—
1969 - 1 ^{er} janvier	46,64	38,08	29,00	40,50	27,00	50,60	29,70
- 1 ^{er} avril	—	—	—	—	—	—	—
- 1 ^{er} octobre	—	—	—	—	30,00	—	—
- 1 ^{er} décembre	—	—	31,00	—	—	—	—
1970 - 1 ^{er} janvier	58,30	38,08	31,00	40,50	30,00	50,60	35,64
taux d'accroissement annuel							
1 ^{er} janvier 1969 à 1970	+ 25,0 %	—	+ 6,9 %	—	+ 11,1 %	—	+ 20,0 %
1 ^{er} janvier 1963 à 1970							
(taux moyen annuel)	+ 5,6 %	+ 1,6 %	+ 1,0 %	+ 2,0 %	+ 1,5 %	+ 2,0 %	+ 3,8 %
* Taux horaire, professions industrielles, 1 ^{re} zone.							
(a) Dahomey: le minimum des salaires hiérarchisés a été majoré de 4 %, et donc porté à 39,60 à compter du 1 ^{er} janvier 1969, cette majoration ne s'appliquant pas aux établissements publics, sociétés d'Etat et sociétés d'économie mixte. — (b) Mauritanie: le minimum des salaires hiérarchisés est fixé à 41,30 en 1 ^{re} zone et 35,70 en 2 ^e zone, à compter du 1 ^{er} janvier 1969.							

Les producteurs agricoles et éleveurs sont demeurés moins favorisés que les salariés. La sécheresse a provoqué de lourdes pertes en capital-bétail et en revenu chez les éleveurs de certaines régions, du Niger notamment. Le volume médiocre des récoltes des principales productions agricoles commercialisées, spécialement de l'arachide, a réduit le montant nominal des recettes des agriculteurs de quelque 22 % par rapport à l'exercice précédent, le plus profitable il est vrai que les statistiques aient enregistré.

De la clémence du ciel, toujours capricieuse, et de l'amélioration de leur productivité, au progrès mal assuré, a donc continué à dépendre le revenu des producteurs agricoles, les prix d'achat de leur récolte étant demeurés à peu près inchangés. Le « pouvoir d'achat » des productions agricoles vendues a donc été décroissant. Cette évolution de la rémunération réelle de la fraction la plus importante de la population active ouest africaine ne peut manquer de peser lourdement sur le développement harmonieux de l'Union si elle se prolongeait.

INDICES DE LA VALEUR A L'ACHAT
DES RÉCOLTES ET DES PRIX AU PRODUCTEUR



Campagnes	Valeur d'achat *		Prix	Prix à la	Prix réel **
	aux prix	aux prix	d'achat *	consommation	d'achat *
	courants	constants		familiale	
campagnes 1963-1964 = 100					
1963-1964	100	100	100	100	100
1964-1965	99	99	100	103	97
1965-1966	104	114	91	107	85
1966-1967	88	88	100	110	91
1967-1968	111	118	94	114	82
1968-1969	92	99	93	118	79
* Prix d'achat et valeur à l'achat des productions agricoles exportées par les pays de l'U.M.O.A.					
** Rapport Indice des prix d'achat des productions agricoles / Indice des prix à la consommation.					

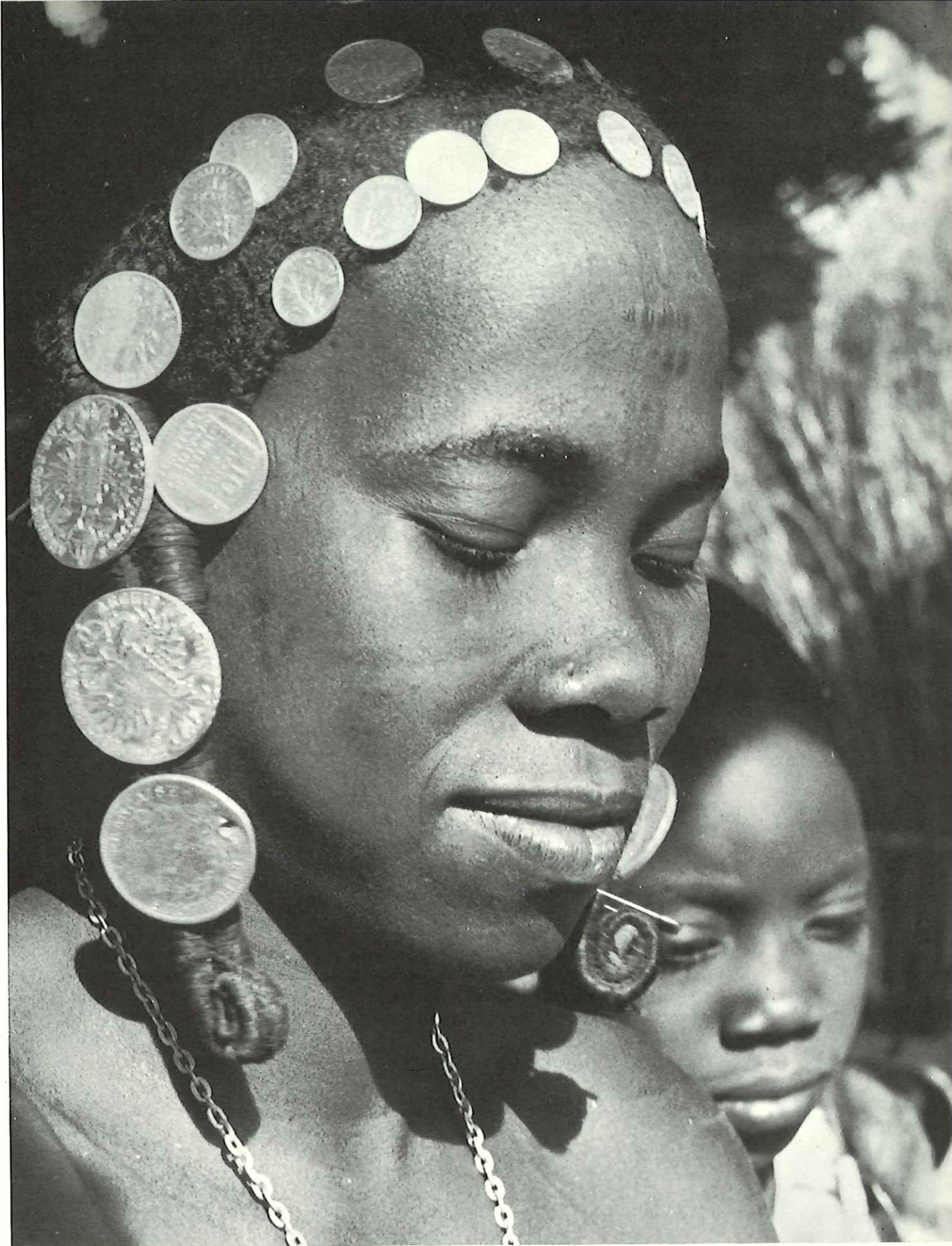


Photo Service Information, Niamey

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE ET DU CRÉDIT

SITUATION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES
DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE



2.1. UNE NOUVELLE ANNÉE D'EXPANSION MONÉTAIRE

Après deux années de quasi-stabilité succédant à deux années d'expansion marquée, la situation monétaire de l'Union avait connu, durant l'exercice 1967/1968, une nouvelle croissance des crédits et des liquidités monétaires. Cette expansion s'est poursuivie durant la période sous revue, qui va du 1^{er} octobre 1968 au 30 septembre 1969.

	Crédits à l'économie	Liquidités monétaires
Taux de croissance (%) de l'encours moyen		
1962/1963-1963/1964	+ 7,8	+ 8,4
1963/1964-1964/1965	+ 12,0	+ 7,0
1964/1965-1965/1966	- 1,8	+ 0,9
1965/1966-1966/1967	+ 0,8	+ 1,5
1966/1967-1967/1968	+ 13,6	+ 7,6
1967/1968-1968/1969	+ 12,5	+ 14,6

Mais alors que l'accroissement des liquidités enregistré l'exercice précédent avait eu pour cause principale un développement des crédits à l'économie, l'augmentation sensiblement équivalente enregistrée à la fin de l'exercice 1968/1969 a été nourrie, à part à peu près égale, par des crédits plus élevés et par un apport extérieur de fonds que traduit l'accroissement net des avoirs extérieurs des institutions monétaires.

Du 1 ^{er} octobre	Avoirs	Crédits	Engagements monétaires	
au	extérieurs	à	vis-à-vis	
30 septembre	(nets)	l'économie	Part. entrepr.	Trésors
milliards de francs c.f.a.				
1962/1963	- 2,8	+ 9,9	+ 5,3	+ 2,1
1963/1964	- 0,6	+ 13,9	+ 6,8	+ 4,6
1964/1965	+ 2,4	+ 6,2	+ 6,2	- 1,8
1965/1966	+ 5,8	- 0,4	+ 3,8	+ 0,5
1966/1967	- 3,7	+ 3,9	+ 3,0	- 3,7
1967/1968	+ 2,0	+ 18,1	+ 19,9	- 0,7
1968/1969	+ 10,1	+ 10,8	+ 17,4	+ 1,2

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'U.M.O.A.

Position moyenne mensuelle en cours de campagne								Taux de
	1962-63	1963-64	1964-65	1965-66	1966-67	1967-68	1968-69	croissance
								moyen
	millions de francs c.f.a.							% l'an
Avoirs extérieurs (nets)	37 001	32 348	32 092	37 310	39 443	36 652	44 359	+ 3,1
Crédits à l'économie	78 894	92 920	104 100	102 296	103 119	117 188	131 985	+ 9,0
Actif-Passif	115 895	125 268	136 192	139 606	142 562	153 840	176 344	+ 7,2
Engagements monétaires à l'égard :								
1. des entreprises et parti-								
culiers	89 294	94 511	104 976	106 849	109 636	123 437	142 834	+ 8,1
2. des Trésors publics et								
Postes	21 030	25 128	23 007	22 246	21 411	17 519	19 573	- 1,1
Autres éléments (nets)	5 571	5 629	8 209	10 511	11 515	12 884	13 937	
Rapports aux engagements à l'égard des particuliers et entreprises								
	pour cent							
des avoirs extérieurs nets	41,4	34,2	30,6	34,9	36,0	29,7	31,0	///
des crédits domestiques *	64,8	71,7	77,2	74,2	74,5	80,7	78,7	///
* Crédits domestiques : somme algébrique des crédits à l'économie et des engagements à l'égard des Trésors publics et Postes. La somme des rapports diffère de 100 par l'effet des autres éléments (nets).								

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES DE L'U.M.O.A.

						Variations	
Au 30 septembre	1965	1966	1967	1968	1969	1968/1969	
	millions de francs c.f.a.					± %	
Avoirs extérieurs (nets)	33 498	39 287	35 683	37 592	47 650	+ 10 058	+ 26,8
Crédits à l'économie	94 882	94 482	98 349	116 520	127 355	+ 10 835	+ 9,3
Actif-Passif	128 380	133 769	134 032	154 112	175 005	+ 20 893	+ 13,6
Engagements monétaires à l'égard :							
des entreprises et particuliers	96 847	100 678	103 686	123 570	140 974	+ 17 404	+ 14,1
1. Billets et monnaies	42 347	44 929	44 923	51 405	53 044	+ 1 639	+ 3,2
2. Dépôts à vue	43 083	46 395	48 638	58 414	64 902	+ 6 488	+ 11,1
3. Dépôts à terme	11 417	9 354	10 125	13 751	23 028	+ 9 277	+ 67,5
du Trésor public et des Postes	20 333	20 890	17 198	16 530	17 815	+ 1 285	+ 7,8
Autres éléments nets	11 200	12 201	13 148	14 012	16 216	+ 2 204	+ 15,7

La contribution respective du mouvement des avoirs extérieurs et des crédits à l'économie à l'évolution des engagements monétaires a été très différente selon les Etats, comme le montre le tableau ci-dessous.

En Côte d'Ivoire et au Togo, l'accroissement des liquidités, ou plus exactement des dépôts, a été alimenté par un apport de fonds extérieurs, beaucoup plus que par un développement des crédits à l'économie.

En Mauritanie et au Dahomey, le développement des crédits à l'économie s'est traduit, pour partie, par un accroissement des liquidités monétaires localement détenues, et pour partie par des transferts extérieurs.

Au Sénégal, une consommation des liquidités du Trésor public s'est accompagnée d'une baisse des avoirs extérieurs.

Au Niger, la situation est restée à très peu près étale. En Haute-Volta, les liquidités monétaires se sont accrues tant d'un développement des crédits que d'apports extérieurs.

Une fois de plus s'est donc manifestée, au sein de l'Union monétaire, cette compensation des évolutions qui permet à ses membres d'atténuer les pressions inflationnistes ou déflationnistes considérables et variables auxquelles ne peuvent aisément échapper les économies de faible surface et dans l'étroite dépendance de productions primaires écoulées sur des marchés extérieurs.

Pour sa part très modeste, l'Union a ainsi contribué à cette recherche d'ordre dans le système monétaire, qui semble bien l'un des grands problèmes internationaux de notre temps.

SITUATION INTÉGRÉE DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Variations septembre 1968-septembre 1969

	ACTIF			PASSIF				
	Avoirs	Crédits	Total	Engagements monétaires à l'égard de :			Autres	
	extérieurs	à		Particuliers et entreprises			Trésors	éléments
	nets	l'économie		Monnaie	Dépôts	Dépôts	et	nets
				fiduciaire	à vue	à terme	Postes	
milliards de francs c.f.a.								
Côte d'Ivoire	+ 10,6	+ 5,9	+ 16,5	+ 0,2	+ 4,1	+ 6,7	+ 2,8	+ 2,7
Dahomey	— 0,7	+ 1,4	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,1	— 0,1	—	+ 0,2
Haute-Volta	+ 1,0	+ 1,5	+ 2,5	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,1	+ 1,5	+ 0,2
Mauritanie	— 0,3	+ 1,0	+ 0,7	+ 0,3	+ 0,8	+ 0,2	— 0,5	— 0,1
Niger	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,3	+ 0,2	— 0,1	— 0,1
Sénégal	— 3,9	— 0,4	— 4,3	— 0,7	+ 0,3	+ 0,8	— 2,8	— 1,9
Togo	+ 2,2	+ 0,9	+ 3,1	+ 0,5	+ 0,7	+ 1,4	+ 0,3	+ 0,2
U.M.O.A. *	+ 10,1 *	+ 10,8	+ 20,9	+ 1,6	+ 6,5	+ 9,3	+ 1,2	+ 2,3

* y compris avoirs extérieurs non répartis de la B.C.E.A.O.

2.2. L'ÉVOLUTION DES RÉSERVES MONÉTAIRES EXTÉRIEURES

Le phénomène le plus notable de l'évolution de la situation monétaire de l'Union, au cours de l'exercice 1968/1969, est l'accroissement relativement considérable des avoirs extérieurs nets de ses institutions monétaires. Exprimé, à la parité officielle, en dollars des Etats-Unis, le montant de ces avoirs est, en effet, passé de 152,3 à 171,8 millions de dollars, soit une augmentation de quelque 12,8 %.

Les comptes en francs c.f.a. des institutions monétaires de l'Union enregistrent une progression plus forte encore, de quelque 27 % ; pareille augmentation n'avait jamais encore été enregistrée.

Avoirs extérieurs nets des institutions monétaires		
30 septembre	Montant	Variation
milliards de francs c.f.a.		
1962	34,5	—
1963	31,7	+ 2,8
1964	31,1	— 0,6
1965	33,5	+ 2,4
1966	39,3	+ 5,8
1967	35,7	— 3,7
1968	37,6	+ 1,9
1969	47,7	+ 10,1

ESTIMATION DES AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES ET ORGANISMES PUBLICS DE L'UNION MONÉTAIRE

Situation au 30 septembre							
Avoirs et engagements	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
millions de francs c.f.a.							
Institutions monétaires							
Banque Centrale	23 989	23 445	23 526	34 724	35 042	37 015	40 848
Trésors publics	6 093	6 413	5 779	3 610	4 800	4 450	4 223
Banques commerciales	— 1 399	— 6 244	— 2 251	— 1 384	1 032	— 1 648	— 3 760
Banques de développement	— 2 913	— 4 868	— 5 878	— 7 282	— 6 896	— 7 674	— 10 375
Autres organismes publics	5 980	12 310	12 337	9 649	1 718	5 467	16 770
Total des avoirs extérieurs nets *	31 750	31 056	33 513	39 317	35 696	37 610	47 706
Autres avoirs et engagements extérieurs recensés							
Avoirs extérieurs d'organismes publics							
	2 216	2 067	1 393	977	1 667	2 365	3 017
Dettes exigibles des services financiers postaux							
	— 3 242	— 4 978	— 3 441	— 2 536	— 2 505	— 2 833	— 3 565**
Total des avoirs extérieurs nets recensés	30 724	28 145	31 465	37 758	34 858	37 142	47 158

* Avoirs extérieurs nets en devises convertibles.

La variation nette des avoirs extérieurs des institutions monétaires équilibre la balance des paiements courants et mouvements de capitaux au cours de la période considérée ; le solde de cette balance a donc été très largement positif durant l'exercice 1968/1969 (a).

BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS ET MOUVEMENTS DE CAPITAUX *

	1966/1967	1967/1968	1968/1969
Solde en milliards de francs c.f.a.			
Côte-d'Ivoire	— 7,6	+ 4,4	+ 10,0
Dahomey	— 0,5	+ 0,6	— 0,6
Haute-Volta	+ 0,5	+ 1,1	+ 1,0
Mauritanie	+ 0,4	— 1,3	— 0,2
Niger	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,6
Sénégal	— 0,4	— 3,4	— 4,1
Togo	+ 1,3	+ 0,7	+ 2,1
Ajustements	+ 0,6	+ 0,1	+ 1,0
U.M.O.A.	— 5,6	+ 2,5	+ 9,8
* Solde de montant égal et de signe contraire du solde des opérations du « secteur monétaire » tel qu'actuellement défini pour l'établissement des balances des paiements des Etats de l'Union monétaire ouest africaine.			

Cependant, il n'en a pas été ainsi dans tous les Etats de l'Union monétaire ; en trois d'entre eux, la balance des paiements courants et mouvements de capitaux présente un solde négatif s'exprimant par une baisse des avoirs extérieurs nets de leurs institutions monétaires.

AVOIRS EXTÉRIEURS NETS DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	Montant net au 30 septembre		Variation
	1968	1969	1968/1969
milliards de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	17,5	28,1	+ 10,6
Dahomey	2,2	1,5	— 0,7
Haute-Volta	5,1	6,1	+ 1,0
Mauritanie	1,7	1,4	— 0,3
Niger	0,2	0,3	+ 0,1
Sénégal	1,4	— 2,5	— 3,9
Togo	6,6	8,8	+ 2,2
Non répartis	2,9	4,0	+ 1,1
U.M.O.A.	37,6	47,7	+ 10,1
a) La définition du « secteur monétaire » actuellement retenue par le Fonds Monétaire International pour l'établissement des balances de paiements des Etats de l'Union diffère un peu de la définition des institutions monétaires. Le tableau ci-joint présente le solde de la balance des paiements courants et des opérations en capital des trois derniers exercices tel qu'il apparaît dans les balances de paiements dressées suivant les normes actuelles.			

Les transactions composant la balance des paiements courants et mouvements de capitaux des Etats de l'Union au cours de la période considérée ne peuvent malheureusement être établies avec une approximation acceptable. Il est vraisemblable, cependant, que les soldes constatés sont essentiellement déterminés par la balance des échanges de marchandises et des aides financières reçues sous forme de dons ou de prêts.

Il vaut de relever que le montant net positif des seuls transferts exécutés par la Banque centrale pour le Trésor public français s'est accru de quelque 3,3 milliards de francs c.f.a.

SOLDE DES TRANSFERTS EXÉCUTÉS POUR LE TRÉSOR FRANÇAIS

	1966/1967	1967/1968	1968/1969
milliards de francs c.f.a.			
Côte-d'Ivoire	+ 2,3	+ 3,2	+ 6,6
Dahomey	+ 3,4	+ 3,1	+ 1,9
Haute Volta	+ 4,2	+ 4,0	+ 4,0
Mauritanie	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,5
Niger	+ 3,5	+ 3,2	+ 4,2
Sénégal	+ 6,5	+ 9,6	+ 8,5
Togo	+ 0,9	+ 0,6	+ 1,7
Total	+ 22,5	+ 25,1	+ 28,4

Les apports nets ont augmenté notablement en Côte d'Ivoire (+ 3,4 milliards de francs c.f.a.), au Niger (+ 1,0) et au Togo (+ 1,1) ; ils accusent, au contraire, une baisse sensible au Sénégal (– 1,1) et plus encore au Dahomey (– 1,2).

Les transferts exécutés par le Trésor français englobent non seulement les opérations du budget de l'Etat français, mais également celles exécutées par la Caisse Centrale de Coopération Economique, tant pour son propre compte que pour celui du Fonds d'Aide et de Coopération français (F.A.C.) et du Fonds Européen de Développement (F.E.D.).

Les dépenses courantes de l'Etat français, parmi lesquelles tiennent une place importante les pensions accordées aux anciens militaires et combattants africains des forces armées françaises, ont particulièrement progressé au cours de l'exercice sous revue.

SOLDE DES TRANSFERTS EXÉCUTÉS PAR LE TRÉSOR FRANÇAIS

Pour compte :	1967/1968	1968/1969	Variation
milliards de francs c.f.a.			
État français et correspondants divers	+ 12,0	+ 13,6	+ 1,6
C.C.C.E. p/c F.E.D.	+ 7,9	+ 8,5	+ 0,6
p/c F.A.C.	+ 4,8	+ 5,1	+ 0,3
p/c autres	+ 0,4	+ 1,2	+ 0,8
Total	+ 25,1	+ 28,4	+ 3,3

Les aides obtenues, par subvention ou emprunt, des autres gouvernements et établissements de crédit étrangers ainsi que des institutions financières internationales (autres que le F.E.D.) semblent également s'être accrues ; il n'est malheureusement pas possible d'en évaluer présentement le montant. Pour une part, ces aides portent intérêt et doivent être remboursées, leur contribution aux réserves extérieures de l'Union est donc temporaire et lourde de charges futures.

La balance des échanges de marchandises paraît cependant la cause principale de l'évolution des réserves extérieures, notamment de leur diminution au Sénégal et en Mauritanie, de leur accroissement en Côte d'Ivoire, au Togo et en Haute-Volta. Ainsi s'expliquerait, pour une part tout au moins, l'accroissement enregistré par les avoirs extérieurs détenus par les banques de développement et établissements assimilés, auxquels sont souvent confiées les liquidités des caisses de stabilisation des prix de produits à l'exportation et des organismes d'exportation de produits agricoles.

VARIATION DU MONTANT NET DES AVOIRS EXTÉRIEURS

30 septembre 1968-30 septembre 1969					
Détenus par	Banque	Trésors	Banques	Banques	Total
	centrale	publics	commerciales	de dévelop.	
milliards de francs c.f.a.					
Côte d'Ivoire	- 0,2	-	+ 0,7	+ 10,1	+ 10,6
Dahomey	+ 0,3	-	- 1,1	+ 0,1	- 0,7
Haute-Volta	+ 1,7	-	- 0,6	- 0,1	+ 1,0
Mauritanie	- 0,6	-	+ 0,3	-	- 0,3
Niger	+ 0,9	-	- 0,4	- 0,4	+ 0,1
Sénégal	+ 0,3	- 0,4	- 2,4	- 1,4	- 3,9
Togo	+ 0,6	+ 0,2	+ 1,4	-	+ 2,2
Non répartis et ajustement	+ 0,9	-	-	+ 0,2	+ 1,1
U.M.O.A.	+ 3,9	- 0,2	- 2,1	+ 8,5 (a)	+ 10,1
(a) Afin d'assurer l'identité des données présentées ici et de celles publiées par le Fonds Monétaire International dans sa revue <i>International Financial Statistics</i> (I.F.S.), les engagements extérieurs à long terme sont déduits des avoirs extérieurs pour établir le montant net des avoirs extérieurs.					
Ces engagements extérieurs à long terme sont particulièrement importants pour les banques de développement, s'élevant à 8,4 milliards au 30 septembre 1968 et à 11,7 milliards au 30 septembre 1969.					

L'accroissement des avoirs extérieurs paraît, en effet, avoir été le principal élément de l'augmentation des dépôts reçus par le système bancaire (particulièrement les banques de développement), ce que met en lumière l'analyse des liquidités monétaires présentée plus loin.

La progression des avoirs extérieurs des institutions monétaires, considérées dans leur ensemble, a été plus forte que celle de leurs engagements, relevant sensiblement le rapport des premiers aux seconds.

RAPPORT DES AVOIRS EXTÉRIEURS (nets) AUX ENGAGEMENTS MONÉTAIRES *

Exercices	Ensemble	Engagements à l'égard
	des engagements	des particuliers et entreprises
1962/1963	33,5	41,4
1963/1964	27,0	34,2
1964/1965	25,1	30,6
1965/1966	28,9	34,9
1966/1967	30,1	36,0
1967/1968	26,0	29,7
1968/1969	27,3	31,0
* AE/EM x 100.		

Des avoirs extérieurs détenus par les institutions monétaires, il convient de rapprocher ceux de certains organismes publics (Caisses d'Epargne, Offices des Postes, Fonds de garantie des emprunts de l'Entente, etc.). La constitution de ces avoirs s'effectue nécessairement par prélèvement sur ceux des institutions monétaires ; leur montant s'est quelque peu accru durant l'exercice sous revue.

Le montant brut des avoirs extérieurs détenus par la Banque centrale, les Trésors et établissements publics des Etats de l'Union monétaire, était voisin de 49,9 milliards de francs c.f.a. (202 millions de dollars) au début de l'exercice ; il était à sa fin, le 30 septembre 1969, voisin de 65,1 milliards de francs c.f.a. (234,6 millions de dollars).

AVOIRS EXTÉRIEURS OFFICIELS (montant brut)
DE L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

Avoirs détenus par				
	B.C.E.A.O.	Trésors	Établissements	Total
		publics	publics *	
	millions de francs c.f.a.			
1 ^{er} novembre 1962	29 933	8 952	3 771	42 656
30 septembre 1963	24 185	6 093	8 196	38 474
30 septembre 1964	23 746	6 413	14 377	44 536
30 septembre 1965	23 908	5 778	13 730	43 416
31 décembre 1965	34 964	3 800	8 244	47 008
31 mars 1966	37 930	3 420	11 556	52 906
30 juin 1966	35 426	3 620	12 363	51 409
30 septembre 1966	35 063	3 610	10 626	49 299
31 décembre 1966	38 740	3 935	10 798	53 473
31 mars 1967	41 375	4 035	6 721	52 131
30 juin 1967	36 053	4 635	6 186	46 874
30 septembre 1967	35 273	4 800	3 384	43 457
31 décembre 1967	38 747	4 540	5 709	48 996
31 mars 1968	39 568	4 150	9 199	52 917
30 juin 1968	37 171	4 500	8 600	50 271
30 septembre 1968	37 601	4 450	7 832	49 883
31 décembre 1968	39 197	4 575	14 603	58 375
31 mars 1969	40 294	4 340	17 920	62 554
30 juin 1969	41 685	4 430	17 808	63 923
30 septembre 1969	41 140	4 223	19 787	65 150
* Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire, Caisses d'épargne et Offices postaux, Fonds d'entraide et de garantie des emprunts du Conseil de l'Entente.				

2.3. L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

Après deux années de forte élévation, suivies de deux années de palier, le niveau des crédits dispensés à l'économie par les institutions monétaires ouest africaines a marqué, durant l'exercice 1968/1969, une nouvelle hausse poursuivant celle du précédent exercice.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

Exercices	Niveau moyen	Variation
	milliards de francs c.f.a.	± %
1962/1963	78,9	—
1963/1964	92,9	+ 19,4
1964/1965	104,1	+ 12,0
1965/1966	102,3	— 1,8
1966/1967	103,1	+ 0,8
1967/1968	117,2	+ 13,6
1968/1969	132,0	+ 12,6

Ainsi, de la première à la septième année de l'Union monétaire, le taux moyen d'expansion des crédits a été voisin de 9 % l'an, ce qui ne saurait être jugé excessif, compte tenu du développement de l'économie des sept Etats membres considérés dans leur ensemble.

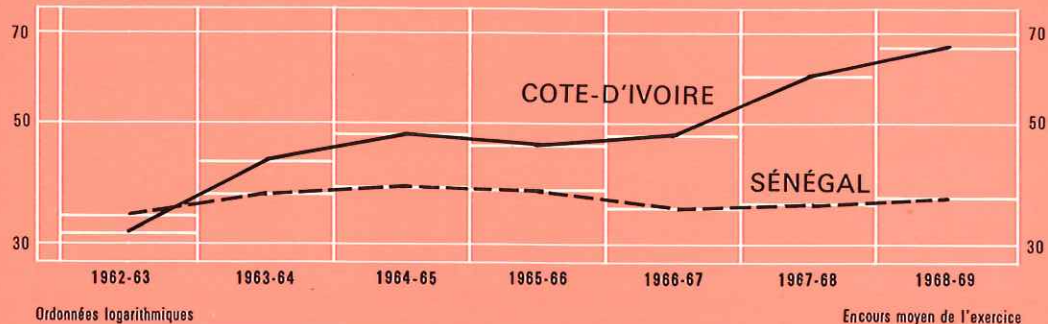
L'expansion des crédits, au cours de l'exercice 1969, s'est manifestée dans tous les Etats de l'Union, à des taux divers, cependant.

ENCOURS MOYENS DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

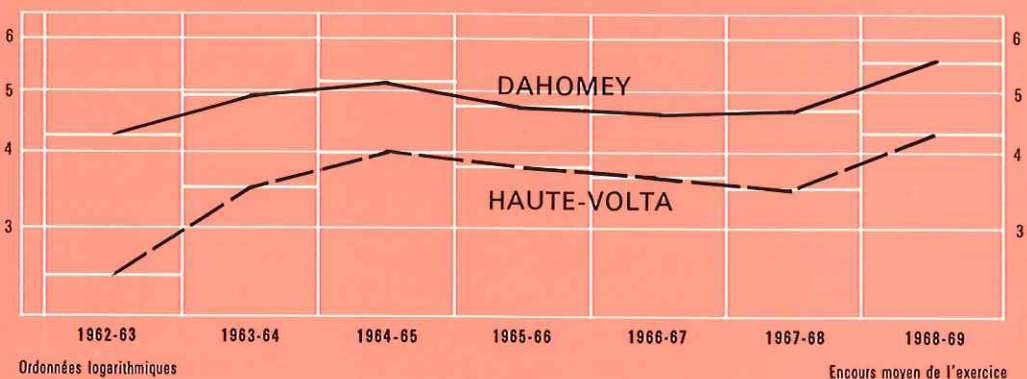
	1967/1968	1968/1969	Variation
	milliards de francs c.f.a.		± %
Côte d'Ivoire	59,4	67,3	+ 13,3
Dahomey	4,7	5,5	+ 18,2
Haute-Volta	3,5	4,2	+ 20,8
Mauritanie	2,9	4,4	+ 51,2
Niger	8,9	9,7	+ 8,3
Sénégal	33,4	35,2	+ 5,6
Togo	4,4	5,7	+ 28,1
U.M.O.A.	117,2	132,0	+ 12,6

EVOLUTION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

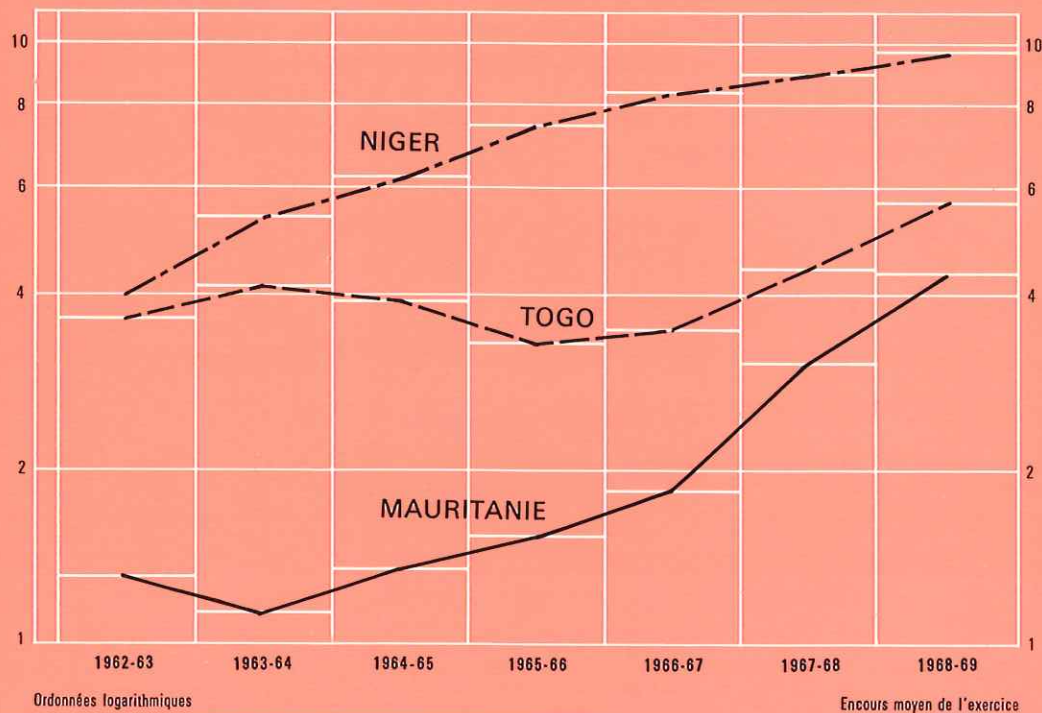
Milliards de francs C.F.A.



Milliards de francs C.F.A.



Milliards de francs C.F.A.



Si le niveau moyen des crédits a été plus élevé, la variation saisonnière des encours a été moins marquée qu'à l'ordinaire. L'écart relatif, d'un exercice à l'autre, des encours à la fin d'un même mois a été se réduisant ; de 18,5 % au début de l'exercice, il n'était plus que de 10,6 % fin mars, pour être de 9,3 % fin septembre 1969.

	Crédits en cours		Variation
	milliards de francs c.f.a.		± %
30 septembre 1967	98,3		
30 septembre 1968	116,5	+ 18,2	+ 18,5
31 mars 1968	130,7		
31 mars 1969	144,6	+ 13,9	+ 10,6
30 septembre 1968	116,5		
30 septembre 1969	127,3	+ 10,8	+ 9,3

L'accroissement de 10,8 milliards enregistré en fin d'exercice résulte, à part à peu près égale, d'une progression des crédits à court terme (+ 5,9 milliards) et d'un développement des crédits à moyen et long terme (+ 4,9 milliards) dont le taux de croissance a été particulièrement élevé.

Crédits	En cours au 30 septembre		Variation	
	1968	1969	1968/1969	
	milliards de francs c.f.a.		± %	
à court terme	94,6	100,5	+ 5,9	+ 6,2
à moyen terme	11,3	13,4	+ 2,1	+ 18,7
à long terme	10,6	13,4	+ 2,8	+ 27,0
Total	116,5	127,3	+ 10,8	+ 9,3

Les crédits à moyen et long terme qui constituaient seulement 14,5 % des crédits consentis par les institutions monétaires ouest africaines, fin septembre 1963, en représentaient ainsi 21 % fin septembre 1969.

CRÉDITS A L'ÉCONOMIE CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

	au 31 mars			au 30 septembre		
RÉPARTITION DES CRÉDITS	1967	1968	1969	1967	1968	1969
millions de francs c.f.a.						
<i>a) selon les institutions les ayant octroyés :</i>						
Trésors publics (obligations caution- nées)	4 305	5 382	5 366	4 550	4 230	4 708
Banques commerciales	75 851	90 547	101 099	65 270	80 696	88 867
Autres établissements de crédit	31 288	34 760	38 102	28 529	31 594	33 780
<i>b) selon les institutions portant le financement :</i>						
Trésors	3 060	2 694	4 896	1 961	2 352	4 068
Banques commerciales	49 289	57 762	65 181	48 528	60 274	66 910
Autres établissements de crédit	23 571	27 583	29 296	26 181	27 303	29 962
Banque Centrale	35 524	42 650	45 194	21 679	26 591	26 415
<i>c) selon la durée :</i>						
Court terme	93 220	110 182	120 218	78 603	94 591	100 453
Moyen terme	9 507	10 436	12 401	10 705	11 331	13 445
Long terme	8 717	10 071	11 948	9 041	10 598	13 457
<i>d) selon le secteur bénéficiaire :</i>						
Secteur public	29 567	30 311	33 513	20 611	25 195	21 558
Secteur privé	70 687	87 192	94 891	65 350	76 012	88 488
Non recensés	11 190	13 186	16 163	12 388	15 313	17 309
Total des crédits	111 444	130 689	144 567	98 349	116 520	127 355

2.4. LA CONTRIBUTION DES INSTITUTIONS MONÉTAIRES AU FINANCEMENT A MOYEN ET LONG TERME

Un très fort accroissement des crédits à moyen terme consentis par les banques commerciales (+ 37 %) et des crédits à long terme (+ 27 %) dispensés par les banques de développement a été enregistré au cours de l'exercice.

L'accroissement des **crédits à long terme** a été le plus fort depuis la constitution de l'Union monétaire ; il s'est manifesté dans tous les Etats de l'Union, la Mauritanie exceptée.

CRÉDITS A LONG TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

Encours au 30 septembre				Variation
1968		1969		
millions de francs c.f.a.				± %
Côte d'Ivoire	5 996	7 812	+ 1 816	+ 30,3
Dahomey	417	540	+ 123	+ 29,5
Haute-Volta	473	555	+ 82	+ 17,5
Mauritanie	194	141	— 53	— 27,3
Niger	788	1 347	+ 559	+ 70,9
Sénégal	1 906	2 052	+ 146	+ 7,8
Togo	824	1 010	+ 186	+ 22,6
Total	10 598	13 457	+ 2 859	+ 27,0

Le tiers environ de ces crédits à long terme finance des constructions de logements à usage d'habitation par leur propriétaire ou destinés à la location.

Les concours apportés aux industries de transformation, à l'industrie textile particulièrement, et aux services, vont, cependant, croissant.

CRÉDITS A LONG TERME RECENSÉS AU 30 SEPTEMBRE 1969

	Industries	Autres	Services
	textiles	industries	divers
millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	950	1 534	1 082
Dahomey	102	18	—
Haute-Volta	64	40	—
Mauritanie	—	75	—
Niger	640	56	151
Sénégal	216	545	571
Togo	—	42	97
Total	1 972	2 310	1 901

CRÉDITS A MOYEN TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE *

	Encours au 30 septembre						Variation	
	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1968/1969
	millions de francs c.f.a.						± %	
Côte d'Ivoire	3 250	3 265	4 001	4 741	6 170	6 891	7 812	+ 921 + 13,4
Dahomey	482	450	429	323	209	139	382	+ 243 + 174,8
Haute-Volta	293	453	465	405	422	296	361	+ 65 + 22,0
Mauritanie	147	148	132	133	200	332	693	+ 361 + 108,7
Niger	141	412	424	607	637	656	639	- 17 - 2,6
Sénégal	3 151	3 338	4 090	3 249	2 728	2 744	3 129	+ 385 + 14,0
Togo	580	455	170	276	339	273	429	+ 156 + 57,1
Total	8 044	8 521	9 711	9 734	10 705	11 331	13 445	+ 2 114 + 18,7
Taux de progression annuelle	pour cent							
	—	+ 5,9	+ 14,0	+ 0,2	+ 10,0	+ 5,8	+ 18,7	

* Banques commerciales et banques de développement, y compris C.A.A.-C.I.

FINANCEMENT DES CRÉDITS A MOYEN TERME

	au 31 mars			au 30 septembre		
	1967	1968	1969	1967	1968	1969
millions de francs c.f.a.						
A - Banques commerciales						
Crédits consentis	3 698	3 527	4 937	4 054	4 543	6 250
Concours Banque Centrale	2 716	1 885	2 898	2 765	2 784	4 148
Proportion du concours Banque Centrale	73,4 %	53,4 %	58,7 %	68,2 %	61,3 %	66,4 %
B - Banques de développement *						
Crédits consentis	3 902	4 233	4 865	3 935	4 214	4 657
Concours Banque Centrale	1 327	1 413	1 574	1 470	1 267	1 664
Proportion du concours Banque Centrale	34,0 %	33,4 %	32,4 %	37,4 %	30,1 %	35,7 %
C - Ensemble du système bancaire **						
Crédits consentis	9 507	10 436	12 401	10 705	11 331	13 445
Concours Banque Centrale	4 043	3 298	4 472	4 235	4 051	5 812
Proportion du concours Banque Centrale	42,5 %	31,6 %	36,1 %	39,6 %	35,8 %	43,2 %
* Non compris C.A.A.-C.I.						
** Y compris C.A.A.-C.I.						

* Non compris C.A.A.-C.I.

** Y compris C.A.A.-C.I.

Les crédits à long terme dispensés par les banques de développement, les seuls considérés ici, ne représentent qu'une modeste fraction de ceux dont bénéficie l'économie ouest africaine. La part la plus importante des concours à long terme provient de sources extérieures ; c'est ainsi que les seuls crédits à long terme directement consentis à des entreprises publiques ou privées de l'Union monétaire par la Caisse Centrale de Coopération Economique s'élevaient à 21,1 milliards de francs c.f.a., le 30 juin 1969.

Si l'encours des crédits à long terme consentis par les banques de développement s'est accru de près de 2,9 milliards durant l'exercice, celui des crédits à moyen terme dispensés par elles n'a augmenté que de 400 millions seulement. Le développement des **crédits à moyen terme** enregistré au cours de l'exercice est, en effet, phénomène nouveau, le fait des banques commerciales.

CRÉDITS A MOYEN TERME

CREDITS A MOYEN TERME				
	Encours au 30 septembre		Variation	
	1968	1969	1968/1969	
	millions de francs c.f.a.			
Crédits consentis par :				± %
Banques commerciales	4 543	6 250	+ 1 707	+ 37,6
Autres établis. de crédit	6 788	7 195	+ 407	+ 6,0
Total	11 331	13 445	+ 2 114	+ 18,7

La contribution respective des banques commerciales et des banques de développement à l'expansion des crédits à moyen terme a été diverse, selon les Etats.

ACCROISSEMENT DE L'ENCOURS DES CRÉDITS A MOYEN TERME

Du 30 septembre 1968	Banques	Banques	
au 30 septembre 1969	commerciales	de développement	Total
millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	+ 596	+ 325	+ 921
Dahomey	+ 175	+ 68	+ 243
Haute-Volta	+ 13	+ 52	+ 65
Mauritanie	+ 389	— 28	+ 361
Niger	+ 2	— 19	— 17
Sénégal	+ 400	— 15	+ 385
Togo	+ 132	+ 24	+ 156
Total	+ 1 707	+ 407	+ 2 114

Les crédits à moyen terme consentis par les banques de développement sont, pour le tiers environ, portés par la Banque centrale, le financement du solde étant, pour une large partie, assuré par des concours extérieurs généralement affectés à certaines catégories d'opérations.

Les deux tiers des crédits à moyen terme accordés par les banques commerciales sont, par contre, portés par la Banque centrale.

Les banques de l'une et l'autre catégories, bénéficiaires d'autorisations de réescompte de leurs crédits à moyen terme auprès de la Banque centrale, n'en usent cependant qu'en fonction des besoins généraux de leur trésorerie ; le montant des effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptés peut donc varier selon ces besoins et, en conséquence, n'est pas toujours la mesure du concours de la Banque centrale en ce domaine.

Ce concours, et la disposition de la Banque centrale à le donner, s'apprécie mieux par le montant des autorisations de réescompte accordées par elle : 6,3 milliards de francs c.f.a. au cours de l'exercice 1968/1969, plus du double de celui de chacun des six précédents exercices.

AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE

	Opérations	Opérations	
Exercices	immobilières	de production	Total
millions de francs c.f.a.			
1962/1963	800	1 685	2 485
1963/1964	1 998	1 438	3 436
1964/1965	877	1 702	2 579
1965/1966	1 271	1 230	2 501
1966/1967	1 157	1 447	2 604
1967/1968	690	1 656	2 346
1968/1969	1 425	4 920	6 345

L'importance exceptionnelle des accords de réescompte des crédits destinés au financement d'équipements ou d'actions de développement de la production mérite d'être relevée.

La répartition, selon les Etats concernés, des autorisations accordées en cours d'exercice ressort du tableau ci-après.

AUTORISATIONS DE RÉESCOMPTE DES CRÉDITS A MOYEN TERME ACCORDÉES PAR LA BANQUE CENTRALE DURANT L'EXERCICE 1968-1969

Opérations			
	Opérations	Opérations	
	immobilières	de production	Total
millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	1 130	2 814	3 944
Dahomey	52	326	378
Haute-Volta	18	189	207
Mauritanie	20	21	41
Niger	54	166	220
Sénégal	151	881	1 032
Togo	13	510	523
Total	1 438	4 907	6 345

Au 30 septembre 1969, le montant des autorisations en cours, sans considération de l'exercice au cours duquel elles ont été accordées, s'élevait à 13,5 milliards de francs c.f.a., en progression de 59 % sur celui du début de l'exercice.

Une nouvelle et forte progression des engagements à moyen terme des institutions monétaires, et particulièrement de la Banque centrale, est donc prévisible. Pour se poursuivre sans danger, ce développement requiert, avec une rigueur accrue, d'être appliqué aux financements les plus directement et rapidement productifs.

CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE AU CRÉDIT A MOYEN TERME

	Potentiel	Plafond	Autorisations	Effets	Plafond	Autorisations	Utilisations
au 30 septembre 1969	de	autorisé	accordées	réescomptés			
	réescompte	par le C.A.	en cours		Potentiel	Plafond	Autorisations
	(a)	(b)					
	millions de francs c.f.a.				pour cent		
Côte d'Ivoire	22 980	9 000	8 388	3 334	39,2	93,2	39,7
Dahomey	1 320	700	467	280	53,0	66,7	60,0
Haute-Volta	1 340	350	262	106	26,1	74,9	40,5
Mauritanie	1 300	1 000	735	474	76,9	73,5	64,5
Niger	2 400	550	431	152	22,9	78,4	35,3
Sénégal	7 890	4 400	2 561	1 466	55,8	58,2	57,2
Togo	2 290	1 000	698	—	43,7	69,8	—
Total	39 520	17 000	13 542	5 812	43,0	79,7	42,9
a) Montant global du potentiel d'engagement de réescompte à moyen terme reconnu aux banques et autres établissements de crédit (y compris la Caisse Autonome d'Amortissement de Côte d'Ivoire) pour la période du 1 ^{er} décembre 1968 au 30 novembre 1969.							
b) Plafond global semestriel fixé pour la période du 1 ^{er} juin 1969 au 30 novembre 1969.							

2.5. L'ÉVOLUTION DES CRÉDITS A COURT TERME

La progression des crédits à court terme a été relativement moindre que celle des crédits à moyen et long terme ; leur niveau moyen s'est cependant élevé de 12,2 %, alors qu'il s'était déjà accru de quelque 13,4 % l'exercice précédent. La seconde partie de celui-ci n'ayant pas enregistré la quasi complète résorption habituelle des crédits saisonniers, les concours à court terme, en cours au 30 septembre 1968, se trouvaient de 20 % supérieurs à ceux du début d'exercice ; par l'effet d'une quasi-consolidation de ce gonflement résiduel, le montant des crédits à court terme, fin septembre 1969, est de 6,2 % seulement supérieur à celui au début d'exercice.

L'élévation du niveau moyen des crédits à court terme est générale, particulièrement considérable en Mauritanie (59,5 %), forte au Togo, en Haute-Volta et au Dahomey, relativement modérée en Côte-d'Ivoire, faible au Sénégal et au Niger.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES *

ENCOURS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES										
	Encours moyen					Encours au 30 septembre				
	1967/1968	1968/1969	Variation			1968	1969	Variation		
	millions de francs c.f.a.				± %	millions de francs c.f.a.				± %
Côte d'Ivoire	47 418	53 190	+	5 772	+ 12,2	45 425	48 607	+	3 182	+ 7,0
Dahomey	4 079	4 866	+	787	+ 19,3	3 819	4 843	+	1 024	+ 26,8
Haute-Volta	2 710	3 401	+	691	+ 25,5	2 440	3 788	+	1 348	+ 55,2
Mauritanie	2 414	3 850	+	1 436	+ 59,5	3 349	4 005	+	656	+ 19,8
Niger	7 662	7 851	+	189	+ 2,5	6 691	6 685	—	6	— 0,1
Sénégal	28 421	30 256	+	1 835	+ 6,5	29 271	28 312	—	959	— 3,7
Togo	3 333	4 379	+	1 046	+ 31,4	3 596	4 213	+	617	+ 17,2
U.M.O.A.	96 037	107 793	+	11 756	+ 12,2	94 591	100 453	+	5 862	+ 6,2
* Crédits à court terme consentis par les banques commerciales et de développement ainsi que par les Trésors publics sous forme d'obligations cautionnées.										

Les différences d'accroissement résiduel en fin de campagne expriment surtout la relative faiblesse des récoltes d'arachide commercialisées au Sénégal et au Niger, de café en Côte d'Ivoire, l'importance et les délais d'écoulement de la récolte de coton en d'autres Etats.

Toujours marquée, l'incidence des récoltes sur le montant et l'évolution des crédits à court terme s'est, cependant, encore atténuée. Pour la première fois, semble-t-il, dans l'histoire financière de l'ouest africain, les crédits « marchandises » ont dépassé les crédits « produits ».

RÉPARTITION DES CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME RECENSÉS

Moyenne des encours en fin de mois	1966/1967	1967/1968	1968/1969
Branches d'activité	pour cent du total		
a) Production, transformation et exportation			
de produits agricoles	39,2	38,1	34,7
b) Autres activités de production de biens	12,9	12,8	14,5
c) Travaux et bâtiment	5,9	6,3	7,2
d) Distribution de marchandises	36,7	37,8	39,0
e) Autres activités	5,3	5,0	4,6
	100,0	100,0	100,0

L'évolution est sans doute plus accusée encore que ne l'indique le tableau ci-dessus, car il ne tient compte que des seuls crédits bancaires recensés. Les crédits échappant au recensement de la Centrale des risques ont, en effet, fortement progressé (+ 30 %) cette année encore.

CRÉDITS A COURT TERME DISPENSÉS PAR LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES

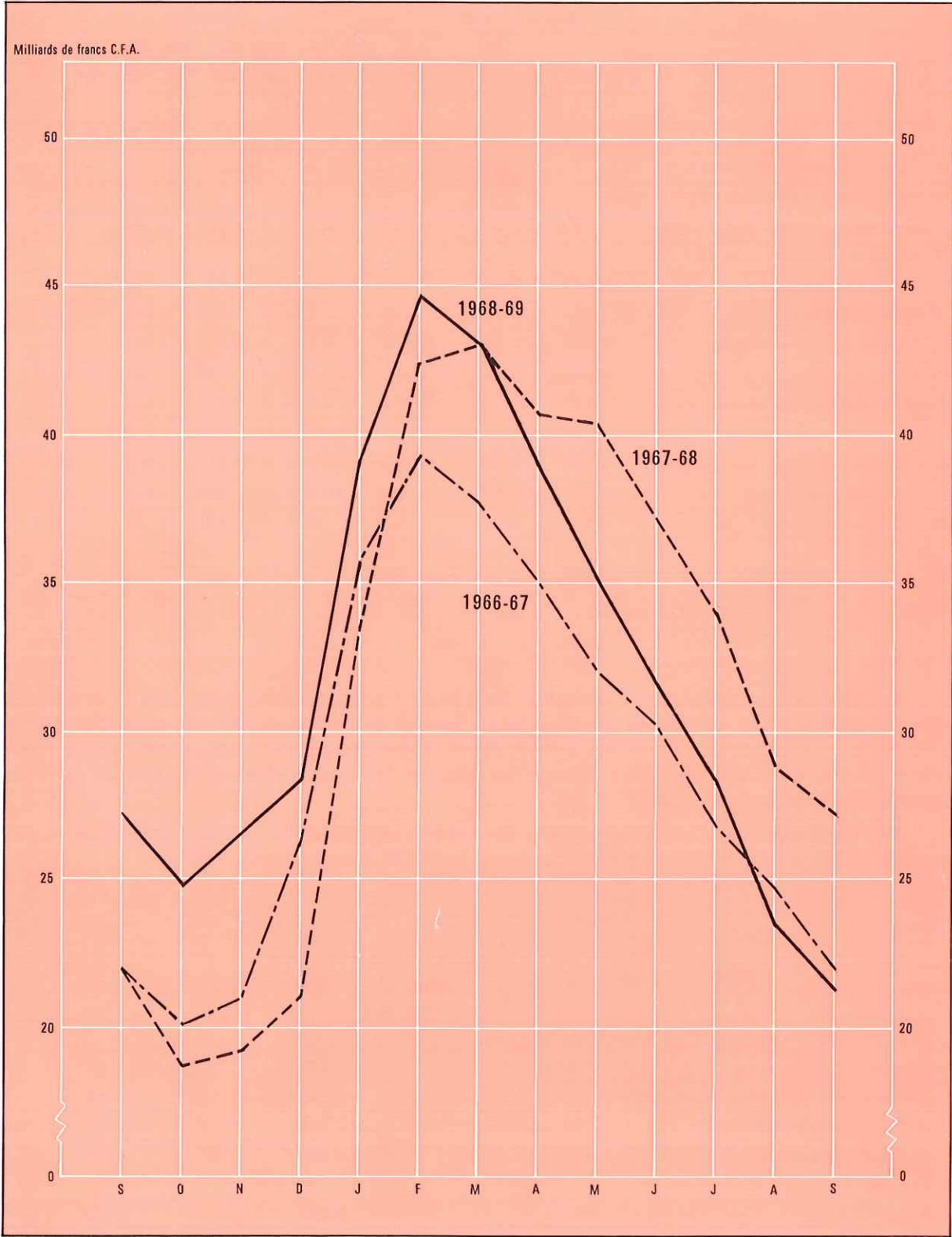
	Encours moyen			Variation				
	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1966/1967	1967/1968
	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1967/1968	1968/1969	1967/1968	1968/1969	1968/1969
	millions de francs c.f.a.					pour cent		
A - Crédits bancaires recensés :								
a) Production, transformation et								
exportation de produits agricoles	28 678	31 379	31 757	+ 2 701	+ 378	+ 9,4	+ 0,2	
B) Autres activités de production de								
biens	9 483	10 562	13 283	+ 1 079	+ 2 721	+ 11,4	+ 25,8	
c) Travaux et bâtiment	4 321	5 216	6 631	+ 895	+ 1 415	+ 20,7	+ 27,1	
d) Distribution de marchandises	26 841	31 104	35 792	+ 4 263	+ 4 688	+ 15,9	+ 15,1	
e) Autres activités	3 880	4 134	4 209	+ 254	+ 75	+ 6,5	+ 1,8	
Total des crédits bancaires recensés	73 203	82 395	91 672	+ 9 192	+ 9 277	+ 12,6	+ 11,2	
B - Crédits bancaires non recensés	6 938	8 728	11 340	+ 1 790	+ 2 612	+ 25,8	+ 29,9	
C - Crédits bancaires (A + B)	80 141	91 123	103 012	+ 10 982	+ 11 889	+ 13,7	+ 13,0	
D - Obligations cautionnées	4 513	4 914	4 781	+ 401	- 133	+ 8,9	- 2,7	
Total des crédits à court terme	84 654	96 037	107 793	+ 11 383	+ 11 756	+ 13,4	+ 12,2	

Les crédits bancaires dont l'utilisation fait l'objet d'un recensement par les « centrales des risques bancaires » tenues par les agences de la Banque centrale représentent néanmoins près de 90 % du montant total des crédits à court terme dispensés par les banques de l'Union. Leur analyse permet donc une approche, encore valable, de l'utilisation des crédits par les diverses branches d'activité économique.

De l'accroissement de 9,3 milliards de crédits recensés, la moitié a bénéficié à des entreprises dont l'activité unique ou principale est la distribution de marchandises.

Branches d'activité	Variation des encours moyens	
	millions de francs c.f.a.	%
a) Production, transformation et exportation de produits		
agricoles	+ 378	+ 0,2
b) Autres activités de production de biens	+ 2 721	+ 25,8
c) Travaux et bâtiment	+ 1 415	+ 27,1
d) Distribution de marchandises	+ 4 688	+ 15,1
e) Autres activités	+ 75	+ 1,8
Total	+ 9 277	+ 11,2

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A LA PRODUCTION, COMMERCIALISATION ET TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES



Cependant, le taux d'accroissement des crédits à court terme au commerce de distribution a été moins important que celui des crédits aux activités de production non liées à l'agriculture et aux entreprises de travaux et bâtiment. Il en paraît encore plus ainsi à considérer, non la moyenne des encours, mais leur différence entre le début et la fin de l'exercice.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME EN COURS

au 30 septembre					1968	1969	1968/1969	
Branches d'activité					milliards de francs c.f.a.			± %
a) Production, transformation								
et exportation de produits agricoles					27,3	21,3	− 6,0	− 21,9
b) Autres activités de production de biens					11,1	14,2	+ 3,1	+ 28,3
c) Travaux et bâtiment					6,1	7,2	+ 1,1	+ 17,5
d) Distribution de marchandises					32,6	36,6	+ 4,0	+ 12,2
e) Autres activités					3,7	4,7	+ 1,0	+ 26,5
Total					80,8	84,0	+ 3,2	+ 3,9

Cette réduction des crédits aux entreprises dont l'activité est liée à la production agricole a été particulièrement sensible en Côte d'Ivoire où la récolte de café a été de 27 % inférieure, avec un même prix d'achat au producteur, au Sénégal, dont la récolte d'arachides, de 25 % inférieure en quantité, a été achetée à même prix, au Niger où la diminution, pour être moins sévère (- 10 %), et compensée en partie par un prix d'achat légèrement supérieur, n'en a pas moins été appréciable.

L'accroissement relativement faible du montant total des crédits à court terme enregistré en fin d'exercice paraît donc résulter d'une diminution des crédits utilisés à la commercialisation et à la transformation des récoltes qui a en partie compensé l'augmentation des concours aux autres activités.

La baisse, cependant, n'a pas affecté toutes les productions ni tous les Etats. Bien au contraire, certaines récoltes ont été d'une telle abondance que leur écoulement a connu quelque difficulté.

Au Dahomey, la production d'huile de palme et de palmiste a été satisfaisante, mais son écoulement en fin d'exercice a été contrarié par des grèves survenues dans des ports étrangers. Dans ce même pays, a été financée la commercialisation d'un tonnage exceptionnellement élevé de café (2 000 tonnes, contre 460 en 1967/1968), ainsi que de quelque 5 200 tonnes de cacao.

Au Togo, la commercialisation de cacao a dépassé de près de 9 % le tonnage, déjà exceptionnel, atteint en 1967/1968 (19 976 contre 18 338 tonnes). La récolte de café a atteint le chiffre record de 17 207 tonnes, contre 10 518 l'exercice précédent ; en fin d'exercice, des stocks relativement importants en instance d'écoulement ont dû être financés.

En Haute-Volta et au Dahomey, la récolte de coton a été exceptionnellement élevée, de 85 % supérieure à celle de l'exercice précédent. Sa commercialisation a nécessité un large appel à des crédits bancaires qui n'ont pu trouver leur dénouement avant la fin de l'exercice, près de la moitié de la production totale restant encore à écouler. De 331 millions de francs au début de l'exercice, les crédits consentis dans ces deux Etats à des organismes de commercialisation du coton atteignaient encore 1 586 millions à la fin de l'exercice, après avoir atteint, fin mai, en pleine campagne, un maximum de 1 814 millions.

Ces facteurs expliquent, pour l'essentiel, l'évolution retracée, sous une forme condensée, par le tableau ci-après, des crédits à court terme consentis à la « production agricole » dans les différents Etats de l'Union.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME POUR LA PRODUCTION, LA COMMERCIALISATION
ET LA TRANSFORMATION DES PRODUITS AGRICOLES ***

	Mois (a)	Encours maximum				Encours au 30 septembre			
		1968	1969	Variation		1968	1969	Variation	
		millions de francs c.f.a.		± %		millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	F/F	22 428	21 578	— 850	— 3,8	12 070	9 191	— 2 879	— 23,9
Dahomey	M/mai	727	1 442	+ 715	+ 98,4	256	1 110	+ 854	+ 333,6
Haute-Volta	F/mai	877	1 275	+ 398	+ 45,4	236	1 050	+ 814	+ 344,9
Mauritanie	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Niger	J/J	4 172	3 737	— 435	— 10,4	1 390	1 145	— 245	— 17,6
Sénégal	M/F	16 248	16 441	+ 193	+ 1,2	13 011	8 237	— 4 774	— 36,7
Togo	M/M	469	809	+ 340	+ 72,5	313	574	+ 261	+ 83,4
U.M.O.A.	M/F	43 156	44 817	+ 1 661	+ 3,8	27 276	21 307	— 5 969	— 21,9
* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.									
(a) Mois à la fin duquel a été enregistré l'encours maximum : janvier (J), février (F), mars (M), mai.									

La **pêche maritime** a donné des résultats généralement satisfaisants ; les prises ont augmenté de 6 % en Côte d'Ivoire ; au Sénégal, les tonnages débarqués de thonidés ont progressé de 9 %. Le développement a été plus marqué en Mauritanie, le tonnage des poissons exportés en 1969 étant de 14 % supérieur à celui des ventes de 1968. Ce développement d'activité a entraîné un plus grand recours au crédit bancaire, la diminution enregistrée en fin d'exercice, en Mauritanie, résultant d'un allègement des crédits utilisés par l'armement mauritanien, plus important que l'accroissement des crédits consentis aux conserveries et frigorifiques.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE,
CONSERVERIE, FROID ***

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1967/1968	1968/1969	Variation		1968	1969	Variation	
	millions de francs c.f.a.		± %		millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	585	579	— 6	— 1,0	392	423	+ 31	+ 7,9
Dahomey	2	9	+ 7	+ 350,0	3	11	+ 8	+ 266,7
Mauritanie	655	719	+ 64	+ 9,8	769	631	— 138	— 17,9
Sénégal	373	615	+ 242	+ 64,9	340	670	+ 330	+ 97,1
Total	1 615	1 922	+ 307	+ 19,0	1 504	1 735	+ 231	+ 15,4
* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.								

Les crédits à l'**exploitation forestière, au commerce et aux industries du bois** consentis en Côte d'Ivoire se sont, par contre, fortement accrus. L'exploitation de la forêt a été plus active que jamais, le volume des bois abattus en 1969 ayant atteint quelque 3 millions de mètres cubes, chiffre sans précédent. Les exportations ont trouvé placement à des prix généralement satisfaisants.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME - EXPLOITATIONS FORESTIÈRES
ET INDUSTRIES DU BOIS - CÔTE D'IVOIRE ***

Branches d'activité principale	Encours moyen				Encours au 30 septembre		
	1967/1968	1968/1969	Variation		1968	1969	Variation
	millions de francs c.f.a.		± %		millions de francs c.f.a.		± %
Exploitation forestière	601	896	+ 295	+ 49,1	674	1 092	+ 418
Industries du bois et du meuble	821	787	— 34	— 4,1	691	768	+ 77
Commerce du bois	1 076	1 387	+ 311	+ 28,9	1 019	1 490	+ 471
Total	2 498	3 070	+ 572	+ 22,9	2 384	3 350	+ 966

* Crédits recensés par la Centrale des risques bancaires.

Les deux principales **exploitations minières** de l'Union, dont l'activité s'est encore développée en 1969, n'ont plus guère recours aux crédits du système bancaire local. Le montant des crédits consentis à cette branche d'activité demeure modeste et il a même sensiblement diminué au Sénégal.

CRÉDITS BANCAIRES A DES EXPLOITATIONS MINIÈRES

	1966/1967	1967/1968	1968/1969
	millions de francs c.f.a.		
Côte d'Ivoire	266	256	288
Dahomey	—	—	2
Mauritanie	20	60	98
Sénégal	679	786	599
Togo	—	6	2
Total	965	1 108	989

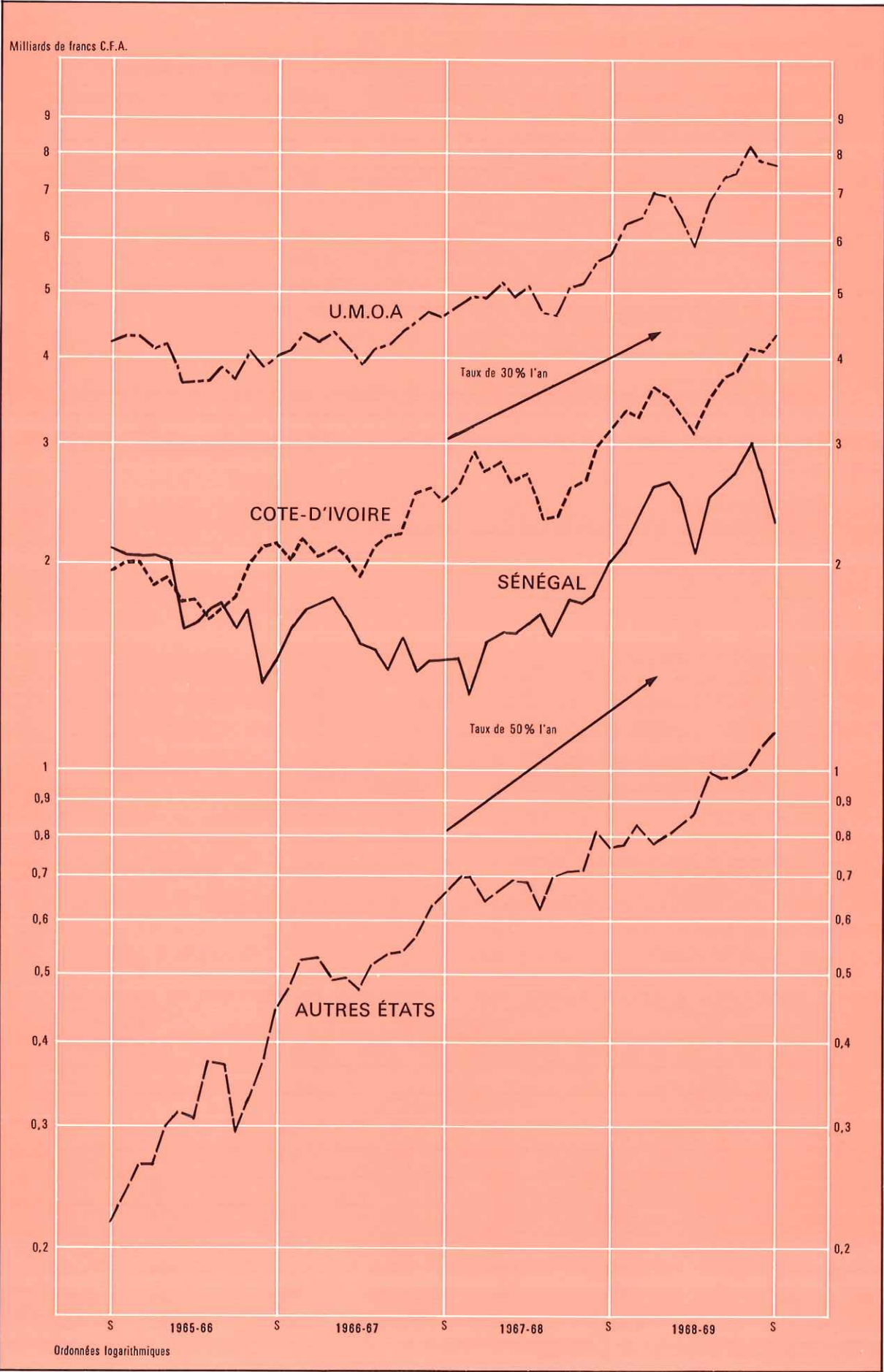
Les **travaux et bâtiment** ont connu un vif développement, particulièrement marqué dans tous les autres Etats, à l'exception, semble-t-il, du Dahomey. L'encours moyen des crédits consentis à cette branche d'activité essentielle a fortement progressé, s'élevant de 5,2 à 6,5 milliards de francs c.f.a.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX ENTREPRISES DE TRAVAUX ET BÂTIMENT *

	Encours moyen				Variation	
	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969	1967/1968	1968/1969
	millions de francs c.f.a.				± %	
Côte d'Ivoire	2 382	2 182	2 343	2 995	+ 652	+ 27,8
Dahomey	426	491	590	545	— 45	— 7,6
Haute-Volta	406	287	193	241	+ 48	+ 24,9
Mauritanie	148	155	396	666	+ 270	+ 68,2
Niger	410	467	696	856	+ 160	+ 23,0
Sénégal	895	693	873	1 077	+ 204	+ 23,4
Togo	120	46	125	251	+ 126	+ 100,8
U.M.O.A.	4 787	4 321	5 216	6 631	+ 1 415	+ 27,1

* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.

CRÉDITS A COURT TERME AUX INDUSTRIES DE MARCHÉ LOCAL



Les industries de « **marché local** », en désignant par cette expression celles dont la production trouve son principal débouché dans l'ouest africain, ont fortement augmenté leur recours au crédit bancaire à court terme, au Niger excepté où le montant en était, il est vrai, déjà relativement élevé.

Encours moyen	1967/1968	1968/1969	Variation
millions de francs c.f.a.			± %
Côte d'Ivoire	2 710	3 589	+ 33,4
Dahomey	48	84	+ 75,0
Haute-Volta	69	116	+ 68,1
Mauritanie	25	41	+ 64,0
Niger	308	320	+ 3,9
Sénégal	1 624	2 481	+ 52,8
Togo	244	341	+ 39,8
U.M.O.A.	5 028	6 972	+ 38,7

L'accroissement n'a cependant pas concerné également les diverses industries du groupe, mais spécialement les industries textiles, du cuir et de l'habillement.

Encours moyen	1967/1968	1968/1969	Variation
millions de francs c.f.a.			± %
Raffinage de produits pétroliers	302	274	- 9,3
Meunerie	95	81	- 14,7
Autres industries alimentaires	552	619	+ 12,1
Bois et ameublement	60	81	+ 35,0
Matériaux de construction	361	418	+ 15,8
Métaux, mécanique, électricité	1 310	1 515	+ 15,6
Textiles, cuir, habillement	1 709	2 857	+ 67,2
Autres industries	639	1 127	+ 76,4
Total	5 028	6 972	+ 38,7

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AUX INDUSTRIES DE « MARCHÉ LOCAL » *

30 septembre		1964	1965	1966	1967	1968	1969
Groupe		millions de francs c.f.a.					
Répartition par industries							
6	Raffinage produits pétroliers	212	340	314	140	289	265
11	Meunerie (a)	471	581	184	247	44	95
12	Autres industries alimentaires	417	381	412	482	578	602
14	Bois et ameublement (b)	62	55	34	38	61	109
15	Matériaux de construction	75	115	264	335	364	523
16	Métaux, mécanique et électricité	990	1 088	1 239	1 230	1 252	1 701
17	Textiles, cuir, habillement	1 024	1 172	1 094	1 500	2 516	3 211
18	Autres industries	462	483	439	641	847	1 255
Total		3 713	4 215	3 980	4 613	5 951	7 761
* Crédits recensés par les Centrales des risques bancaires.							
a) Sauf féculerie au Togo.							
b) Non compris industries du bois et de l'ameublement Côte d'Ivoire.							

Sur une augmentation d'encours moyen de 1,9 milliard de francs c.f.a., la part de l'industrie textile représente 1,1 milliard. Au Togo excepté, les crédits consentis à l'industrie textile sont en augmentation partout, ou apparaissent pour la première fois.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME A L'INDUSTRIE TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT

Encours au 30 septembre			
	1967	1968	1969
millions de francs c.f.a.			
Côte d'Ivoire	976	1 596	2 094
Dahomey	—	—	24
Haute-Volta	30	4	85
Niger	—	—	23
Sénégal	399	748	850
Togo	95	168	135
Total	1 500	2 516	3 211
Taux d'accroissement	—	+ 68 %	+ 28 %

Cet accroissement s'explique par le développement de l'activité et la multiplication ces dernières années des établissements de l'industrie textile et de confection. Il en est pareillement de l'augmentation des encours des industries des métaux et des diverses autres industries, chimiques notamment.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le principal élément de l'expansion des crédits à court terme enregistrée au cours de l'exercice sous revue a été, comme il l'avait été l'exercice précédent, un plus grand recours à ces concours bancaires des **entreprises de distribution de marchandises**, en incluant dans ce groupe les entreprises de distribution de produits pétroliers, les établissements de financement de crédit à la consommation et les entreprises « d'import-export » dont les deux activités ne peuvent être dissociées.

A considérer l'Union monétaire dans son ensemble, l'accroissement du niveau moyen des crédits (+ 15 %) est légèrement supérieur à celui des chiffres d'affaires « marchandises » recensés par la Banque centrale (+ 11 %), mais il est inférieur à celui de la valeur totale des importations (+ 17 %) ; les trois valeurs considérées sont sans doute affectées, toutes trois à des degrés variables, par la hausse des prix, mais celle-ci ne paraît pas avoir contribué pour plus du tiers à leur progression. Un développement réel des transactions paraît donc être la cause principale de l'accroissement constaté.

Cette conclusion, valable peut-être pour l'ensemble de l'Union, doit cependant être nuancée selon les Etats, la progression des crédits, si elle a été générale, s'étant effectuée à des taux variables, et il en a été de même des deux autres flux considérés.

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES



TAUX DE PROGRESSION
1967/1968 A 1968/1969

	Crédits	Chiffre d'affaires	Importation
	à court terme	marchandises	tous produits
		pour cent	
Côte d'Ivoire	+ 20	+ 9	+ 22
Dahomey	+ 6	+ 23	+ 25
Haute-Volta	+ 9	+ 22	+ 34
Mauritanie	+ 63	...	+ 1
Niger	+ 4	+ 7	— 1
Sénégal	+ 12	+ 7	+ 6
Togo	+ 26	+ 21	+ 24
Total	+ 16	///	+ 17
Total n.c. Mauritanie	+ 15	+ 11	+ 16

CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME
AUX ENTREPRISES DE DISTRIBUTION DE MARCHANDISES *

Groupe	Branches d'activités	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
		1967/68	1968/69	Variations		1968	1969	Variations	
		millions de francs c.f.a.		± %		millions de francs c.f.a.		± %	
23	Commerce général d'import et d'export								
	de marchandises et produits	11 900	13 826	+ 1 926	+ 16,2	12 363	13 183	+ 820	+ 6,6
24	Groupements commerçants locaux pour								
	import et vente de marchandises	284	335	+ 51	+ 18,0	321	337	+ 16	+ 5,0
25	Grands magasins, commerces multiples,								
	comptoirs	1 647	1 703	+ 56	+ 3,4	1 837	1 650	— 187	— 10,2
26	Importation et distribution de produits								
	pétroliers	3 101	3 239	+ 138	+ 4,5	3 224	3 031	— 193	— 6,0
27	Commerces biens d'équipement et de								
	consommation durables (a)	10 161	11 926	+ 1 765	+ 17,4	10 497	13 388	+ 2 891	+ 27,5
28	Commerces des textiles, de l'habillement								
	et du cuir	1 000	1 235	+ 235	+ 23,5	1 157	1 418	+ 261	+ 22,6
29	Commerces alimentaires et agricoles	518	477	— 41	— 7,9	575	442	— 133	— 23,1
35	Autres commerces	324	411	+ 87	+ 26,9	347	426	+ 79	+ 22,8
39	Établissements financiers de ventes à								
	crédit	2 169	2 642	+ 473	+ 21,8	2 294	2 709	+ 415	+ 18,1
	Total	31 104	35 794	+ 4 690	+ 15,1	32 615	36 584	3 969	+ 12,2
* Utilisations recensées.									
(a) Commerces de matières premières, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, machines, véhicules, quincaillerie, biens d'équipement importés.									

De général, « import-export » de toutes marchandises et produits, le négoce ouest africain s'est, dans ces dernières années, spécialisé ; il n'en demeure pas moins qu'une distinction des entreprises selon les biens traités comporte une large marge d'imprécision. La répartition donnée par le tableau des crédits bancaires à court terme, selon les différents commerces, ne peut donc qu'être indicative ; elle donne cependant à penser que la progression a été particulièrement forte des crédits aux commerces spécialisés de biens d'équipement et de biens de consommation durables. Au Dahomey excepté, il en a été ainsi dans tous les Etats de l'Union, à un taux d'accroissement variant de 6 % au Sénégal, à 127 % en Mauritanie. En Côte d'Ivoire, la progression de l'encours moyen des crédits a été de 22,6 %, l'indice du chiffre d'affaires de la même branche ayant augmenté de 16,4 %.

**CRÉDITS BANCAIRES A COURT TERME AU COMMERCE DES BIENS D'ÉQUIPEMENT
ET DE CONSOMMATION DURABLES ***

	Encours moyen				Encours au 30 septembre			
	1967/1968	1968/1969	Variations		1968	1969	Variations	
	millions de francs c.f.a.		± %		millions de francs c.f.a.		± %	
Côte d'Ivoire	5 507	6 749	+ 1 242	+ 22,6	5 956	7 790	+ 1 834	+ 30,8
Dahomey	653	649	— 4	— 0,6	656	641	— 15	— 2,3
Haute-Volta	406	456	+ 50	+ 12,3	380	604	+ 224	+ 58,9
Mauritanie	132	300	+ 168	+ 127,3	204	366	+ 162	+ 79,4
Niger	286	360	+ 74	+ 25,9	287	388	+ 101	+ 35,2
Sénégal	2 841	3 014	+ 173	+ 6,1	2 697	3 132	+ 435	+ 16,1
Togo	336	398	+ 62	+ 18,5	317	467	+ 150	+ 47,3
U.M.O.A.	10 161	11 926	+ 1 765	+ 17,4	10 497	13 388	+ 2 891	+ 27,5
* Utilisations recensées des crédits à court terme aux entreprises de « commerce de matières premières, matériaux de construction, produits chimiques et pharmaceutiques, machines, véhicules, quincaillerie, biens d'équipement importés ».								

FINANCEMENT DES CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

	Au 31 mars			Au 30 septembre		
	1967	1968	1969	1967	1968	1969
millions de francs c.f.a.						
A - Banques commerciales						
Crédits consentis	72.153	87 021	96 162	61 216	76 152	82 618
Concours Banque Centrale	23 846	30 900	33 020	13 977	17 638	17 809
Proportion du concours Banque Centrale	33,0 %	35,5 %	34,3 %	22,8 %	23,2 %	21,6 %
B - Banques de développement *						
Crédits consentis	15 356	15 914	16 910	11 147	12 845	11 567
Concours Banque Centrale	7 294	7 902	7 251	3 017	4 649	2 301
Proportion du concours Banque Centrale	47,5 %	49,7 %	42,9 %	27,1 %	36,2 %	19,9 %
C - Ensemble du système bancaire **						
Crédits consentis	88 915	104 801	114 851	74 053	90 361	95 745
Concours Banque Centrale	31 139	38 802	40 271	16 994	22 287	20 310
Proportion du concours Banque Centrale	35,0 %	37,0 %	35,1 %	22,9 %	24,7 %	21,2 %
* Non compris C.A.A.-C.I.						
** Y compris C.A.A.-C.I.						

DÉPÔTS EN BANQUE DE LA CLIENTÈLE

	30 sept.	30 sept.	30 sept.	30 sept.	30 sept.	30 sept.
	1964	1965	1966	1967	1968	1969
millions de francs c.f.a.						
1 - Dépôts à vue	33 731,3	37 883,7	41 705,3	43 769,2	53 598,9	59 486,5
1.1 - en banques commerciales	29 438,7	33 389,3	37 736,1	39 032,7	47 991,9	52 020,2
1.11 - des organismes publics	3 891,1	5 383,9	6 047,8	5 367,6	6 525,6	7 218,0
1.12 - autres	25 547,6	28 005,4	31 688,3	33 665,1	41 466,3	44 802,2
1.2 - dans les autres établis. de crédit	4 292,6	4 494,4	3 969,2	4 736,5	5 607,0	7 466,3
1.21 - des organismes publics	2 387,4	2 537,2	1 384,0	2 437,3	2 984,2	4 023,1
1.22 - autres	1 905,2	1 957,2	2 585,2	2 299,2	2 622,8	3 443,2
2 - Dépôts à terme	9 625,7	11 417,1	9 353,9	10 124,5	13 750,9	23 027,4
2.1 - en banques commerciales	1 490,4	1 764,7	2 422,1	3 920,7	4 071,6	5 803,0
2.11 - des organismes publics	532,9	696,2	775,1	1 540,5	1 005,5	1 578,3
2.12 - autres	957,5	1 068,5	1 647,0	2 380,2	3 066,1	4 224,7
2.2 - dans les autres établis. de crédit	8 135,3	9 652,4	6 931,8	6 203,8	9 679,3	17 224,4
2.21 - des organismes publics	7 955,8	9 434,3	6 423,1	5 339,3	8 903,9	16 177,0
2.22 - autres	179,5	218,1	508,7	864,5	775,4	1 047,4
Total	43 357,0	49 300,8	51 059,2	53 893,7	67 349,8	82 513,9
* Non compris les dépôts des Trésors publics et Offices postaux.						

2.6. LE FINANCEMENT DES CRÉDITS BANCAIRES ET LE CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

L'expansion des crédits à court terme est le fait, cet exercice encore, des banques commerciales ; les banques de développement, qui interviennent dans la distribution du crédit à court terme, participent surtout au financement de la commercialisation des récoltes qui, cette campagne, ont été de même volume au Sénégal et au Niger particulièrement.

CRÉDITS A COURT TERME CONSENTIS A L'ÉCONOMIE

Variations	Total	Banques commerciales	Banques de dévelopt	Trésors publics (o.c.)
milliards de francs c.f.a.				
30/ 9/1968 - 31/12/1968	+ 10,0	+ 8,7	+ 0,3	+ 1,0
31/12/1968 - 31/ 3/1969	+ 15,6	+ 11,3	+ 4,1	+ 0,2
31/ 3/1969 - 30/ 6/1969	— 9,8	— 4,4	— 4,7	— 0,7
30/ 6/1969 - 30/ 9/1969	— 9,9	— 9,1	— 0,8	—
30/ 9/1968 - 30/ 9/1969	+ 5,9	+ 6,5	— 1,1	+ 0,5

Les **banques commerciales** ont donc été le principal instrument de l'augmentation des crédits à l'économie, tant à court terme qu'à moyen terme.

VARIATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

	30 sept. 1968	31 mars 1969	30 sept. 1968
	31 mars 1969	30 sept. 1969	30 sept. 1969
milliards de francs c.f.a.			
Concours à l'économie	+ 20,5	— 12,1	+ 8,4
à court terme	+ 19,5	— 14,0	+ 5,5
à moyen terme	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,7
autres	+ 0,6	+ 0,6	+ 1,2
Concours aux Trésors publics (net)	— 0,2	+ 0,7	+ 0,5
Total	+ 20,3	— 11,4	+ 8,9
Ressources			
Dépôts de la clientèle	+ 4,7	+ 1,1	+ 5,8
Emprunts locaux	— 1,2	+ 0,3	+ 0,9
Engagements extérieurs (nets)	+ 2,0	+ 0,1	+ 2,1
Concours B.C.E.A.O.	+ 14,5	— 14,0	+ 1,5
Fonds propres	+ 0,9	+ 0,2	+ 1,1
Autres éléments (nets)	— 1,6	— 0,9	— 2,5

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES COMMERCIALES

	30 sept.	31 mars	30 sept.	31 mars	30 sept.
Emplois et ressources	1967	1968	1968	1969	1969
Emplois					
millions de francs c.f.a.					
Créances sur l'extérieur	6 643	5 756	6 666	6 715	7 998
Créances sur Trésors publics et Postes	1 661	1 582	1 689	1 722	1 928
Créances sur l'économie	65 842	91 116	81 273	101 791	89 691
Court terme	60 945	86 504	75 635	95 163	81 188
Moyen terme	4 054	3 527	4 544	4 937	6 249
Long terme	—	—	—	—	—
Douteux et litigieux	387	399	397	457	461
Débiteurs divers	271	517	517	999	1 430
Participations	185	169	180	235	363
Créances sur le système bancaire (net)	—	—	—	—	—
Disponibilités en monnaie de réserve	1 140	1 587	1 427	1 990	1 553
Immeubles et mobiliers	1 952	2 072	2 177	2 298	2 359
Autres éléments (nets)	+ 1 567	+ 3 242	+ 1 512	+ 2 498	+ 2 059
Total emplois = Total ressources	78 805	105 355	94 744	117 014	105 588
Ressources					
Engagements extérieurs	5 560	9 677	8 314	10 388	11 758
Dépôts des Trésors publics et Postes	1 016	1 287	1 242	1 522	1 049
Passif exigible par l'économie	42 954	49 098	52 064	56 761	57 833
Emprunts locaux	—	—	—	—	—
Dépôts à terme	3 921	4 395	4 072	4 998	5 803
Comptes de chèques et comptes courants					
créditeurs	36 618	42 515	44 781	49 013	49 374
Créditeurs divers	2 415	2 188	3 211	2 750	2 646
Engagements envers le système bancaire (net)	4 580	4 581	4 699	3 473	3 800
Concours de la Banque Centrale	16 742	32 785	20 422	35 918	21 957
Court terme	13 977	30 900	17 638	33 020	17 809
Moyen terme	2 765	1 885	2 784	2 898	4 148
Fonds propres	7 953	7 927	8 003	8 952	9 191

L'accroissement des concours a trouvé son financement, pour les deux tiers environ, dans un accroissement des dépôts, tant à vue qu'à terme, reçus de la clientèle privée (+ 4,5 milliards de septembre 1968 à septembre 1969) et des organismes publics autonomes (+ 1,3 milliard).

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

	30 septembre 1968	30 septembre 1969	Variation
milliards de francs c.f.a.			
Dépôts à vue	48,0	52,0	+ 4,0
des organismes publics	6,5	7,2	+ 0,7
autres	41,5	44,8	+ 3,3
Dépôts à terme	4,1	5,8	+ 1,7
des organismes publics	1,0	1,6	+ 0,6
des autres	3,1	4,2	+ 1,1
Total	52,1	57,8	+ 5,7

Pour le surplus, les banques commerciales, ou tout au moins certaines d'entre elles, ont fait appel soit aux ressources disponibles de certains établissements publics de crédit ouest africains, soit à des concours extérieurs, ainsi qu'au concours de la Banque centrale. Celle-ci est demeurée prête à consentir aux banques commerciales tous les concours justifiés par les besoins de financement de la commercialisation des récoltes ou de développement de la production et des transactions. Ainsi s'explique sans doute, compte tenu de la moindre valeur des récoltes à commercialiser et du développement des crédits à moyen terme consentis par les banques commerciales, que le recours à la Banque centrale se soit particulièrement développé par réescompte d'effets représentatifs de crédit à moyen terme.

CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE AUX BANQUES COMMERCIALES

	30 sept. 1968	31 mars 1969	30 sept. 1969	Variation 1968/1969
milliards de francs c.f.a.				
Concours de la B.C.E.A.O.				
à court terme	17,6	33,0	17,8	+ 0,2
à moyen terme	2,8	2,9	4,1	+ 1,3
	20,4	35,9	21,9	+ 1,5
Crédits consentis par les banques				
commerciales	81,1	101,6	89,3	+ 8,2
pour cent				
Rapport	25,0	35,0	25,0	///

EMPLOIS ET RESSOURCES DES BANQUES DE DÉVELOPPEMENT *

	30 sept.	31 mars	30 sept.	31 mars	30 sept.
Emplois et ressources	1967	1968	1968	1969	1969
Emplois					
	millions de francs c.f.a.				
Créances sur l'extérieur	885	1 236	784	755	1 340
Créances sur Trésors publics et Postes	627	657	715	449	1 901
Créances sur l'économie	26 202	31 938	29 400	34 904	30 757
Court terme	10 664	15 527	12 347	16 357	11 156
Moyen terme	3 935	4 233	4 214	4 865	4 657
Long terme	8 325	9 086	9 578	10 498	11 861
Douteux et litigieux	1 555	1 618	1 556	1 344	1 347
Débiteurs divers	483	387	497	553	411
Participations	1 240	1 087	1 208	1 287	1 325
Créances sur le système bancaire (net)	2 177	1 426	1 523	1 353	1 295
Disponibilités en monnaie de réserve	127	1 314	275	443	400
Immeubles et mobiliers	960	894	942	976	957
Autres éléments (net)	- 697	- 336	- 513	33	297
Total emplois = Total ressources	30 281	37 129	33 126	38 913	36 947
Ressources					
Engagements extérieurs	7 781	8 425	8 458	9 219	11 715
Prêts et avances de la C.C.C.E.	7 660	8 316	8 347	9 153	9 527
Autres engagements extérieurs	121	109	111	66	2 188
Dépôts des Trésors publics et Postes	4 429	4 073	3 909	4 363	4 395
Passif exigible par l'économie	5 589	7 120	6 154	8 139	7 944
Emprunts locaux	570	736	753	1 017	885
Dépôts à terme	1 407	1 050	1 271	1 577	1 782
Comptes de chèques et comptes courants					
créditeurs	2 021	2 872	2 797	3 413	3 300
Créditeurs divers	1 591	2 462	1 333	2 132	1 977
Engagements envers le syst. bancaire (net)	—	—	—	—	—
Concours de la Banque Centrale	4 487	9 315	5 916	8 826	3 965
Court terme	3 017	7 902	4 649	7 252	2 301
Moyen terme	1 470	1 413	1 267	1 574	1 664
Fonds propres	7 995	8 196	8 689	8 366	8 928
* Non compris C.A.A.-C.I. (Gestion des dépôts).					

Le rapport des concours de la Banque centrale aux crédits consentis par les banques commerciales est donc resté sensiblement voisin, légèrement inférieur même, en période active de commercialisation des récoltes, à celui des années précédentes.

IMPORTANCE RELATIVE DES CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE (a)

	1966	1967	1968	1969
	pour cent			
31 mars	/ /	37	38	35
30 septembre	29	25	25	25
a) Rapport de l'ensemble des concours de la Banque centrale à l'ensemble des crédits consentis par les banques commerciales.				

La situation ainsi décrite s'applique à l'ensemble des banques commerciales de l'Union monétaire ; elle présente, évidemment, des différences sensibles selon les banques et les Etats. C'est ainsi que les banques commerciales du Togo ont pu se dispenser de tout recours au réescompte de la Banque centrale.

Afin de faciliter plus encore le financement d'activités rurales et la commercialisation de produits agricoles, le Conseil d'administration de la Banque centrale a décidé, en sa séance du 26 septembre 1968, d'ouvrir la faculté aux Comités monétaires nationaux de porter le plafond des banques participant activement à de tels financements au total cumulé de 80 % du montant possible des opérations agréées de cette nature et de 50 % de leurs autres emplois probables reconnus.

Ces nouvelles dispositions étaient notamment destinées à faciliter la participation de certaines **banques de développement** au financement à court terme d'actions de développement rural et de commercialisation de récoltes. Celles-ci ayant été relativement faibles, au Sénégal et au Niger notamment, les crédits à court terme consentis par les banques de développement ont été peu supérieurs en période de pointe, et inférieurs en fin de campagne à ceux consentis en 1967/1968. La participation de la Banque centrale à leur financement ne s'est élevée qu'à 43 % en mars 1969, contre 50 % en mars 1968, pour n'être plus que de 20 % en septembre 1969.

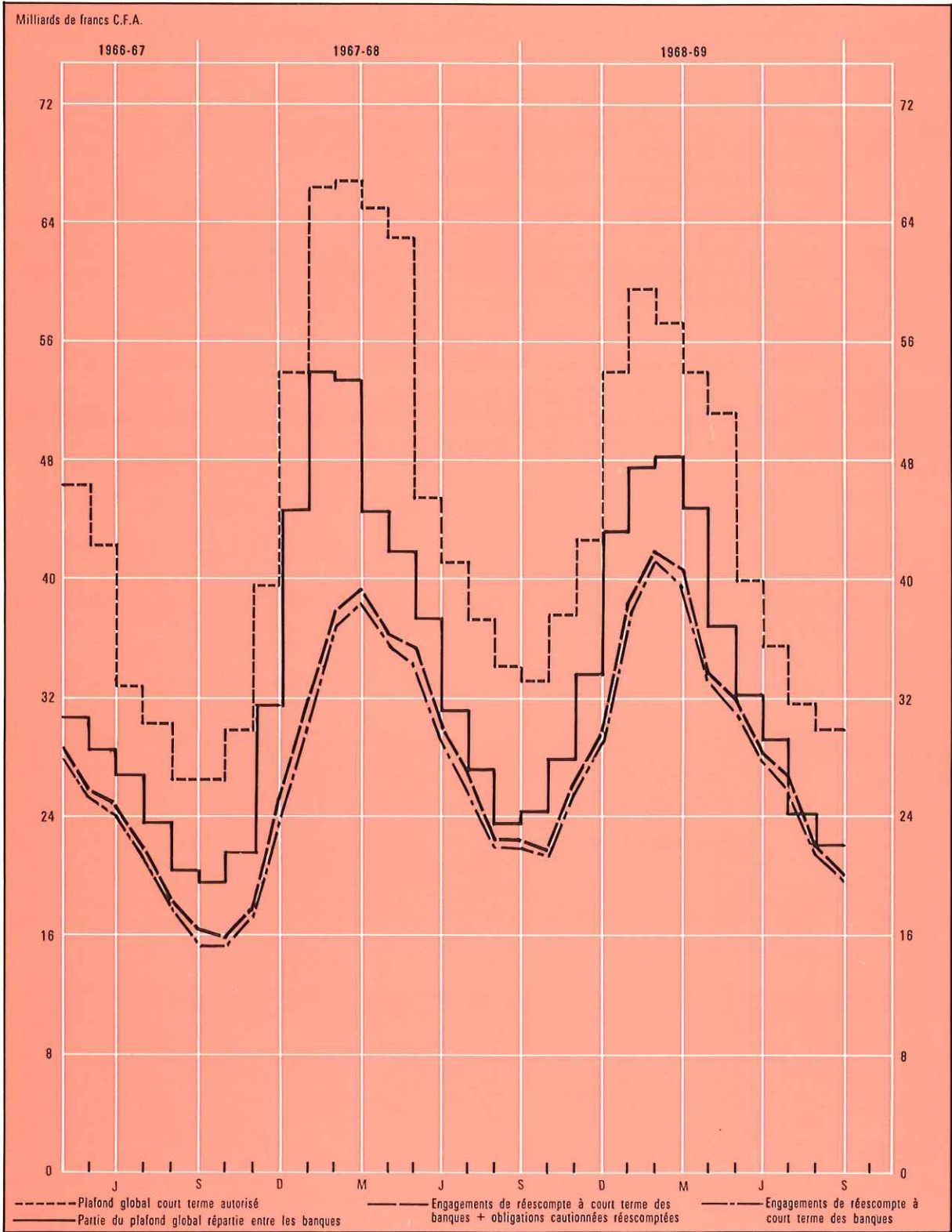
Le concours de la Banque centrale au financement des crédits à moyen terme distribués par les banques de développement s'est, par contre, accru, ainsi que nous l'avons déjà relevé, atteignant 35,7 % fin septembre 1969, alors qu'il n'était que de 6,4 % fin septembre 1963.

Pour la plus large part, cependant, les crédits à moyen et long terme distribués par les banques de développement sont financés à l'aide de concours spécialement obtenus de gouvernements ou institutions financières étrangers.

CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE

	30 sept.	31 mars	30 sept.	31 mars	30 sept.
Concours de la Banque Centrale	1967	1968	1968	1969	1969
A - Plafond des concours envisagés					
	millions de francs c.f.a.				
Plafond à court terme	26 500	66 950	34 350	57 150	29 900
Plafond à moyen terme	13 400	14 550	14 800	15 900	17 000
Plafond d'avances aux Trésors	10 532	10 709	11 007	11 129	11 487
Total A	50 432	92 209	60 157	84 179	58 387
B - Plafond des concours attribués					
Plafond distribué aux banques	19 650	53 225	24 160 *	48 395	22 595
Plafond de réescompte à court terme					
d'obligations cautionnées	4 925	6 025	5 350	5 420	4 830
Autorisation de réescompte de crédits					
à moyen terme	8 965	8 323	8 522	10 524	13 542
Plafond d'avances aux Trésors	10 532	10 709	11 007	11 129	11 487
Total B	44 072	78 282	49 039	75 468	52 454
C - Concours effectifs					
Concours aux banques : Court terme	16 994	39 272	22 286	40 266	20 121
Moyen terme	4 237	4 090	4 056	4 473	5 812
Réescompte aux Trésors d'obligations					
cautionnées	450	557	253	451	493
Avances aux Trésors	501	527	680	539	909
Total C	22 182	44 446	27 275	45 729	27 335
Marges					
Concours envisagés - Concours attribués	6 360	13 927	11 118	8 711	5 933
Concours envisagés - Concours effectifs	28 250	47 763	32 882	38 450	31 052
Concours attribués - Concours effectifs	21 890	33 836	21 764	29 739	25 119
Rapport					
	pour cent				
Concours attribués - Concours envisagés	87,4	84,9	81,5	89,7	89,8
Concours effectifs - Concours envisagés	44,0	48,2	45,3	54,3	46,8
Concours effectifs - Concours attribués	50,3	56,8	55,6	60,6	52,1
* Dont 330 par pensions hors plafond.					

CONCOURS A COURT TERME DE LA BANQUE CENTRALE



Les conditions de financement de l'activité économique de l'Union :

- liberté complète des transferts financiers entre les Etats de l'Union et entre ceux-ci et les autres pays de la zone franc, la France en particulier, absence de restriction aux paiements courants et application libérale du contrôle des mouvements de capitaux avec les autres pays ;

- maintien du taux des concours de la Banque centrale ainsi que des taux d'intérêts débiteurs et créditeurs des banques à un niveau bien inférieur à celui pratiqué en France et dans le monde ;

- absence de limitation générale des crédits bancaires et disposition de la Banque centrale à prêter son concours au financement de toute opération satisfaisant un développement de l'activité économique ;

ne pouvaient espérer être maintenues sans attention particulière, s'appliquant à éviter, d'une part, un financement d'entreprises en déséquilibre financier et, d'autre part, un détournement des crédits consentis localement au bénéfice d'activités dans des pays étrangers connaissant des conditions de crédit beaucoup plus rigoureuses.

Aussi, le Conseil d'administration s'est-il attaché, par ses propres décisions en matière de conditions et de plafond de concours, par ses directives aux Comités monétaires nationaux, à ajuster, autant qu'il était possible, le montant des concours de la Banque centrale aux besoins justifiés de l'économie ouest africaine. A en juger par les résultats, il semble y être parvenu l'exercice durant.

Il convient cependant de souligner que cette maîtrise de l'émission monétaire au bénéfice du développement n'a pu rester satisfaisante que parce qu'elle n'a pas été débordée, ou même sérieusement mise en question par une exigence du secteur public à masquer un déficit structurel de ses finances par une création artificielle de monnaie.

2.7. LES TRÉSORS PUBLICS ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE

Les statuts de la Banque centrale, dans leur rédaction première, reconnaissaient aux Trésors publics la faculté d'obtenir de celle-ci, au taux d'escompte sur place, des avances en compte courant, limitées à la fois quant à leur durée — 240 jours consécutifs ou non par année de calendrier — et leur montant — dix pour cent au plus des recettes fiscales nationales constatées au cours de l'année budgétaire écoulée.

Il devait apparaître, cependant, nécessaire de laisser au Conseil d'administration la faculté d'étendre quelque peu les concours directs de la Banque centrale pour permettre à un Trésor public de surmonter des difficultés particulières.

A cette fin, deux modifications ont été apportées aux statuts de la Banque, par décision unanime de son Conseil, ainsi que le permet l'article 8 du Traité du 12 mai 1962 instituant l'Union monétaire. La première de ces modifications, du 4 juin 1966, donne la faculté au Conseil de consentir à une prorogation de découvert jusqu'au premier jour ouvrable de l'année suivante, ce qui a pour effet de prolonger sa durée d'une année.

Au début de l'exercice sous revue, le 10 décembre 1968, une seconde modification était apportée aux statuts de la Banque centrale autorisant son Conseil à porter de 10 à 15 % du montant des recettes fiscales constatées au cours de l'exercice budgétaire écoulé, le plafond du découvert susceptible d'être utilisé par le Trésor public d'un Etat, la décision en la matière devant être prise après considération de la situation de l'émission monétaire de l'Union et de son évolution prévisible (a).

Les limites fixées par les statuts de la Banque centrale aux concours qu'elle peut consentir aux Trésors publics ont pour objet d'interdire un financement, par émission fiduciaire de monnaie, des dépenses de l'Etat. L'expérience démontre qu'un tel financement ne peut guère être limité. Dans une union monétaire, il aboutit à la consommation rapide des avoirs communs par l'Etat usant de ces facilités, ce qui ne peut conduire qu'à une dislocation de la communauté monétaire.

Les concours prévus par les statuts de notre Banque centrale sont donc destinés à satisfaire les besoins courants, temporaires, de trésorerie des Etats, et, bien que très strictes, les limites fixées par les statuts de la Banque centrale ont généralement permis de satisfaire les besoins qui sont apparus au cours des sept années d'existence de l'Union. Il en est d'autant plus ainsi qu'avant de recourir aux avances directes de l'institut d'émission, les Trésors publics usent de la faculté qui leur est également offerte de réescompter ou de mettre en pension auprès de celui-ci les obligations cautionnées souscrites par les redevables de droits indirects.

A considérer l'ensemble de l'Union monétaire, les découverts utilisés par les Trésors publics n'ont guère dépassé le dixième du plafond reconnu par les dispositions statutaires.

a) L'occasion a été, par ailleurs, saisie d'explicitier une conséquence des limites déjà reconnues aux concours de la Banque centrale, à savoir que :

« Le montant du découvert susceptible d'être effectivement mobilisé par un Trésor public ne peut excéder le maximum fixé conformément aux dispositions statutaires, déduction faite du montant des opérations sur bons de ce même Trésor effectuées par la Banque centrale, ainsi que du montant des placements auprès de ce Trésor effectués par les banques et établissements de crédit bénéficiant de concours de la Banque. »

Le texte complet des modifications ainsi apportées aux statuts de la Banque centrale a été reproduit en annexe.

**CONCOURS DE LA BANQUE CENTRALE AUX TRÉSORS PUBLICS DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

Concours effectifs de la Banque Centrale					Plafond des
Escomptes	Découvert	Avoirs	Total		découverts
et pensions	en compte	en			consentis
d'obligations	courant	C.C.P.			aux Trésors
cautionnées					publics *
millions de francs c.f.a.					
1967					
30 septembre	450	501	5	956	10 532
31 octobre	617	1 063	5	1 685	10 532
30 novembre	599	2 023	6	2 628	10 503
31 décembre	683	2 694	6	3 383	10 624
1968					
31 janvier	585	3 168	7	3 760	10 624
28 février	599	2 236	4	2 839	10 624
31 mars	557	527	5	1 089	10 709
30 avril	437	557	10	1 004	10 709
31 mai	455	633	5	1 093	10 919
30 juin	438	626	27	1 091	10 919
31 juillet	320	653	6	979	10 990
31 août	279	1 700	8	1 987	10 990
30 septembre	253	680	6	939	11 007
31 octobre	446	694	7	1 147	11 007
30 novembre	474	896	5	1 375	11 104
31 décembre	464	1 514	5	1 983	11 104
1969					
31 janvier	381	863	5	1 249	11 165
28 février	388	861	6	1 255	11 216
31 mars	451	539	5	995	11 129
30 avril	436	601	6	1 043	11 129
31 mai	432	519	7	958	11 129
30 juin	346	633	4	983	11 487
31 juillet	305	801	6	1 112	11 487
31 août	414	876	3	1 293	11 487
30 septembre	493	909	4	1 406	11 487
* Plafonds calculés en application de l'article XV des statuts de la B.C.E.A.O. au fur et à mesure de la transmission des résultats des recouvrements constatés des recettes fiscales des budgets des Etats de l'Union monétaire.					

Au Dahomey cependant, l'excès persistant des dépenses de l'Etat sur ses ressources a conduit ce Trésor à recourir en permanence, et pour son montant maximum, au concours de la Banque centrale.

Le 13 juin 1968, le Conseil autorisait la prorogation jusqu'au 30 septembre 1968 de la période normale d'utilisation par le Trésor public dahoméen de son découvert, période venant à expiration le 27 août. Le 26 septembre, il accordait une nouvelle prorogation de cette utilisation jusqu'au 2 janvier 1969.

Le 5 juin 1969, le Conseil consentait, tout à la fois, à proroger jusqu'au 30 septembre 1969 la période d'utilisation du découvert du Trésor public dahoméen et à porter le plafond de ce découvert de 10 à 15 % des recettes fiscales constatées au cours du précédent exercice. Répondant à une nouvelle demande du Gouvernement dahoméen, le 14 septembre 1969, le Conseil acceptait le maintien du découvert à son plafond exceptionnel de 15 % des recettes fiscales et la prorogation de son utilisation jusqu'au 31 décembre 1969. Il a, en dernier lieu, le 4 décembre, autorisé la Banque centrale à maintenir son concours, à ce taux maximum, jusqu'au 28 août 1970.

A l'occasion de ces décisions, le Conseil a eu connaissance de l'évolution de la situation économique, monétaire et financière du Dahomey. L'appréciation de cette dernière situation était cependant rendue difficile par l'imprécision des comptes publics disponibles (a). Il a également considéré les incidences des facilités particulières consenties au Dahomey sur les situations générales de l'Union. Ces incidences sont faibles, le plafond du découvert au Trésor dahoméen n'atteignait pas un milliard de francs c.f.a.

Dans l'ensemble, et pour autant qu'elle puisse être dégagée des informations disponibles, la situation des Trésors publics et de leurs annexes financières, les Administrations postales, à l'égard des autres institutions monétaires est demeurée créditrice, situation assez rare dans le monde pour mériter d'être ici relevée.

a) Cette condition n'est malheureusement pas unique ; connue également par un autre Trésor public de l'Union, elle n'a pas permis de présenter, comme il avait été possible jusqu'ici, une situation générale des Trésors publics à fin d'exercice 1968/1969.

SITUATION DES OPÉRATIONS MONÉTAIRES DES TRÉSORS PUBLICS ET POSTES

	30 sept.	31 déc.	31 mars	30 juin	30 sept.
	1968	1968	1969	1969	1969
millions de francs c.f.a.					
Créances des Trésors publics et des Postes					
1 - Billets et monnaies B.C.E.A.O.	2 460	2 076	3 192	2 850	2 403
2 - Compte courant B.C.E.A.O.	3 587	2 479	4 486	4 664	4 868
3 - Compte placements extérieurs B.C.E.A.O.	4 450	4 575	4 340	4 430	4 223
4 - Dépôts en banques commerciales	1 242	1 214	1 523	1 373	1 049
5 - Dépôts dans les autres établissements de crédit	10 327	12 085	11 230	10 839	11 344
Total des créances sur les Inst. monétaires	22 066	22 429	24 771	24 156	23 887
6 - Obligations cautionnées	4 230	5 210	5 366	4 709	4 708
Total des créances	26 296	27 639	30 137	28 865	28 595
Dettes des Trésors publics et des Postes					
1 - Dépôts en C.C.P. des Institutions monétaires	162	173	181	190	129
2 - Avances B.C.E.A.O.	680	1 514	539	633	909
3 - Obligations cautionnées escomptées à B.C.E.A.O.	253	464	451	346	493
4 - Obligations cautionnées escomptées auprès des autres établissements de crédit	1 626	1 420	20	—	147
5 - Comptes créditeurs divers du syst. bancaire	912	673	627	648	2 053
6 - Effets publics souscrits par les banques	1 336	1 340	1 369	1 382	1 652
Total des dettes à l'égard des Inst. monétaires	4 969	5 584	3 187	3 199	5 383
7 - Dépôts en C.C.P. des particul. et entrepr.	4 797	4 901	5 615	5 793	5 397
8 - Bons du Trésor souscrits par particul. et entrepr.	384	210	169	162	245
Total des dettes	10 150	10 695	8 971	9 154	11 025
Créances nettes sur les autres Inst. monétaires	17 097	16 845	21 584	20 957	18 504
Créances nettes sur le système bancaire	7 540	9 698	10 561	9 996	8 416

2.8. LES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

L'apport de fonds extérieurs et l'expansion des crédits à l'économie se sont conjugués pour accroître les liquidités monétaires, tant des Trésors publics dans leur ensemble, que des particuliers et entreprises privées ou publiques.

A ne considérer que les seules liquidités des particuliers et entreprises, leur montant moyen a été, en 1968/1969, de 15,4 % supérieur à celui de l'exercice précédent ; l'accroissement résiduel, du début à la fin de l'exercice, n'est cependant que de 13,9 %, en raison d'une brusque décélération du développement de la circulation fiduciaire.

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

	30 septembre					Taux d'accroissement	
	1965	1966	1967	1968	1969	1968/1969	1965/1969
	milliards de francs c.f.a.					pour cent l'an	
1 - Monnaie fiduciaire	42,3	44,9	44,9	51,4	53,0	+ 3,2	+ 5,9
2 - C.C.P.	5,1	4,6	4,8	4,8	5,4	+ 12,5	+ 1,5
3 - Dépôts à la B.C.E.A.O.	0,1	0,1	0,1	—	—	—	—
4 - Dépôts à vue en banque	37,9	41,7	43,8	53,6	59,5	+ 11,0	+ 11,9
Monnaie (M)	85,4	91,3	93,6	109,8	117,9	+ 7,4	+ 8,4
5 - Dépôts à terme en banque	11,4	9,3	10,1	13,8	23,0	+ 66,7	+ 19,2
6 - Dépôts en Caisses d'épargne	2,0	2,2	2,5	2,8	3,2	+ 14,3	+ 12,5
7 - Bons du Trésor	—	0,9	0,5	0,4	0,3	— 25,0	—
Quasi-monnaie (QM)	13,4	12,4	13,1	17,0	26,5	+ 55,9	+ 18,5
Liquidités (M + QM)	98,8	103,7	106,7	126,8	144,5	+ 14,0	+ 9,9
Importance relative							
- de la monnaie fiduciaire :							
MF/M	49,5	49,2	48,0	46,8	45,0	//	//
MF/M + QM	42,8	43,3	42,1	40,5	36,8	//	//
- des dépôts en banque :							
DvB/M	44,3	45,7	46,8	48,8	50,4	//	//
DB/M + QM	49,9	49,2	50,5	53,2	57,1	//	//

Contrastant avec la faible progression de la circulation fiduciaire (3,2 %), un fort développement (+ 22 %) des liquidités en dépôt a été enregistré, mais cette progression a surtout intéressé les dépôts à terme des institutions publiques autonomes.

La **circulation fiduciaire**, en entendant par cette expression le montant des billets et monnaies détenus tant par les particuliers et entreprises privées que par les organismes publics, a connu, comme chaque année, une ample variation saisonnière. La « pointe de campagne » (différence entre le minimum de début d'exercice et le maximum) a été, cet exercice, à peine inférieure à celle atteinte le précédent (21 milliards au lieu de 22,7), mais l'augmentation résiduelle de la circulation en fin d'exercice n'a été que de 1,7 milliard au lieu de 6,5.

RÉPARTITION PAR PORTEUR DES BILLETS ET PIÈCES EN CIRCULATION

	Total	Encaisses	Encaisses	Particuliers	Importance relative
Fin de mois		Trésor	bancaires	et	encaisses
		public		Entreprises	publiques
					et bancaires
		(a)	(b)	(c)	a + b Total
					%
		millions de francs c.f.a.			
1967					
Septembre	48 587	2 667	997	44 923	7,5
Décembre	59 207	2 300	2 419	54 488	8,0
1968					
Mars	72 026	3 350	2 528	66 148	8,2
Juin	61 649	3 139	1 477	57 033	7,5
Septembre	55 252	2 460	1 387	51 405	7,0
Octobre	56 118	2 432	1 408	52 278	6,8
Novembre	60 175	2 174	2 396	55 605	8,5
Décembre	64 545	2 076	2 284	60 185	6,8
1969					
Janvier	71 652	2 745	2 262	66 645	7,0
Février	77 283	2 699	2 139	72 445	6,3
Mars	73 991	3 192	1 743	69 056	6,7
Avril	69 370	3 212	2 086	64 072	7,6
Mai	66 402	2 784	—	—	—
Juin	62 867	2 850	1 952	58 065	7,6
Juillet	60 664	2 502	1 492	56 670	6,6
Août	58 985	2 395	1 493	55 097	6,6
Septembre	56 823	2 403	1 376	53 044	6,7
a) Encaisses des Trésoreries nationales et des comptables secondaires : Paieries, Perceptions et Agences spéciales.					
b) Encaisses des banques commerciales et autres établissements de crédit.					
c) Encaisses obtenues par différence, le montant des billets détenus hors de l'Union étant supposé nul.					

ENCAISSES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Campagnes	Pointe de campagne	Accroissement résiduel
milliards de francs c.f.a.		
1962/1963	+ 16,5	+ 1,2
1963/1964	+ 20,3	+ 3,0
1964/1965	+ 19,3	- 0,7
1965/1966	+ 21,0	+ 2,6
1966/1967	+ 17,7	-
1967/1968	+ 22,7	+ 6,5
1968/1969	+ 21,0	+ 1,7

L'accroissement relatif de la circulation fiduciaire a été de 3,2 % seulement, du début à la fin de l'exercice ; ce taux est voisin, plus vraisemblablement inférieur à celui de la hausse des prix durant la même période. Si l'on tient compte d'une croissance démographique de quelque 2,5 % l'an, le montant en « francs constants » de l'encaisse par habitant aurait ainsi plutôt diminué.

La libre circulation des signes monétaires sur toute l'étendue de l'Union, qui est un des bénéfices les plus appréciables de celle-ci, ne permet pas de connaître avec précision la monnaie fiduciaire détenue dans chacun des Etats membres (a).

Prenant en considération les mouvements de billets décelés par le tri des versements effectués aux caisses de la Banque centrale, des estimations du montant des billets en circulation dans chacun des Etats de l'Union ont été tentées ; elles ne peuvent qu'être approximatives (b). Sur la base de ces estimations ont été calculées, par simple déduction des encaisses connues du Trésor public et des banques, les encaisses des particuliers et entreprises de chacun des Etats, que le tableau ci-après présente.

ESTIMATION DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE*

Au 30 septembre					Variation
	1966	1967	1968	1969	1968/1969
milliards de francs c.f.a.					± %
Côte d'Ivoire	18,8	19,0	23,4	23,6	+ 1,2
Dahomey	3,0	2,7	3,0	3,6	+ 18,4
Haute-Volta	4,9	4,6	4,9	5,5	+ 12,2
Niger	2,8	3,2	2,9	3,0	+ 6,3
Sénégal/Mauritanie	11,9	11,7	12,9	12,6	- 2,8
Togo	3,5	3,7	4,3	4,7	+ 9,0
Total	44,9	44,9	51,4	53,0	+ 3,2
* Encaisses des particuliers et entreprises.					

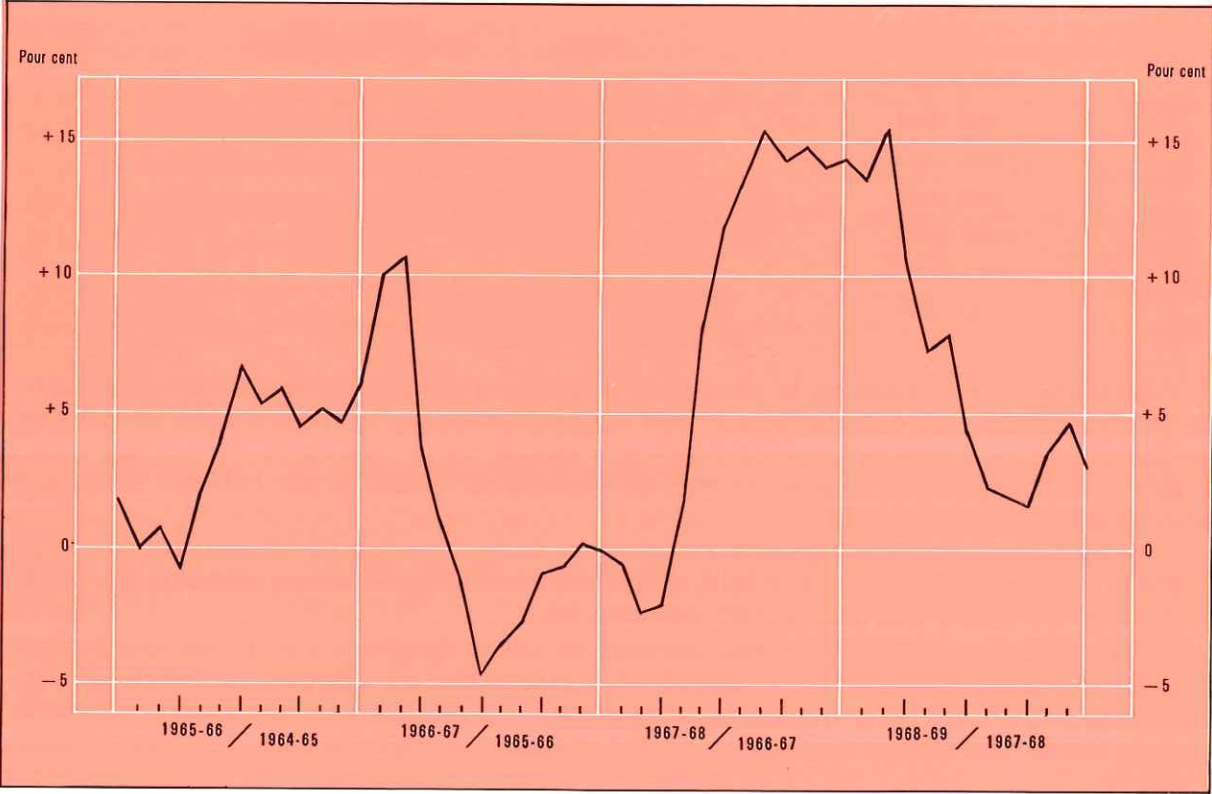
a) L'organisation de la Banque centrale permet, par contre, d'établir avec une précision suffisante l'émission nette de ses billets et pièces pour chacune de ses agences, qui exprime la participation de chacune d'elles à la création de la monnaie fiduciaire.

Les mouvements de billets identifiés, qui peuvent être appréciés lors de leur versement aux caisses de la Banque centrale, démontrent la grande importance de cette libre circulation des signes monétaires dans les relations économiques entre les Etats de l'Union. Le montant des « billets déplacés » d'une agence à l'autre a été croissant :

exercices	milliards F c.f.a.	exercices	milliards F c.f.a.
1965/1966 ...	16,0	1967/1968 ...	18,3
1966/1967 ...	16,6	1968/1969 ...	19,9

b) Sur ces estimations et la méthode de leur établissement, voir B.C.E.A.O. *Notes d'information et statistiques*, n° 160, mars 1969 : « Emission, circulation et encaisses de monnaie fiduciaire », et la mise à jour de cette note in *Notes d'information et statistiques*, n° 170, février 1970.

TAUX D'ACCROISSEMENT DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE



BILLETS ET MONNAIES DE LA B.C.E.A.O. EN CIRCULATION

1 ^{er} octobre-30 septembre	1964/1965	1965/1966	1966/1967	1967/1968	1968/1969
Fin de mois	millions de francs c.f.a.				
Septembre	45 400	45 701	48 242	48 587	55 252
Octobre	45 666	45 553	50 013	49 946	56 118
Novembre	47 911	47 813	52 771	52 163	60 175
Décembre	58 431	57 700	59 387	59 207	64 545
Janvier	64 781	65 756	65 478	67 476	71 652
Février	65 984	68 546	67 136	74 325	77 283
Mars	62 630	66 735	63 413	72 026	73 991
Avril	58 296	61 289	60 147	67 328	69 370
Mai	55 087	57 412	56 439	65 092	66 402
Juin	52 092	53 905	53 730	61 649	62 867
Juillet	49 350	51 524	51 666	58 954	60 664
Août	47 218	49 262	49 655	56 615	58 985
Septembre	45 701	48 242	48 587	55 252	56 823
Moyenne	53 734	55 341	55 897	60 663	64 164
* Ou au premier jour ouvrable suivant si le dernier jour du mois ne l'est pas. Les dates considérées étant celles d'établissement des situations mensuelles des banques et établissements de crédit, les données du présent tableau peuvent différer de celles portées aux situations de la B.C.E.A.O., toujours arrêtées le dernier jour du mois.					

Une récolte d'arachide, de quelque 25 % inférieure au Sénégal, explique sans doute la contraction de la circulation fiduciaire dans ce pays.

En Haute-Volta, la progression relativement forte de la circulation fiduciaire peut être attribuée en grande partie à l'excellente récolte de coton. De plus fortes récoltes ont également provoqué l'accroissement de la circulation fiduciaire du Dahomey, mais un développement, dû aux circonstances, des transactions intérieures et frontalières y a sans doute également contribué. Il en a été de même au Togo.

Au Niger, cependant, l'accroissement modéré (+ 6 %) de la circulation fiduciaire enregistré en cours d'exercice, a effacé la contraction de 1967/1968, ceci malgré une récolte d'arachide inférieure de 10 % et une très sévère sécheresse en certaines régions qui a causé de graves dommages aux troupeaux et à leur produit.

Bien que les productions agricoles de la Côte d'Ivoire soient plus variées et ses activités industrielles en fort accroissement, une récolte de café de quelque 27 % inférieure à la production a réduit la progression de la circulation fiduciaire au taux très faible de 1,2 %.

L'interprétation de ces évolutions, particulièrement de la dernière signalée, doit cependant être réservée, l'exercice 1968/1969 se situant dans la phase descendante du cycle biennal, illustré par le graphique ci-contre, que paraît connaître l'accroissement relatif de la circulation fiduciaire dans l'Union monétaire ouest africaine.

La « monnaie fiduciaire », billets et pièces, constitue encore la principale, voire la seule forme de détention de disponibilités monétaires pour le plus grand nombre des « ménages » et entreprises individuelles de l'Ouest africain. Mais, pour autant que soient valables les estimations faites, elle a cessé de constituer la majeure part des liquidités monétaires du « secteur privé », de très peu, il est vrai.

IMPORTANCE RELATIVE DE LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

	Disponibilités	Liquidités
	monétaires	monétaires
	du secteur privé	
	MF/M	MF/M + QM
	pour cent	
30 septembre 1965	55,2	52,9
30 septembre 1966	53,9	50,8
30 septembre 1967	52,7	49,1
30 septembre 1968	51,4	47,9
30 septembre 1969	49,9	46,0

Les proportions sont sensiblement inférieures, à considérer les disponibilités ou liquidités de l'ensemble des particuliers et entreprises privées ou publiques. Au 30 septembre 1969, la monnaie fiduciaire ne constituait que 36,8 % de ces dernières liquidités. La raison en est le développement relativement considérable des liquidités déposées par des organismes publics.

RÉPARTITION DES DÉPÔTS DANS LES BANQUES *

30 septembre	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
millions de francs c.f.a.							
A - Dépôts à vue (a + b + c)	35 484	33 731	37 884	41 705	43 769	53 599	59 486
a) Comptes de chèques	15 695	13 294	14 621	15 487	17 268	19 495	23 683
- organismes publics	5 379	2 508	2 528	2 308	3 162	3 035	4 311
- particuliers et entreprises privées	10 316	10 786	12 093	13 179	14 106	16 460	19 372
b) Comptes courants	17 273	18 693	21 072	23 085	22 445	29 484	31 031
- organismes publics	2 636	3 770	5 393	5 123	4 642	6 475	6 930
- particuliers et entreprises privées	14 637	14 923	15 679	17 962	17 803	23 009	24 101
c) Créiteurs divers	2 516	1 744	2 191	3 133	4 056	4 620	4 772
B - Dépôts à terme	3 858	9 626	11 417	9 354	10 125	13 751	23 028
- organismes publics	3 001	8 489	10 130	7 198	6 880	9 909	17 756
- particuliers et entreprises privées	857	1 137	1 287	2 156	3 245	3 842	5 272
Ensemble des dépôts (A + B)	39 342	43 357	49 301	51 059	53 894	67 350	82 514
* Banques commerciales, banques de développement, C.A.A.-C.I.							

COMPTES DE CHÈQUES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES *

	30 sept.	30 sept.	30 sept.	30 sept.	30 sept.	Variations	
États	1963	1966	1967	1968	1969	1968-1969	1963-1969
millions de francs c.f.a.							
						pour cent l'an	
Côte d'Ivoire	4 063,6	5 839,1	6 402,6	7 335,1	8 949,8	+ 22,0	+ 14,0
Dahomey	880,2	1 057,8	998,9	1 270,5	1 499,3	+ 18,0	+ 9,3
Haute-Volta	724,7	761,4	727,0	932,9	965,5	+ 3,6	+ 4,9
Mauritanie	215,9	246,2	308,9	384,3	449,7	+ 17,0	+ 13,0
Niger	343,5	417,3	452,6	599,1	638,0	+ 6,5	+ 10,9
Sénégal	3 465,1	3 849,1	4 136,6	4 694,1	5 361,3	+ 14,2	+ 7,6
Togo	623,2	1 007,7	1 078,9	1 243,6	1 508,5	+ 21,3	+ 15,9
U.M.O.A.	10 316,2	13 178,6	14 105,5	16 459,6	19 372,1	+ 17,7	+ 11,1
* ouverts dans les banques commerciales et établissements publics de crédit ; non compris les comptes de chèques des organismes publics.							

L'ensemble des dépôts à vue et à terme en banque et comptes courants postaux a poursuivi sa vive croissance, à un taux à peine inférieur à celui enregistré l'exercice précédent, 21,7 % au lieu de 22,8 %.

Cette progression a cependant été beaucoup plus forte pour les dépôts des « organismes publics » que pour ceux de la clientèle du « secteur privé », particuliers ou entreprises privées.

Dépôts en banque et C.C.P.	30 sept. 1967	30 sept. 1968	30 sept. 1969	Variation 1968/1969	
milliards de francs c.f.a.				± %	
des « organismes publics »	16,0	20,6	30,3	+ 9,7	+ 47,1
à vue	9,2	10,7	12,6	+ 1,9	+ 17,7
à terme	6,8	9,9	17,7	+ 7,8	+ 78,8
autres	42,8	51,6	57,6	+ 6,0	+ 11,6
à vue	39,5	47,7	52,3	+ 4,6	+ 9,6
à terme	3,3	3,9	5,3	+ 1,4	+ 35,9
Total des dépôts	58,8	72,2	87,9	+ 15,7	+ 21,7

La croissance des dépôts des organismes publics a été particulièrement marquée en Côte d'Ivoire, au Togo, au Niger et, à un moindre degré, en Haute-Volta. Il convient cependant de noter que les données disponibles concernant les dépôts des organismes publics autonomes, établissements publics à caractère industriel, commercial, administratif ou social, entreprises publiques, collectivités publiques secondaires, sont encore de valeur incertaine.

Pour autant qu'ils peuvent être évalués, les dépôts en banque du seul « secteur privé », des particuliers et entreprises privées, paraissent s'être également développés.

DÉPÔTS EN BANQUE DE LA CLIENTÈLE DU « SECTEUR PRIVÉ »

	30 septembre 1968	30 septembre 1969	Variation	
milliards de francs c.f.a.				± %
Côte d'Ivoire	22,9	25,4	+ 2,5	+ 10,9
Dahomey	2,7	3,1	+ 0,4	+ 14,8
Haute-Volta	2,2	2,3	+ 0,1	+ 4,5
Mauritanie	1,6	2,6	+ 1,0	+ 62,5
Niger	1,9	1,8	- 0,1	- 5,3
Sénégal	14,1	15,0	+ 0,9	+ 6,4
Togo	2,5	3,3	+ 0,8	+ 32,0
Total	47,9	53,5	+ 5,6	+ 11,7

La progression des comptes de chèques a été accusée, comme le montre le tableau ci-dessus. Au Togo, en Côte d'Ivoire et au Dahomey, l'accroissement des dépôts semble dû, pour partie, à un développement des comptes des salariés et chefs de petites entreprises africains. Le nombre et le solde créditeur de ces comptes sont malheureusement encore mal déterminés.

Une appréciation valable de la structure et de l'évolution des liquidités monétaires devrait considérer distinctement celles des divers agents de l'économie.

Le plus grave défaut des données disponibles est qu'elles ne permettent pas une distinction de précision acceptable entre les liquidités détenues par le « secteur privé », particuliers et entreprises privées, et le « secteur public » : entreprises publiques, collectivités et organismes publics de caractère administratif ou social.

Par leur forme (elles sont, pour leur plus grande part, déposées en banque ou en comptes courants postaux), les facteurs qui déterminent leur variation, les décisions que leur niveau peut provoquer, les liquidités du « secteur public » sont de nature et de comportement différents de celles du « secteur privé » ; elles devraient donc pouvoir être suivies distinctement de ces dernières.

Les évaluations tentées donnent à penser que la part des liquidités détenues par des organismes publics est relativement forte (15 à 21 %) et surtout très variable (20,6 % au 30 septembre 1965, 15,9 % au 30 septembre 1967, 21,8 % au 30 septembre 1969).

LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DES PARTICULIERS ET ENTREPRISES

	Total	Organismes publics	Secteur privé
30 septembre			
	milliards de francs c.f.a.		
1963	85,4	13,8	71,6
1964	92,4	17,5	74,9
1965	98,8	20,4	78,4
1966	103,7	17,1	86,6
1967	106,7	17,0	89,7
1968	126,8	21,7	105,1
1969	144,5	31,6	112,9
Taux d'accroissement	pour cent l'an		
1968/1969	+ 14,0	+ 45,3	+ 7,4
moyen 1963/1969	+ 9,1	+ 14,9	+ 7,8

Concernant les organismes publics, les données ci-dessus ne présentent que très partiellement le montant total de leurs liquidités ; ces dernières se rapportent, en effet, aux seuls engagements des institutions monétaires à l'égard des organismes publics ; elles ne représentent pas l'ensemble des liquidités desdits organismes, ceux-ci ayant généralement obligation de déposer tout ou partie de leurs disponibilités au Trésor public ou en comptes courants postaux. Il n'a malheureusement pas été encore possible de réaliser une intégration satisfaisante des comptes de quelques-uns des Trésors publics et services postaux dans la situation monétaire générale.

L'évolution des **liquidités monétaires du seul secteur privé**, pour autant qu'elle puisse être établie, a été plus régulière ; elle ne saurait s'apprécier cependant dans le cadre d'une seule campagne agricole car, dans des économies dont l'activité est encore essentiellement alimentée par l'exportation d'un très petit nombre de productions agricoles ou minérales, les aléas sont grands, qui se reflètent dans le stock monétaire.

ESTIMATION DES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DU « SECTEUR PRIVÉ » *

Liquidités	au 30 septembre					Taux d'accroissement	
	1965	1966	1967	1968	1969	1968-1969	1965-1969
milliards de francs c.f.a.							
						pour cent l'an	
1 - Monnaie fiduciaire	41,5	44,0	44,0	50,4	52,0	+ 3,1	+ 5,7
2 - C.C.P.	3,7	3,4	3,5	3,6	4,0	+ 11,1	+ 1,9
3 - Dépôts à la B.C.E.A.O.	—	—	—	—	—	—	—
4 - Dépôts à vue en banque	30,0	34,3	36,0	44,1	48,2	+ 9,3	+ 12,5
Monnaie (M)	75,2	81,7	83,5	98,1	104,2	+ 6,3	+ 8,5
5 - Dépôts à terme en banque	1,3	2,1	3,3	3,9	5,3	+ 35,9	+ 42,0
6 - Dépôts en Caisses d'épargne	2,0	2,2	2,5	2,8	3,2	+ 10,7	+ 11,6
7 - Bons du Trésor	—	0,6	0,4	0,3	0,2	— 33,3	—
Quasi-monnaie (QM)	3,3	4,9	6,2	7,0	8,7	+ 22,8	+ 27,0
Liquidités (M + QM)	78,5	86,6	89,7	105,1	112,9	+ 7,4	+ 9,5
pour cent							
Rapports :							
MF/M	55,2	53,9	52,7	51,4	49,9	//	//
MF/M + QM	52,9	50,8	49,1	47,9	46,0	//	//
DvB/M	39,8	41,9	43,1	45,0	46,3	//	//
DB/M + QM	39,9	42,0	43,8	45,6	47,4	//	//
* « Secteur privé » étant ici défini par déduction des liquidités estimées des institutions publiques autonomes du total des liquidités des particuliers et entreprises.							

Pour imparfaite qu'en soit l'estimation, l'évolution des liquidités du secteur privé paraît ne s'être guère écartée de celle que l'on peut juger correspondre au développement réel de l'activité économique de l'Union monétaire.

TAUX DE CROISSANCE DES LIQUIDITÉS MONÉTAIRES DU SECTEUR PRIVÉ

Du 1 ^{er} octobre	1965	1966	1967	1968
au 30 septembre	1966	1967	1968	1969
pour cent l'an				
Monnaie fiduciaire	+ 6,0	—	+ 14,5	+ 3,1
Dépôts à vue	+ 11,9	+ 4,8	+ 20,7	+ 9,3
Autres liquidités	+ 48,5	+ 26,5	+ 11,3	+ 22,8
Total	+ 10,3	+ 1,2	+ 17,2	+ 7,4

Les estimations possibles des liquidités monétaires du « secteur privé » de chacun des Etats sont naturellement affectées d'erreurs plus grandes que celles concernant l'ensemble de l'Union, ne serait-ce qu'en raison de l'imprécision de notre connaissance de la circulation fiduciaire dans chacun des pays. Aussi les données présentées ci-après doivent-elles être considérées avec quelque réserve.

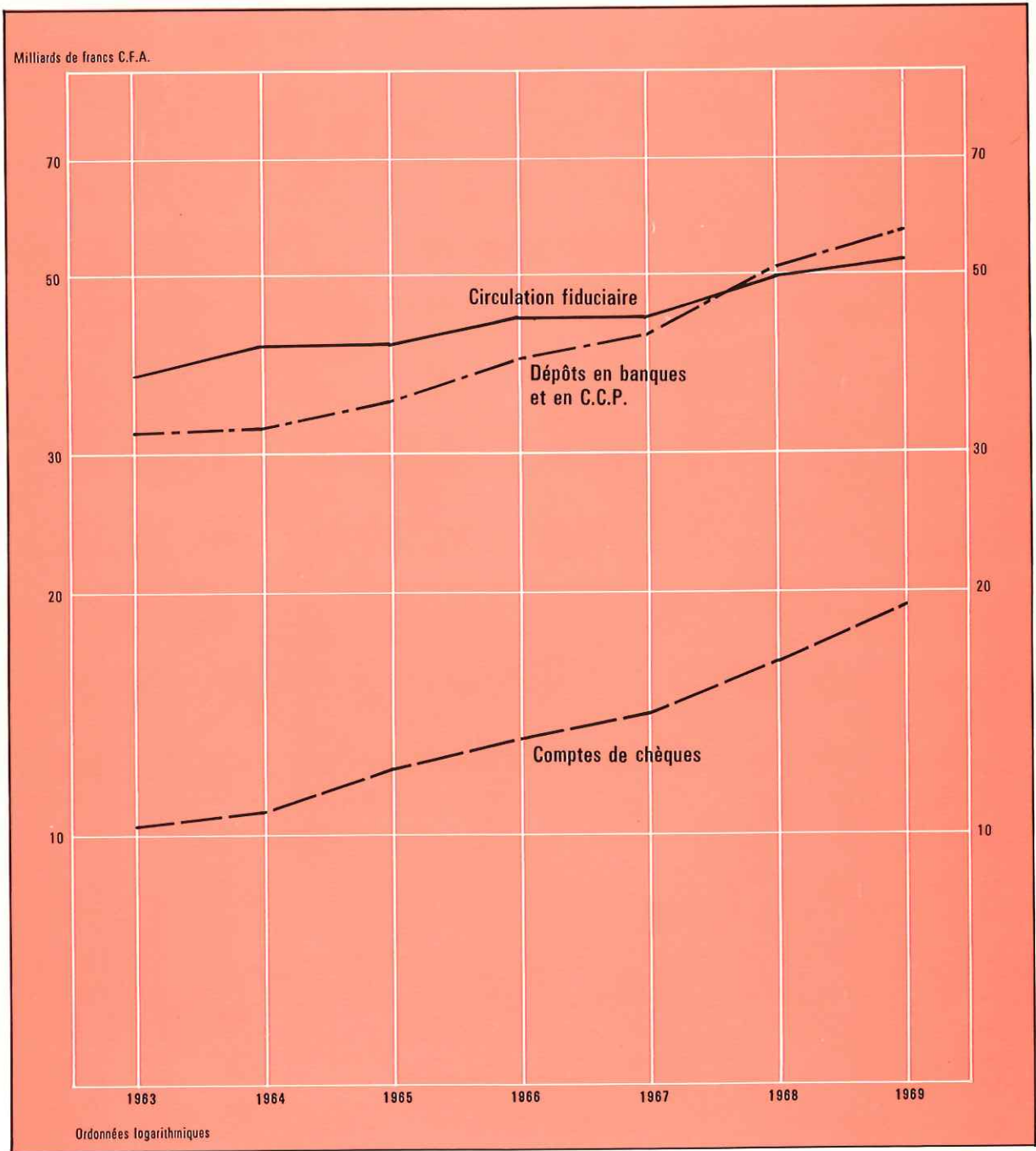
LIQUIDITÉS MONÉTAIRES ET QUASI MONÉTAIRES DU « SECTEUR PRIVÉ »*

	30 sept. 1965	30 sept. 1966	30 sept. 1967	30 sept. 1968	30 sept. 1969	Taux de croissance	
						1968/1969	1965/1969
	milliards de francs c.f.a.					pour cent l'an	
Côte d'Ivoire	32,8	36,1	38,0	47,5	50,6	+ 24,9	+ 11,4
Dahomey	5,5	5,6	5,6	6,5	7,4	+ 13,8	+ 7,6
Haute-Volta	7,4	7,1	6,8	8,0	8,8	+ 10,0	+ 4,4
Niger	4,2	4,2	4,7	5,1	5,2	+ 2,0	+ 5,5
Sénégal-Mauritanie	23,1	27,7	28,2	30,5	32,1	+ 5,2	+ 6,8
Togo	5,5	5,9	6,4	7,5	8,8	+ 17,3	+ 12,5
Total	78,5	86,6	89,7	105,1	112,9	+ 7,4	+ 9,5
Variation annuelle (%)	—	+ 10,3	+ 3,6	+ 17,2	+ 7,4	//	//

* Estimation.

Sur les quatre années couvertes, du 30 septembre 1965 au 30 septembre 1969, le taux annuel moyen de croissance des liquidités monétaires ne paraît déraisonnable en aucun des Etats membres de l'Union.

LIQUIDITÉS DU "SECTEUR PRIVÉ" AU 30 SEPTEMBRE





Cliché Audecam - B. Nantet

L'ADMINISTRATION
DE LA BANQUE CENTRALE
ET LES RÉSULTATS FINANCIERS
DE SON EXPLOITATION
EN 1968-1969

3.1. L'ADMINISTRATION DE LA BANQUE CENTRALE

La présidence du Conseil d'administration de la Banque centrale est assurée par M. Tiémoko Marc GARANGO, Ministre des Finances et du Commerce de la République de Haute-Volta, appelé le 10 décembre 1968 par le Conseil d'administration, sur la proposition des Gouvernements des Etats membres de l'Union, à succéder à M. El Hadj COURMO BARCOURGNE, Ministre des Finances de la République du Niger, le mandat confié à celui-ci, le 30 novembre 1966, étant arrivé à son terme statutaire.

M. Jean TEVI, nouveau Ministre des Finances, de l'Economie et du Plan de la République Togolaise, a succédé, le 30 août 1969, à M. Boukari DJOBO, au Conseil d'administration.

Aucune autre modification n'est intervenue durant l'exercice sous revue à la composition du Conseil.

Peu avant l'approbation du présent rapport, M. MOUDDOUR ZAKARA, Ministre des Finances et des Affaires sahariennes et nomades, a remplacé au Conseil M. COURMO BARCOURGNE, devenu, le 15 janvier 1970, Ministre des Affaires étrangères du Niger.

M. El Hadj COURMO BARCOURGNE a été l'un des principaux auteurs de l'établissement de l'Union monétaire ouest africaine, les représentants des Gouvernements ouest africains l'ayant appelé à présider la plupart de leurs réunions. Il siégeait, depuis avril 1963, au Conseil d'administration de la Banque centrale, qu'il a présidé deux années durant, de novembre 1966 à novembre 1968. Par son intime connaissance de la genèse de l'Union, de ses règles et de leur raison d'être, par sa capacité à dégager et faire connaître les intérêts généraux de l'Union, M. COURMO BARCOURGNE a apporté une inestimable contribution au bon fonctionnement de l'Union monétaire et de la Banque centrale dans les sept premières années de leur vie. Ce n'est pas sans quelque émotion que le Conseil lui rend hommage.

Par décret n° 70/21 du 10 février 1970 du Président du Directoire de la République du Dahomey, M. Emmanuel AMAH, secrétaire général du Ministère de l'Economie et des Finances, a été nommé au Conseil d'administration de la Banque centrale en remplacement de M. Stanislas Yédomon KPOGNON.

La tenue des séances du Conseil a continué à être partagée entre le siège des services centraux de la Banque et ses agences. Le Conseil s'est ainsi réuni le 26 septembre 1968 à Paris, le 10 décembre 1968 à Ouagadougou, le 11 mars 1969 à Paris, le 5 juin 1969 à Nouakchott, le 24 septembre 1969 à Paris, le 4 décembre 1969 à l'agence auxiliaire de Zinder, pour se prononcer sur l'approbation des comptes de l'exercice 1968-1969 et du présent rapport, à Abidjan, le 24 mars 1970.

La composition des **Comités monétaires nationaux**, dont sont membres de droit les représentants au Conseil d'administration de l'Etat considéré, a subi peu de modifications en cours d'exercice, provoquées surtout par des changements de fonctions ou des départs.

De telles circonstances ont, notamment, amené le remplacement, en cours d'exercice, de deux personnalités, appelées par les Gouvernements de Côte d'Ivoire et du Sénégal à siéger à leur Comité national respectif. Président de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de Dakar, M. Charles Henri GALLENCA était, depuis sa constitution, en novembre 1962, membre du Comité monétaire du Sénégal ; M. Claude SECHAUD, Directeur de la Compa-

gnie française de l'Afrique occidentale, siégeait depuis 1963 au Comité monétaire de Côte d'Ivoire. Leur grande compétence et leur profonde connaissance de l'Ouest africain et de son économie ont donné grande valeur à leur longue contribution aux travaux des comités monétaires où ils siégeaient. Hommage devait leur en être rendu ici.

De l'activité des Comités monétaires et des problèmes particuliers rencontrés par eux dans l'exercice de leur compétence, le Conseil d'administration a été informé, à chacune de ses réunions, par un rapport présenté par ceux de ses membres, présidents desdits comités (a). Chaque fois que le besoin en est apparu, des directives, arrêtées en Conseil d'administration, concernant la politique générale du crédit, ont été notifiées aux Comités monétaires par le Président du Conseil. L'information réciproque et la coordination des actions du Conseil et des Comités ont ainsi continué à être étroitement assurées.

3.2. LES SERVICES DE LA BANQUE CENTRALE

L'organisation générale et l'implantation territoriale des services de la Banque centrale n'ont pas connu de modifications notables en cours d'exercice mais leurs tâches ont continué à s'accroître en volume, variété et complexité.

Ce développement a été particulièrement marqué dans le domaine de l'assistance aux services publics, dans leur contrôle des opérations financières extérieures, de la collecte et de l'élaboration des statistiques, des balances de paiements, notamment, et l'étude financière et économique. Il n'a pas été toujours possible à la Banque centrale de satisfaire les légitimes demandes des Gouvernements et ses propres besoins, faute de pouvoir disposer, en nombre suffisant, de personnel de qualification requise.

Les cadres des services d'exploitation des agences ont pu être renforcés par l'affectation de six stagiaires ayant achevé, en juin 1969, deux années d'études au **Centre de formation d'Abidjan**. Celui-ci a accueilli six nouveaux stagiaires, sélectionnés par concours, en octobre 1969, parmi les nationaux des Etats membres de l'Union. A la demande de la Banque centrale du Mali, le Centre a également admis trois stagiaires maliens à suivre le cycle de ses cours.

a) Ainsi qu'en disposent les statuts de la Banque centrale (article 47), les deux représentants au Conseil d'administration de chacun des Gouvernements de l'Union sont, de droit, membres de son Comité national, l'un d'eux en assurant la présidence ; les trois autres membres de chaque Comité sont, comme les membres du Conseil d'administration, désignés par le Gouvernement intéressé.

3.3. LE CONTRÔLE DES COMPTES DE LA BANQUE CENTRALE

En application de l'article 63 des statuts de la Banque centrale, le Conseil d'administration a désigné, pour assurer le contrôle des comptes de la Banque centrale :

- En Côte d'Ivoire : M. André LABADENS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan.
- Au Dahomey : M. Augustin de CAMPOS, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Cotonou.
- En Haute-Volta : M. Edouard Noaga OUEDRAOGO.
- En Mauritanie : M. Mohamed MOULAYE.
- Au Niger : M. Dodo HAROKOYE.
- Au Sénégal : M. Doudou SEYDI, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Dakar.
- Au Togo : M. G.B. SOSSAH, Expert-comptable, agréé par la Cour d'appel d'Abidjan et les tribunaux du Togo.

M. Robert WETZEL, Commissaire aux comptes, agréé par la Cour d'appel de Paris, a été chargé par le Conseil de l'examen de la comptabilité centrale de la Banque ; à ce titre, il a centralisé les observations faites par ses collègues chargés du contrôle des comptabilités particulières des agences. Le rapport général, ainsi établi, est présenté au Conseil d'administration à l'appui des comptes de l'exercice.

La Convention du 20 mars 1963, dite de « compte d'opérations », entre le Trésor français et la Banque centrale, a prévu que l'application de ses dispositions serait contrôlée par deux commissaires, désignés l'un par le Gouvernement français et l'autre par l'Union monétaire. Ce contrôle a été effectué :

- pour la République française, par M. Pierre CHAVARD,
- pour l'Union monétaire, par M. Christian VIEYRA.

3.4. LES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 1968-1969

Le compte de pertes et profits qui a enregistré	
des recettes s'élevant à	4 135 404 871 francs
contre, en 1967-1968	2 976 259 974 francs
et des dépenses pour	1 790 315 157 francs
contre	1 756 885 924 francs
se solde par un excédent de recettes de	2 345 089 714 francs
contre	1 219 374 050 francs

L'accroissement des produits constaté d'un exercice à l'autre est dû moins à un développement des activités de la Banque qu'à la hausse des taux d'intérêt pratiqués sur les marchés monétaires extérieurs.

COMPTE DE PERTES ET PROFITS DE L'EXERCICE 1968-1969

Charges		Produits	
francs c.f.a.			
Entretien de la circulation	392 340 036	Intérêts, commissions et produits	4 135 404 871
Frais généraux et charges diverses	1 261 393 806		
Amortissements	136 581 315		
Résultats de l'exercice	2 345 089 714		
	4 135 404 871		4 135 404 871

Les **produits d'exploitation** s'élèvent à 4.112.506.494 francs.

Les intérêts perçus sur fonds déposés au Trésor français ont été de 2.651 millions de francs. Par suite de relèvements successifs des taux d'intérêts de 5 à 6 % le 13 novembre 1968 et de 6 à 7 % le 14 juin 1969, d'une part, et du versement d'un complément d'intérêts de 2,150 % sur les fonds restés en dépôt pendant douze mois consécutifs, d'autre part, le taux moyen de rémunération des avoirs de la Banque au Trésor français est passé de 5,29 % à 7,94 %.

Les agios encaissés au titre des opérations de pension et d'escompte (à court et moyen terme) se sont élevés à 1.049 millions, contre 989 millions. L'augmentation constatée est due à l'accroissement des crédits consentis par la Banque, le taux d'escompte étant, pendant tout l'exercice, resté fixé au taux de 3,50 %.

Avant amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier, les **charges d'exploitation** s'élèvent à 1.653 millions de francs, dont 392 millions de francs pour l'entretien de la circulation.

L'**excédent des produits d'exploitation** s'élève à 2.481.671.029 francs. Cette somme est utilisée à concurrence de 136 581 315 francs à l'amortissement des immeubles, du matériel et du mobilier.

Après constitution des dotations pour amortissement, l'**excédent de recettes** s'élève à 2.345.089.714 francs.

En application des dispositions statutaires ou des décisions antérieures du Conseil d'administration, une somme de 771 500 779 francs est affectée comme suit :

— Redevance statutaire à verser aux Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine	493.500.779 francs
— Réserve statutaire	278.000.000 francs

Au solde, soit 1.573.588.935 francs, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 mars 1970, a donné l'affectation suivante :

— Dividende complémentaire à verser aux Etats	1.396.499.221 francs
— Provision pour risques	177.089.714 francs

A la suite de cette décision :

— Le montant des bénéfices distribués aux Etats membres de l'Union monétaire ouest africaine se trouve porté à 1.890 millions de francs ;

— Le montant cumulé des sommes affectées depuis 1962 à la provision pour risques s'élève à 765 millions de francs, soit 2 % du montant moyen des crédits accordés par la Banque dans le courant du dernier exercice.

BANQUE CENTRALE DES

BILAN AU

ACTIF

	francs c.f.a.
Disponibilités en dehors de la zone d'émission	35 987 572 627
- Billets de la zone franc	576 492 727
- Correspondants en France	9 393 798
- Trésor français	35 401 686 102
Autres créances et avoirs en devises convertibles	2 117 861 184
Fonds monétaire international	3 034 013 456
Autres créances sur l'extérieur	—
Disponibilités dans la zone d'émission	3 884 685
Effets escomptés	24 727 721 451
- Effets à court terme	18 422 915 651
- Obligations cautionnées	492 956 615
- Effets à moyen terme (a)	5 811 849 185
Effets pris en pension	1 698 037 253
- Effets à court terme	1 698 037 253
- Obligations cautionnées	—
Avances à court terme	—
Trésors ouest africains découverts en compte courant	909 000 000
Opérations extérieures pour le compte des Trésors ouest africains	4 248 827 620
- Placements extérieurs	4 223 000 000
- Accords de paiement	25 827 620
Titres de participation et autres immobilisations (moins amortissements)	1 645 806 228
Comptes d'ordre et divers	3 020 170 292
	77 392 894 796

(a) sur autorisation en cours de **13 542 000 000 francs c.f.a.**

30 SEPTEMBRE 1969

PASSIF

[illegible]

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS SITUATION

1968

	30	31	30	31
	septembre	octobre	novembre	décembre
PASSIF				
1 - Billets et monnaies en circulation	55 252	56 118	59 600	64 545
2 - Banques et institutions étrangères	228	127	198	427
a) Comptes courants	228	127	198	427
b) Comptes de placement	—	—	—	—
3 - Banques, institutions financières ouest africaines	2 145	1 225	1 632	1 994
a) Comptes courants	376	324	610	693
b) Comptes spéciaux	1 769	901	1 022	1 301
4 - Trésors ouest africains	8 037	9 937	10 262	7 054
a) Comptes courants	817	912	852	901
b) Comptes de placement	4 450	4 600	4 700	4 575
c) Comptes spéciaux	2 770	4 425	4 710	1 578
d) Accords de paiement	—	—	—	—
5 - Autres comptes courants et dépôts ouest africains	18	49	17	17
6 - Transferts à exécuter	466	545	652	1 527
7 - Capital et réserves	3 140	3 269	3 269	3 269
8 - Comptes d'ordre et divers	3 919	3 000	3 694	3 292
Total	73 205	74 270	79 324	82 125
ACTIF				
1 - Disponibilités extérieures à vue	33 474	35 054	34 587	35 068
a) Billets et monnaies	1 135	1 282	889	1 088
b) Correspondants	412	79	115	128
c) Trésor français (compte d'opérations)	31 927	33 693	33 583	33 852
2 - Autres créances en devises convertibles	1 603	1 603	1 603	1 605
3 - Fonds Monétaire International (a)	2 524	2 524	2 524	2 524
4 - Créances sur les banques	26 342	26 012	30 935	33 295
a) Avances à court terme	—	—	—	—
b) Réescompte d'effets à court terme (b)	22 286	21 503	26 458	29 185
c) Réescompte d'obligations cautionnées (c)	—	—	—	—
d) Réescompte d'effets à moyen terme	4 056	4 509	4 477	4 110
5 - Créances sur les Trésors ouest africains	939	1 147	1 375	1 983
a) Escomptes et pensions d'obligations cautionnées	253	446	474	464
b) Découvert en compte courant	680	694	896	1 514
c) Compte courant postal	6	7	5	5
6 - Opérations extérieures/p/c. Trésors ouest africains	4 519	4 669	4 769	4 644
a) Placements extérieurs	4 450	4 600	4 700	4 575
b) Accords de paiement	69	69	69	69
7 - Opérations extérieures pour compte divers	—	—	—	—
8 - Disponibilités dans la zone d'émission (d)	—	1	1	1
9 - Participations	436	436	436	436
10 - Immeubles et mobiliers	1 306	1 306	1 308	1 309
11 - Comptes d'ordre et divers	2 062	1 518	1 786	1 260
Total	73 205	74 270	79 324	82 125
(a) Montant versé par la B.C.E.A.O. de la souscription en or - (b) Réescomptés ou pris en pension (à l'exclusion des obligations cautionnées) - (d) Disponibilités diverses en francs c.f.a. à l'exclusion des avoirs en comptes courants postaux.				

DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
RÉSUMÉE

1969

31	28	31	30	31	30	31	31	30
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
millions de francs c.f.a.								
71 653	77 283	73 991	69 370	66 402	62 868	60 664	58 955	56 824
92	136	132	152	203	309	281	142	170
92	136	132	152	203	309	291	142	170
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1 742	3 154	3 492	2 209	2 548	2 642	1 955	2 008	2 273
506	1 209	755	835	747	397	619	889	910
1 236	1 945	2 737	1 374	1 801	2 245	1 336	1 119	1 363
8 492	7 222	8 826	10 832	11 209	9 094	8 974	8 392	9 091
874	1 026	866	1 084	1 032	1 192	1 172	1 090	557
4 807	2 975	4 340	4 320	4 500	4 430	4 493	3 814	4 223
2 811	3 221	3 620	5 428	5 677	3 472	3 309	3 488	4 311
—	—	—	—	—	—	—	—	—
17	43	12	16	18	89	58	30	18
397	439	292	554	396	1 240	432	181	211
3 269	3 269	3 269	3 269	3 269	3 269	3 269	3 269	3 269
3 656	3 611	3 628	4 444	3 492	4 471	4 479	5 695	5 537
89 318	95 157	93 642	90 846	87 537	83 982	80 112	78 672	77 393
32 877	36 940	35 701	38 158	36 932	36 995	33 857	34 317	35 987
1 492	1 233	571	594	596	542	450	514	576
94	87	180	26	171	893	37	113	9
31 291	35 620	34 950	37 538	36 165	35 560	33 370	33 690	35 402
1 605	1 605	2 020	2 021	2 021	2 024	2 024	2 265	2 118
2 524	2 524	2 574	2 604	2 635	2 666	2 666	3 034	3 034
42 909	46 333	44 739	38 605	36 922	32 762	32 009	29 620	25 933
—	—	—	—	—	—	—	—	—
38 208	41 650	40 266	33 813	32 119	28 313	26 469	23 737	20 121
—	—	—	—	—	—	—	—	—
4 701	4 683	4 473	4 792	4 803	4 449	5 540	5 883	5 812
1 249	1 255	995	1 043	958	983	1 112	1 293	1 406
381	388	451	436	432	346	305	414	493
863	861	539	601	519	633	801	876	909
5	6	5	6	7	4	6	3	4
4 833	3 001	4 366	4 346	4 526	4 456	4 519	3 840	4 249
4 807	2 975	4 340	4 320	4 500	4 430	4 493	3 814	4 223
26	26	26	26	26	26	26	26	26
—	—	—	—	—	—	—	—	—
1	1	1	1	1	1	1	1	—
436	436	436	436	436	436	436	436	436
1 311	1 312	1 316	1 336	1 339	1 340	1 344	1 345	1 210
1 573	1 750	1 494	2 296	1 767	2 319	2 144	2 521	3 020
89 318	95 157	93 642	90 846	87 537	83 982	80 112	78 672	77 393
(c) Obligations cautionnées réescomptées aux banques et aux autres établissements de crédit.								

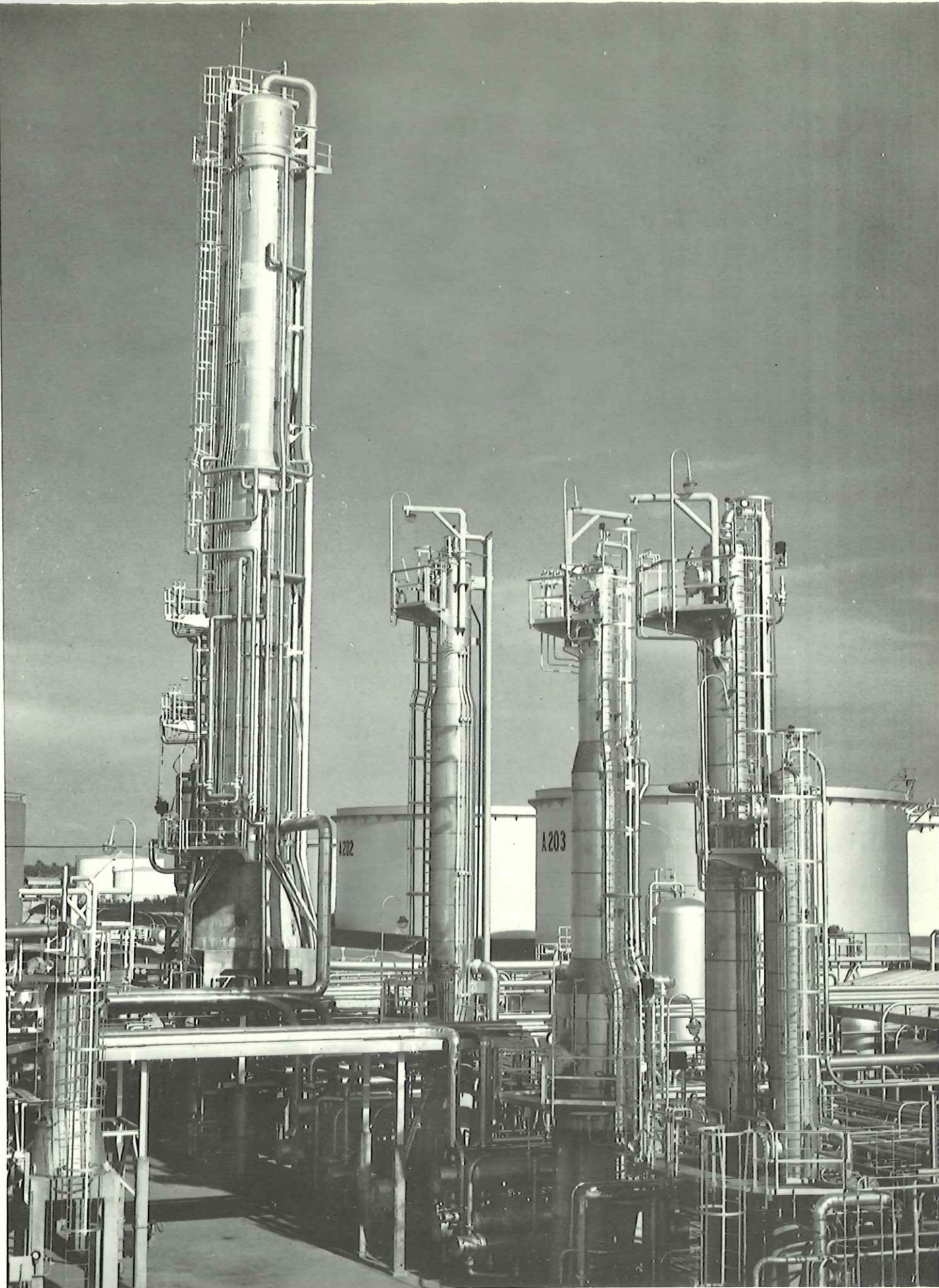


Photo Société Ivoirienne de Raffinage

MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil d'administration les ayant adoptées à l'unanimité, les modifications ci-après sont introduites, en application de l'article 8 du traité du 12 mai 1962 instituant une Union Monétaire Ouest Africaine, aux statuts de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest :

ARTICLE 15 - Les troisième et quatrième alinéas sont abrogés et remplacés par un article 15 bis dont le texte suit.

ARTICLE 15 bis

I - La Banque peut consentir aux Trésors publics des Etats de l'Union monétaire, au taux d'escompte sur place, des découverts en compte courant. Le concours ainsi accordé à un Trésor public ne peut excéder en durée 240 jours, consécutifs ou non, dans une année de calendrier et en montant 10 % des recettes fiscales nationales constatées au cours de l'année budgétaire écoulée.

II - Toutefois, sur demande motivée d'un Gouvernement, l'utilisation du découvert consenti à son Trésor peut être prorogée jusqu'au premier jour ouvrable de l'année suivante par décision spéciale du Conseil d'administration.

III - Le Conseil d'administration peut, après avoir pris connaissance de la situation de l'émission monétaire et apprécié les incidences de sa décision sur l'évolution prévisible de celle-ci, élever jusqu'à un montant égal à 15 % des recettes fiscales définies à l'alinéa I ci-dessus et pour une période dont il détermine la durée, sans que celle-ci puisse dépasser les limites prévues aux alinéas I et II ci-dessus, le maximum du découvert utilisable par un Trésor public justifiant de besoins particuliers.

IV - Le montant du découvert susceptible d'être effectivement mobilisé par un Trésor public ne peut excéder le maximum fixé conformément aux dispositions ci-dessus, déduction faite du montant des opérations sur bons de ce même Trésor effectuées par la Banque en application de l'article 15 ainsi que du montant des placements auprès de ce Trésor effectués par les banques et établissements de crédit bénéficiant de concours de la Banque.

ARTICLE 44 - Le texte en est complété et modifié comme suit :

Le Conseil d'administration délibère valablement lorsque deux tiers au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa du présent article, les décisions du Conseil prises en application de l'article 15 bis, des trois derniers alinéas de l'article 45 et des articles 56, 57, 58 et 59 sont arrêtées à la majorité des deux tiers ; en toute autre matière, elles le sont à la majorité simple.

Lorsque le rapport entre le montant moyen des avoirs extérieurs de la Banque et le montant moyen de ses engagements à vue est demeuré au cours de trois décades consécutives égal ou inférieur à 20 %, ou lorsque l'évolution de la situation économique et financière de l'Union monétaire permet d'estimer que le rapport ci-dessus peut devenir inférieur à 20 %, le président convoque le Conseil aux fins d'examiner la situation et de prendre toutes décisions appropriées, notamment d'examiner l'opportunité d'un relèvement du taux d'escompte de la Banque et, en tant que de besoin et compte tenu de la situation propre de chaque agence, des réductions de plafonds de réescompte, d'avances et autres facilités consenties en application des articles 56 à 58 ci-dessous, ainsi que de la révision des majorations exceptionnelles de découvert éventuellement consenties aux Trésors publics en application des dispositions de l'article 15 bis.

Lorsque le rapport ci-dessus défini devient égal ou inférieur à 10 % et le demeure pendant trois décades consécutives, le Président le notifie aux membres du Conseil d'administration et aux Présidents des Comités monétaires nationaux. Le Conseil d'administration est convoqué sans délai aux fins de décider éventuellement un relèvement du taux d'escompte et de procéder à la réduction des plafonds de réescompte, d'avances et autres facilités ainsi que des concours accordés aux Trésors publics en vertu d'une décision du Conseil, dans des proportions fixées par agence, et compte tenu de la situation de ses opérations ; ces réductions s'appliquent aux plafonds antérieurement fixés par le Conseil pour les mois à venir ou, à défaut, aux plafonds des mois correspondants de l'année précédente.

Les mesures ainsi arrêtées ne peuvent être rapportées tant que le rapport ci-dessus défini reste égal ou inférieur à 10 % pendant trois décades consécutives, sauf dérogation décidée par le Conseil à la majorité des trois quarts.

L'application des réductions de plafond de concours à l'économie ainsi décidées par le Conseil, aux différents bénéficiaires du concours de la Banque, est assurée dans chaque Etat par le Comité monétaire dans les conditions fixées aux articles 57 et 58.

Certifié conforme aux délibérations du Conseil d'administration réuni à Ouagadougou, le 10 décembre 1968.

Le Président du Conseil d'administration,
EL HADJ COURMO BARCOURGNÉ.

AVENANT A LA CONVENTION DE COMPTE D'OPÉRATIONS

Entre les soussignés,

M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances, agissant au nom de la République française,

d'une part,

M. Tiémoko Marc Garango, Président du Conseil d'administration de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, agissant au nom de cet Etablissement et autorisé par délibération du Conseil d'administration en date du 4 décembre 1969,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article unique : L'article 3 de la convention du 20 mars 1963 tel que complété par avenant du 2 juin 1967 est modifié comme suit :

Article 3 - La Banque centrale versera au compte d'opérations les disponibilités propres qu'elle pourra se constituer au dehors de sa zone d'émission exception faite des sommes nécessaires pour sa trésorerie courante.

Elle pourra, en outre, dans les conditions précisées par un échange de lettres, souscrire des bons négociables à deux ans au plus d'échéance, libellés en monnaies librement convertibles, émis par les institutions financières internationales dont seraient membres tous les Etats participant à la gestion de la Banque.

Elle pourra également prélever sur ses disponibilités les sommes nécessaires à l'exécution des obligations contractées par les Etats de l'Union monétaire à l'égard du Fonds Monétaire International et qu'elle aurait pris charge d'assurer dans les conditions fixées par conventions, conclues avec ces Etats, conformes aux dispositions arrêtées par son Conseil d'administration en sa séance du 4 décembre 1969.

Le Ministre de l'Economie et des Finances
de la République française,
Valéry GISCARD D'ESTAING.

Le Président du Conseil d'administration
de la Banque centrale
des Etats de l'Afrique de l'Ouest
Tiémoko Marc GARANGO

TAUX DES OPÉRATIONS DE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST*

I. — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A COURT TERME

- 1° Taux d'escompte des effets à court terme :
- a) Tirages documentaires sur pays hors zone d'émission B.C.E.A.O. 3,00 % l'an
 - b) Tous autres effets 3,50 % l'an
- Ces taux sont exclusifs de toute commission, mais :
- un minimum de 10 jours d'agios est perçu sur tout effet admis au réescompte ;
 - un montant de 10 jours d'agios est perçu lors de la restitution, avant échéance, d'effets réescomptés réclamés par anticipation, si ce retrait n'est pas justifié par :
 - le remboursement anticipé d'effets représentatifs de produits nantis à la suite de la vente des produits ;
 - le recouvrement de créances administratives avant la date d'échéance des effets de mobilisation correspondants ;
 - le remboursement définitif d'un crédit de campagne.
- 2° Avances sur effets publics :
- à terme fixe 5,00 % l'an
 - en compte courant 5,50 % l'an
- 3° Avances sur titres admis en garantie 5,00 % l'an
- 4° Pensions sur effets publics et privés à moins de six mois d'échéance :
- a) à l'intérieur du plafond de réescompte et dans la limite de 10 % de ce plafond 3,50 % l'an
 - b) hors plafond, dans la limite de 10 % du plafond de réescompte 6,00 % l'an
 - c) hors plafond, au-delà de la faculté précédente, sans limite 8,00 % l'an
- 5° Escompte ou pensions d'obligations cautionnées 3,50 % l'an

II. — OPÉRATIONS DE CRÉDIT A MOYEN TERME

- a) Taux d'excompte des effets de mobilisation 3,50 % l'an
- b) Commissions :
 - commission d'attente 0,15 % l'an
perçue lorsque la mise en place du crédit à moyen terme intervient plus de trois mois après la notification d'accord ;
 - commission d'engagement 0,25 % l'an
perçue lorsque le crédit est mis en place, soit moins de trois mois après la notification d'accord, soit à l'issue de la période d'attente ;
 - exonération : les autorisations de réescompte de crédits à moyen terme bénéficiant de l'aval d'un Etat de la zone d'émission sont exonérées de toute commission.

III. — DÉCOUVERTS EN COMPTE COURANT AUX TRÉSORS NATIONAUX 3,50 % l'an

* Déterminés par les Conseils d'administration des 23 novembre 1962, 21 février 1963, 11 avril 1963, 17 décembre 1963.

IV. — COMMISSIONS DE TRANSFERT

	Télégraphique	Courrier
France sur Ouest Afrique	0,10 ^o / _{oo} minimum 100 F	0,10 ^o / _{oo} minimum 100 F
Ouest Afrique sur France	0,40 ^o / _{oo} minimum 100 F	0,20 ^o / _{oo} minimum 100 F
Ouest Afrique sur Afrique du Nord via Paris	0,40 ^o / _{oo} minimum 200 F	0,20 ^o / _{oo} minimum 200 F
Ouest Afrique sur Afrique Equatoriale ou Came- roun	0,25 ^o / _{oo} minimum 100 F	0,20 ^o / _{oo} minimum 100 F
Entre sièges Ouest Afrique :		
a) Tarif général	0,10 ^o / _{oo} minimum 100 F	0,10 ^o / _{oo} minimum 100 F
b) Produits d'escompte :		
Dakar sur Kaolack	Franco	Franco
Ziguinchor		

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PUBLICATIONS OFFICIELLES

*Traités, conventions et statuts établissant l'Union Monétaire Ouest Africaine et la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (3^e édition, juin 1969)**.*

Rapport annuel : 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969.*

PUBLICATIONS DIVERSES DU SERVICE DES ÉTUDES

Notes d'Informations et Statistiques

Revue mensuelle.

Études économiques ouest africaines :

- N° 1 - Tableau économique de la Fédération du Mali pour l'année 1956*.
- N° 2 - La Gomme arabique*.
- N° 3 - Comptes économiques du Togo pour les années 1956, 1957 et 1958*.
- N° 4 - Statistiques monétaires ouest africaines 1959-1960*.
- N° 5 - Données actuelles sur l'économie voltaïque.
- N° 6 - Comptes économiques de la Mauritanie 1960 et 1961*.
- N° 7 - Contributions à l'étude des échanges extérieurs des États de l'Afrique de l'Ouest.
- N° 8 - Le développement économique de la République du Sénégal.
- N° 9 - Des Comptes Nationaux pour l'Afrique*.
- N° 10 - Essai d'analyse économique et fonctionnelle des budgets des États de l'Afrique de l'Ouest (Prévisions exercice 1963)*.
- N° 11 - Principes et modalités du concours de la Banque Centrale au financement de l'économie ouest africaine.
- N° 12 - Les groupements économiques régionaux des pays en voie de développement : pour une réévaluation.
- N° 13 - La Banque Togolaise de Développement.
- N° 14 - Structure et résultats financiers des entreprises de Côte d'Ivoire (Centrale des bilans, 1968).

Bibliographies B.C.E.A.O. :

- N° 1 - Une communauté économique ouest africaine ? (1968).
- N° 2 - L'Afrique des monnaies et des banques (a).

Annuaire des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

Édition 1964*.
Édition 1969.

Bilans des banques de l'Union Monétaire Ouest Africaine :

- N° 1 - Bilans au 30 septembre 1966, 1967, 1968.
- N° 2 - Bilans au 30 septembre 1969 (a).

Publications diverses :

Réglementation de la monnaie et du crédit des États de l'Union Monétaire Ouest Africaine (recueil sur feuilles mobiles).*

Togo 1960 - Faits et chiffres*.

Sigles ouest africains.

** Une traduction, non officielle, en langue anglaise de la 2^e édition (juin 1966) de ce recueil est également disponible.

* Épuisé.

(a) En préparation.

